

## AVIS AU LECTEUR

Les présents états financiers consolidés cumulés audités retraités et les notes annexes de Brookfield Reinsurance Ltd. (« Brookfield Reinsurance ») au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2022 ont été préparés par Brookfield Reinsurance dans le cadre de la conversion du référentiel comptable de Brookfield Reinsurance, lequel est passé des Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Les présents états financiers consolidés cumulés audités retraités annulent et remplacent, à tous les égards, les états financiers consolidés de Brookfield Reinsurance au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2022, déposés antérieurement.

Le présent avis ne fait pas partie des états financiers consolidés cumulés audités retraités ci-joints et n'y est pas intégré par renvoi.

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CUMULÉS DE  
BROOKFIELD REINSURANCE LTD.  
AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021  
ET POUR LES EXERCICES CLOS  
LES 31 DÉCEMBRE 2022, 2021 ET 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<u>Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant</u>	2
<u>États consolidés cumulés de la situation financière</u>	7
<u>États consolidés cumulés du résultat net</u>	8
<u>États consolidés cumulés du résultat global</u>	9
<u>États consolidés cumulés des variations des capitaux propres</u>	10
<u>Tableaux consolidés cumulés des flux de trésorerie</u>	13
<u>Notes annexes</u>	15

## **RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT**

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Reinsurance Ltd.

### **Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Reinsurance Ltd. et ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés cumulés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date de la société, et notre rapport daté du 31 mars 2023 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme le décrit le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non joint aux présentes), la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'American National Group, LLC, qui a été acquise le 25 mai 2022 et dont les états financiers représentent 68 % du total de l'actif, 44 % des produits et 56 % du bénéfice net figurant dans les états financiers consolidés cumulés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas inclus le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'American National Group, LLC.

### **Fondement de l'opinion**

Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière connexe (non joint aux présentes). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 31 mars 2023

## RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Reinsurance Ltd.

### Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés cumulés de la situation financière ci-joints de Brookfield Reinsurance Ltd. et ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2022 et 2021, des états consolidés cumulés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés cumulés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2022, ainsi que des notes annexes et de l'annexe des états financiers résumés de Brookfield Reinsurance Ltd. (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 31 mars 2023 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

### Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

### Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

***Acquisition d’American National Insurance Group – Prestations futures – Se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers***

*Description de l’élément critique de l’audit*

La société a acquis la totalité des titres de capitaux propres d’American National Insurance Group, LLC (« American National ») et a comptabilisé une estimation de la juste valeur initiale des actifs nets acquis, y compris les prestations futures. L’estimation des prestations futures prises en charge a nécessité l’utilisation de modèles d’évaluation complexes fondés sur les hypothèses les plus probables.

Bien qu’un certain nombre d’estimations et d’hypothèses aient été nécessaires pour déterminer la juste valeur initiale des prestations futures, les hypothèses qui comportent la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles liées aux taux d’actualisation, au ratio des primes nettes par rapport aux primes brutes et à la mortalité. L’audit de certains modèles et de certaines hypothèses d’évaluation a nécessité de notre part un travail d’audit plus étendu et l’exercice d’un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires.

*Façon dont l’élément critique de l’audit a été traité dans le cadre de l’audit*

Nos procédures d’audit relatives aux modèles et aux hypothèses d’évaluation liées aux taux d’actualisation, au ratio des primes nettes par rapport aux primes brutes et à la mortalité en ce qui a trait aux prestations futures prises en charge ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l’aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des hypothèses d’évaluation de la façon suivante :
  - Nous avons évalué si les hypothèses de la direction étaient formulées conformément aux pratiques et principes actuariels généralement reconnus.
  - Nous avons testé les données d’entrée utilisées pour déterminer les hypothèses liées aux taux d’actualisation, au ratio des primes nettes par rapport aux primes brutes et à la mortalité, y compris une évaluation de l’utilisation d’études des résultats techniques, et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
  - Nous avons analysé l’interprétation et les jugements qu’a faits la direction en fonction des données d’entrées relatives, en tenant compte d’hypothèses possibles raisonnables et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l’aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié des méthodes d’évaluation utilisées dans le processus d’estimation de la façon suivante :
  - Nous avons testé l’exactitude des modèles actuariels pour la mise en œuvre des principales hypothèses et de la méthode d’évaluation.
  - Nous avons évalué un échantillon de contrats d’assurance sous-jacents afin d’apprécier si les modèles actuariels appropriés ont été choisis et si les principales hypothèses ont été prises en compte dans ces modèles actuariels.
  - Nous avons calculé une estimation indépendante du passif d’assurance pour un échantillon de polices d’assurance et avons comparé nos résultats à ceux de la société.

***Prestations futures – Améliorations ciblées apportées à la comptabilisation des produits de longue durée – Se reporter aux notes 2 et 16 des états financiers***

*Description de l’élément critique de l’audit*

La société offre des produits de longue durée. Les passifs liés aux montants à payer au titre des produits de longue durée sont comptabilisés dans les prestations futures, ce qui représente un solde important du total du passif. Les passifs sont évalués en vertu de l’ASU 2018-12, *Targeted Improvements to the Accounting for Long-Duration Contracts*, adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L’adoption de l’ASU 2018-12 a pour effet de modifier la comptabilisation des contrats d’assurance de longue durée par la société, qui sont très complexes.

La direction formule de nombreuses hypothèses pour déterminer les prestations futures, excluant les entreprises acquises au cours de l'exercice, mais celles présentant la plus grande incertitude sont celles à l'égard de la mortalité et des taux de rachat, de déchéance et de retrait (collectivement, le « comportement des titulaires de polices »). Ces hypothèses ont nécessité de notre part l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances où i) les données historiques de la société et du secteur étaient limitées; ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir; et iii) le comportement des titulaires de polices pouvait être irrationnel. L'audit de certaines méthodes et hypothèses d'évaluation a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires.

*Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit*

Nos procédures d'audit relatives aux méthodes et hypothèses d'évaluation liées à la mortalité et au comportement des titulaires de polices ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices de la façon suivante :
  - Nous avons évalué les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux pratiques et principes actuariels généralement reconnus prescrits par les normes de pratique actuarielle.
  - Nous avons testé les données d'entrée utilisées pour déterminer les hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices.
  - Nous avons analysé les méthodes employées par la direction et l'interprétation qu'a faite la direction des données utilisées pour ajuster les tables du secteur, avons appliqué les lignes directrices du secteur, avons évalué les facteurs qui déclenchent une révision des hypothèses, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées dans le processus d'estimation de la façon suivante :
  - Nous avons testé l'exactitude des modèles actuariels pour la mise en œuvre des principales hypothèses et de la méthode d'évaluation.
  - Nous avons évalué un échantillon de contrats d'assurance sous-jacents afin d'apprécier si les modèles actuariels appropriés ont été choisis et si les principales hypothèses ont été prises en compte dans ces modèles actuariels.
  - Nous avons calculé une estimation indépendante du passif d'assurance pour un échantillon de polices d'assurance et avons comparé nos résultats à ceux de la société.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 26 juin 2023

Nous sommes l'auditeur de la société depuis 2016.

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE (EN M\$ US, SAUF LES DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS)

	Note	2022	2021
<b>Actif</b>			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 30 \$ et de néant) (coût amorti de 17 606 \$ et de 2 407 \$) ...	4	16 316 \$	2 417 \$
Titres de capitaux propres, à la juste valeur .....	5	1 253	361
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 41 \$ et de 1 \$ .....	6	5 888	390
Prêts privés, au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 28 \$ et de 12 \$ .....	7	1 144	294
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières, déduction faite de l'amortissement cumulé de 304 \$ et de néant .....	8	1 036	—
Fonds d'investissement .....	12	1 671	263
Prêts sur contrats d'assurance .....	12	374	—
Placements à court terme .....	12	2 402	1 203
Autres actifs investis .....	10, 12	211	490
<b>Total des placements</b> .....		<b>30 295</b>	<b>5 418</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....		2 145	393
Produits tirés des placements à recevoir .....		341	20
Frais d'acquisition de polices différés .....	15	1 585	710
Retenues de fonds au titre de la réassurance .....	13	5 812	4 801
Primes dues et autres débiteurs .....		436	—
Actif d'impôt différé .....	21	490	44
Montants recouvrables au titre de la réassurance, montant net .....		589	174
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7 \$ et de néant .....		194	2
Autres actifs .....		405	15
Goodwill .....	3	121	—
Actifs des comptes distincts .....	14	1 045	—
<b>Total de l'actif</b> .....		<b>43 458</b>	<b>11 577</b>
<b>Passif</b>			
Prestations futures .....	16	8 011	2 330
Soldes de comptes des titulaires .....	17	20 141	4 677
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats .....	19	1 786	—
Dépôts .....	13	1 657	1 682
Prestations au titre du risque de marché .....	18	124	68
Réserve pour primes non acquises .....		1 086	—
Montant à payer à des parties liées .....	26	241	466
Autres fonds réservés aux titulaires de polices .....		322	—
Effets à payer .....	9, 12	151	—
Emprunts généraux .....	20	2 160	693
Emprunts de filiales .....	20	1 492	—
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance .....		151	167
Autres passifs .....		826	149
Passifs des comptes distincts .....	14	1 045	—
<b>Total du passif</b> .....		<b>39 193</b>	<b>10 232</b>
<b>Engagements et éventualités</b> .....	28		
<b>Actions privilégiées de rang inférieur rachetables, valeur nominale de 25 \$ par action (100 460 280 actions en circulation)</b> .....	23	<b>2 580</b>	—
<b>Capitaux propres</b>			
Actions échangeables de catégorie A et actions de catégorie B (9 594 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; 10 877 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; valeur nominale de 33,70 \$ par action) .....	22	432	539
Actions de catégorie C (40 934 623 et 23 544 548 actions de catégorie C émises et en circulation; valeur nominale de 1 \$ par action) .....	22	1 245	806
Participations ne donnant pas le contrôle .....		8	—
<b>Total des capitaux propres</b> .....		<b>1 685</b>	<b>1 345</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b> .....		<b>43 458 \$</b>	<b>11 577 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION

	Note	2022	2021	2020
Primes nettes .....		<b>3 011 \$</b>	1 016 \$	431 \$
Autres produits liés aux polices .....		<b>224</b>	—	—
Produits nets tirés des placements .....	11	<b>978</b>	76	29
Profits (pertes) liés aux placements .....	11	<b>(185)</b>	(55)	9
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds ..	4	<b>281</b>	4	—
<b>Total des produits</b> .....		<b>4 309</b>	1 041	469
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus .....	16	<b>(2 852)</b>	(1 065)	(453)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt .....		<b>(357)</b>	(60)	—
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices .....		<b>(413)</b>	—	—
Variation nette des frais d'acquisition de polices différés .....	18	<b>339</b>	30	—
Variation des prestations au titre du risque de marché .....		<b>127</b>	(12)	—
Autres charges de réassurance .....		<b>(78)</b>	(11)	—
Charges d'exploitation .....		<b>(439)</b>	(35)	(6)
Charges d'intérêts .....	15	<b>(104)</b>	(1)	—
<b>Total des prestations et charges</b> .....		<b>(3 777)</b>	(1 154)	(459)
<b>Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat</b> .....		<b>532</b>	(113)	10
Charge d'impôt .....	21	<b>(31)</b>	1	(3)
<b>Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice</b> .....		<b>501</b>	(112)	7
<b>Attribuable aux éléments suivants :</b>				
Brookfield Corporation <sup>1</sup> .....		—	(17)	7
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B <sup>2</sup> .....		<b>6</b>	3	—
Porteurs d'actions de catégorie C .....		<b>493</b>	(98)	—
Participations ne donnant pas le contrôle .....		<b>2</b>	—	—
		<b>501 \$</b>	(112) \$	7 \$
<b>Bénéfice net (perte nette) par action de catégorie C</b>				
De base .....	24	<b>13,75 \$</b>	(4,92) \$	

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Depuis le 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	Note	2022	2021	2020
Bénéfice net (perte nette).....		501 \$	(112) \$	7 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) qui seront reclassés en résultat net				
Profit net (perte nette) latent sur les titres disponibles à la vente....	25	(1 007)	(15)	35
Écart de change.....	25	(2)	(2)	3
Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre des prestations des titulaires de polices.....	25	570	71	—
Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché.....	25	(7)	(1)	—
<b>Total des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global ...</b>		<b>(446)</b>	<b>53</b>	<b>38</b>
<b>(Perte globale) bénéfice global.....</b>		<b>55 \$</b>	<b>(59) \$</b>	<b>45 \$</b>
 <b>Attribuable aux éléments suivants :</b>				
Brookfield Corporation <sup>1</sup> .....		—	(12)	45
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B <sup>2</sup> .....		6	3	—
Porteurs d'actions de catégorie C <sup>2</sup> .....		47	(50)	—
Participations ne donnant pas le contrôle.....		2	—	—
		<b>55 \$</b>	<b>(59) \$</b>	<b>45 \$</b>

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Depuis le 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B				Porteurs d'actions de catégorie C					
	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de perte globale	Porteurs d'actions de catégorie C	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US										
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>536 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>539 \$</b>	<b>963 \$</b>	<b>(124) \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>806 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 345 \$</b>
Variations au cours de l'exercice :										
Bénéfice net	—	6	—	6	—	493	—	493	2	501
Autres éléments de perte globale	—	—	—	—	—	—	(446)	(446)	—	(446)
Bénéfice global (perte globale)	—	6	—	6	—	493	(446)	47	2	55
Autres éléments :										
Émissions de titres de capitaux propres	—	—	—	—	450	—	—	450	11	461
Distributions <sup>1</sup>	(59)	—	—	(59)	—	—	—	—	(5)	(64)
Dividendes sur actions privilégiées rachetables	—	—	—	—	—	(68)	—	(68)	—	(68)
Décomptabilisation de placements mis en équivalence	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)	—	(44)
Autres	(54)	—	—	(54)	54	—	—	54	—	—
Total des variations au cours de l'exercice	(113)	6	—	(107)	504	425	(490)	439	8	340
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>423 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>432 \$</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>301 \$</b>	<b>(523) \$</b>	<b>1 245 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>1 685 \$</b>

1. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,14 \$ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B pour chaque trimestre de 2022. De plus, la société a effectué une distribution spéciale d'actions de Brookfield Asset Management Ltd. (les « actions du gestionnaire ») aux porteurs des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie B de la société d'un montant de 5,481 \$ par action au quatrième trimestre de 2022.

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

	Brookfield Corporation				Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C			Total des capitaux propres	
	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Brookfield Corporation	Capital social	Bénéfices non distribués	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de perte globale		Porteurs d'actions de catégorie C
AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US												
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> .....	<b>78 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>129 \$</b>
Changement de méthode comptable .....	—	(1)	(135)	(136)	—	—	—	—	—	—	—	(136)
Solde ajusté au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	78	(4)	(81)	(7)	—	—	—	—	—	—	—	(7)
Variations au cours de l'exercice :												
Bénéfice net (perte nette) .....	—	(17)	—	(17)	—	3	3	—	(98)	—	(98)	(112)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) .....	—	—	5	5	—	—	—	—	—	48	48	53
Bénéfice global .....	—	(17)	5	(12)	—	3	3	—	(98)	48	(50)	(59)
Autres éléments :												
Émissions de titres de capitaux propres/restructuration <sup>1</sup> .....	(78)	—	—	(78)	539	—	539	963	—	—	963	1 424
Remboursement de capital <sup>2</sup> .....	—	—	—	—	(3)	—	(3)	—	—	—	—	(3)
Ajustements liés aux transactions sous contrôle commun <sup>3</sup> .....	—	21	76	97	—	—	—	—	(26)	(81)	(107)	(10)
Total des variations au cours de l'exercice .....	(78)	4	81	7	536	3	539	963	(124)	(33)	806	1 352
<b>Solde au 31 décembre 2021</b> .....	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>536 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>539 \$</b>	<b>963 \$</b>	<b>(124) \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>806 \$</b>	<b>1 345 \$</b>

1. Se reporter à la note 1b) pour plus de détails au sujet de la scission et de la restructuration.

2. La société a distribué 0,13 \$ sous forme de remboursement de capital pour chaque action échangeable de catégorie A et chaque action de catégorie B aux troisième et quatrième trimestres de 2021.

3. Se reporter à la note 2c) pour plus de détails au sujet des transactions sous contrôle commun.

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## ÉTATS CONSOLIDÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

	Brookfield Corporation				Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C				Total des capitaux propres
	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Brookfield Corporation	Capital social	Bénéfices non distribués	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions de catégorie C	
<small>AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US</small> <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>65 \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>71 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>71 \$</b>
Variations au cours de l'exercice :												
Bénéfice net	—	7	—	7	—	—	—	—	—	—	—	7
Autres éléments de bénéfice global	—	—	38	38	—	—	—	—	—	—	—	38
Bénéfice global	—	7	38	45	—	—	—	—	—	—	—	45
Autres éléments :												
Émissions de titres de capitaux propres	13	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	13
Total des variations au cours de l'exercice	13	7	38	58	—	—	—	—	—	—	—	58
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>78 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>129 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés cumulés.*

## TABLEAUX CONSOLIDÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	2022	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net .....	501 \$	(112) \$	7 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net			
Primes reçues en nature .....	151	(230)	—
Désactualisation au titre des placements et amortissement .....	(34)	—	—
Pertes (profits) latents sur les placements et les dérivés .....	153	(47)	(5)
Pertes (profits) réalisés sur les accords relatifs aux retenues de fonds sur les options indexées sur actions .....	—	75	—
Correction de valeur pour pertes de crédit .....	83	16	—
Bénéfice des sociétés de personnes immobilières et des fonds d'investissement .....	(239)	(8)	—
Variations liées à l'assurance .....	(736)	86	(53)
Impôt différé .....	22	(25)	2
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Passifs liés aux titulaires de polices .....	2 024	7 152	457
Retenues de fonds au titre de la réassurance .....	(962)	(4 650)	12
Frais d'acquisition de polices différés .....	(382)	(776)	—
Montants recouvrables au titre de la réassurance .....	50	22	10
Primes de réassurance payées d'avance .....	(7)	—	—
Produits tirés des placements à recevoir .....	(223)	—	—
Fonds de roulement et autres .....	243	185	(4)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b> .....	<b>644</b>	<b>1 688</b>	<b>426</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'une filiale, déduction faite de la trésorerie acquise .....	(4 086)	—	—
Achat de placements mis en équivalence .....	(695)	—	—
Produit et vente de placements mis en équivalence .....	233	—	—
Achat de placements			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente .....	(10 280)	(4 416)	(971)
Titres de capitaux propres .....	(1 981)	(879)	—
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers .....	(1 398)	(185)	—
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières .....	(16)	—	—
Prêts privés .....	(1 537)	(512)	(4)
Placements à court terme .....	(6 583)	—	—
Produit des ventes et des échéances de placements			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente .....	11 882	2 001	561
Titres de capitaux propres .....	500	21	1
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers .....	916	18	—
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières .....	21	—	—
Prêts privés .....	58	36	2
Placements à court terme .....	7 957	—	—
Achats de dérivés .....	(66)	(133)	—
Produit des ventes et des échéances de dérivés .....	191	79	—
Achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles ...	(24)	(1)	(1)
Produit de la vente d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles .....	5	—	—
Variation des garanties détenues au titre des dérivés .....	8	—	—
Autres, montant net .....	17	—	—
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b> .....	<b>(4 878)</b>	<b>(3 971)</b>	<b>(412)</b>

<b>Activités de financement</b>			
Émission de titres de capitaux propres ordinaires .....	450	1 410	13
Émission de titres de capitaux propres privilégiés .....	2 512	—	—
Remboursement de capital aux actionnaires ordinaires .....	(6)	(8)	—
Paiements aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle ..	(5)	—	—
Emprunts auprès de parties liées .....	258	960	—
Remboursement d'emprunts à des parties liées .....	(633)	(582)	—
Emprunts auprès de parties externes .....	5 206	693	—
Remboursement d'emprunts à des parties externes .....	(2 239)	—	—
Emprunts émis en faveur d'entités de réassurance .....	50	167	—
Remboursement d'emprunts émis en faveur d'entités de réassurance .....	(100)	—	—
Dépôts dans des comptes de titulaires .....	1 407	—	—
Retraits de comptes de titulaires .....	(896)	—	—
Frais d'émission de titres d'emprunt .....	(10)	—	—
Produit d'une convention de rachat .....	388	464	222
Remboursements au titre d'une convention de rachat .....	(388)	(464)	(222)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b> .....	<b>5 994</b>	<b>2 640</b>	<b>13</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	393	35	13
Variation nette au cours de l'exercice .....	1 760	357	27
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères .....	(8)	1	(5)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> .....	<b>2 145 \$</b>	<b>393 \$</b>	<b>35 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>			
Intérêts en trésorerie payés .....	85 \$	8 \$	— \$
Impôt en trésorerie payé .....	52	—	—
Dividendes et produits d'intérêts reçus .....	514	53	27

## NOTE 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

### a) **Brookfield Reinsurance Ltd.**

Brookfield Reinsurance Ltd. (« Brookfield Reinsurance » ou la « société ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. Les actions échangeables de catégorie A de la société sont inscrites à la Bourse de New York (la « NYSE ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « BNRE ». En décembre 2022, la société a changé sa dénomination Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. pour Brookfield Reinsurance Ltd., et son symbole boursier pour BNRE (auparavant, BAMR). Les activités de la société sont principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société est situé à l'Ideation House, 1st Floor, 94 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermudes.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), la Compagnie de Rentes Brookfield et American National Insurance Group, LLC (« American National »).

La société exploite une entreprise de solutions fondées sur le capital qui offre des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, Brookfield Reinsurance offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, et de l'assurance IARD aux particuliers et au secteur commercial. Les activités sont actuellement exercées par l'intermédiaire de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

### b) **Scission de Brookfield Reinsurance Ltd.**

Le 28 juin 2021, Brookfield Corporation (« Brookfield »), auparavant Brookfield Asset Management Inc., a conclu la scission de la société (la « scission »), qui a été effectuée au moyen d'un dividende spécial sur les actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de catégorie A ») de la société aux porteurs d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield (les « actions de catégorie A de Brookfield ») et les actions à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield (les « actions de catégorie B ») en date du 18 juin 2021 (la « date de clôture des registres »). En vertu du dividende spécial, les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield et d'actions de catégorie B de Brookfield à la date de clôture des registres ont reçu une action échangeable de catégorie A pour chaque tranche de 145 actions de catégorie A de Brookfield ou de catégorie B de Brookfield détenues. Brookfield détient la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C (les « actions de catégorie C »), ce qui lui donne la participation économique résiduelle dans la société, mais ne lui donne aucune participation avec droit de vote dans celle-ci.

Avant la scission, Brookfield a procédé à une restructuration, de sorte que les activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite de la société (l'« Entreprise ») et les autres placements qui étaient auparavant détenus et exploités par Brookfield, par l'intermédiaire de ses entités en exploitation, ont été acquis par BAM Re Holdings, une filiale de la société.

Les paragraphes suivants présentent les transactions et les ententes découlant de la scission.

#### i) *Actions de catégorie A*

Dans le cadre de la scission, Brookfield a souscrit 11 millions d'actions échangeables de catégorie A contre un montant en trésorerie d'environ 538 M\$. Au moment de la scission, Brookfield a distribué les 11 millions d'actions échangeables de catégorie A aux actionnaires de Brookfield qui détiennent des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield, à titre de dividende spécial.

#### ii) *Actions de catégorie B*

Dans le cadre de la scission, les porteurs d'actions de catégorie B (les « partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance ») ont souscrit, par l'entremise d'une fiducie à droit de vote, 24 000 actions de catégorie B pour un montant de 1 M\$.

iii) *Actions de catégorie C*

Dans le cadre de la scission, Brookfield a transféré à la société sa participation dans l'Entreprise ainsi que ses actions ordinaires d'American Equity Investment Life Holding Company (« AEL Holdings ») et sa trésorerie additionnelle aux fins du fonds de roulement. La valeur totale de la contrepartie versée à la société s'est établie à environ 712 M\$ et a été échangée contre 17 millions d'actions de catégorie C. En octobre 2021 et en mai 2022, la société a respectivement émis 7 millions et 11 millions d'actions de catégorie C additionnelles à l'intention de Brookfield pour des contreparties respectives de 250 M\$ et de 450 M\$. Au 31 décembre 2022, 41 millions d'actions de catégorie C étaient en circulation (31 décembre 2021 – 24 millions). Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises et en circulation.

iv) *Engagement en capitaux propres*

Dans le cadre de la scission, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur l'engagement en capitaux propres.

v) *Convention de crédit*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention de crédit avec Brookfield (la « convention de crédit de Brookfield ») à titre de prêteur le 28 juin 2021, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de 3 ans de 200 M\$. Le 9 mars 2022, le montant prévu à la convention liée à la facilité de crédit renouvelable est passé à 400 M\$. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur la convention de crédit de Brookfield.

vi) *Convention de soutien*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention de soutien avec Brookfield (la « convention de soutien »). Brookfield a convenu de fournir l'équivalent économique des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie A de Brookfield tant qu'il y a des actions échangeables de catégorie A dont Brookfield n'est pas propriétaire qui sont en circulation et que l'option d'échange n'a pas été modifiée, en acceptant, entre autres, de prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour permettre à la société de verser des distributions trimestrielles, le montant de la liquidation ou le montant à payer au rachat d'actions échangeables de catégorie A, selon le cas. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur la convention de soutien.

vii) *Convention de droits*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu avec Brookfield une convention de droits (la « convention de droits ») aux termes de laquelle Brookfield a accepté, à la date d'échange précisée applicable à l'égard des actions échangeables de catégorie A soumises aux fins d'échange, de respecter ou de faire en sorte que soient respectées les obligations prévues dans notre acte constitutif et nos règlements administratifs et d'échanger ces actions échangeables de catégorie A concernées contre des actions de catégorie A de Brookfield ou leur équivalent en trésorerie, le tout majoré des distributions non versées. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur la convention de droits.

viii) *Convention d'administration*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une convention d'administration avec Brookfield (la « convention d'administration »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir des services administratifs à la société, y compris les services de notre chef de la direction et de notre chef des finances ainsi que certains autres services administratifs, selon la méthode du recouvrement des coûts. Le 5 août 2022, la convention d'administration a été modifiée afin d'inclure la prestation des services du chef des finances. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur la convention d'administration.

ix) *Convention de gestion de placements*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu une ou plusieurs conventions de gestion de placements aux termes desquelles Brookfield a été nommée à titre de gestionnaire de placements de certains actifs et comptes, y compris des actifs garantissant les passifs pris en charge par la société en vertu des ententes d'assurance et de réassurance future, ainsi que les actifs détenus en surplus. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur les conventions de gestion de placements de Brookfield.

x) *Contrat de licence*

Dans le cadre de la scission, la société a conclu un contrat de licence avec Brookfield (le « contrat de licence avec Brookfield »), en vertu duquel Brookfield a accordé une sous-licence non exclusive et sans redevance permettant d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo de Brookfield. Se reporter à la note 26 pour plus de détails sur le contrat de licence de Brookfield.

## **NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés ci-joints (les « états financiers ») et les notes annexes, y compris toutes les informations des périodes antérieures, ont été présentés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et ils sont présentés en dollars américains (« \$ US »), et les chiffres sont arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels au cours de la période de présentation de l'information financière.

Les montants et les informations significatifs (ou potentiellement significatifs) présentés qui nécessitent l'utilisation d'estimations comprennent : la juste valeur de certains actifs financiers, les dérivés, les corrections de valeur pour pertes de crédit, les frais d'acquisition différés (les « FAD »), la valeur des affaires acquises, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les prestations au titre du risque de marché, les prestations futures, les régimes de retraite, l'impôt sur le résultat, y compris la recouvrabilité de nos actifs d'impôt différé, et les effets éventuels du règlement de litiges. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes intrinsèques qui pourraient faire en sorte que les montants réels diffèrent des montants présentés.

### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Dans le cas des contrats d'assurance de longue durée, l'ASU 2018-12, *Targeted Improvements to the Accounting for Long-Duration Contracts* (l'« ASU 2018-12 »), publiée en août 2018, modifie l'évaluation et les informations à fournir sur les passifs d'assurance et les frais d'acquisition différés liés aux contrats de longue durée émis par des assureurs. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2022, y compris les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. La société a adopté l'ASU 2018-12 avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et la date de transition est le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les activités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les positions au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comprenaient uniquement celles de notre société préexistante, Brookfield Annuity Holdings Inc.

L'adoption initiale du passif au titre des prestations futures et des FAD doit être présentée selon une approche rétrospective intégrale ou une approche rétrospective modifiée. Les prestations au titre du risque de marché s'entendent des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de contrat une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime tout en exposant la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime. Dans le cas des prestations au titre du risque de marché, une application rétrospective intégrale est requise. La société a choisi d'appliquer une méthode de transition rétrospective modifiée en ce qui a trait au passif au titre des prestations futures et des FAD. NER Ltd. et NER SPC ont commencé à souscrire des polices en septembre 2021, et American National a été acquise en mai 2022. Par conséquent, la date d'adoption de l'ASU 2018-12 correspond à la date de création de l'entreprise pour NER Ltd. et NER SPC et à la date d'acquisition pour American National.

Les répercussions liées à la date de transition découlant de l'application de l'ASU 2018-12 ont été traitées comme suit :

*Prestations au titre du risque de marché* – En ce qui concerne les prestations au titre du risque de marché, la méthode de transition a nécessité l'évaluation des produits pour déterminer si des contrats ou des caractéristiques de contrat exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime. La population de prestations au titre du risque de marché identifiée a ensuite été examinée afin de déterminer le modèle d'évaluation historique avant l'adoption de l'ASU 2018-12.

À la date de transition, les répercussions de l'approche rétrospective intégrale sur les états financiers en ce qui a trait aux prestations au titre du risque de marché comprenaient les suivantes :

- Les montants précédemment comptabilisés à l'égard de ces contrats dans les passifs d'assurance additionnels et les autres passifs d'assurance ont été reclassés dans les passifs liés aux prestations au titre du risque de marché.
- L'écart entre la juste valeur des prestations au titre du risque de marché et la valeur comptable précédemment comptabilisée à la date de transition, y compris l'effet cumulatif de l'évolution du risque de non-exécution de la société, a été comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture du poste Valeur des affaires acquises – passif.

*Prestations futures* – L'approche de transition pour les prestations futures reposait sur une méthode axée sur la prime d'évaluation définie. Ce processus a exigé le regroupement en cohortes des contrats en vigueur à la date de transition, puis le calcul des prestations futures révisées au moyen d'un ratio des primes nettes, des hypothèses relatives aux flux de trésorerie les plus probables sans provision pour écarts défavorables et du taux d'actualisation arrêté.

Les lignes directrices relatives à l'ASU 2018-12 ne prescrivent pas le niveau approprié de regroupement des informations à fournir; toutefois, les montants des différents secteurs à présenter ne peuvent être regroupés. Les facteurs pris en compte pour déterminer le niveau de regroupement des informations à fournir comprennent le type de couverture, la région géographique, le marché et le type de client. Nous avons identifié les niveaux de regroupement suivants pour les informations à fournir en vertu de l'ASU 2018-12 : l'assurance directe, la réassurance et le transfert du risque lié aux régimes de retraite. Les informations fournies ne tiennent pas compte des niveaux de regroupement en ce qui concerne les soldes négligeables. Au moment de la transition, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'adoption de l'ASU 2018-12 a donné lieu à une diminution de 1 M\$ et de 135 M\$ des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, respectivement.

### **Périmètre de consolidation**

Les états financiers comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, soit les entités dans lesquelles la société détient une participation financière donnant le contrôle. L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

Les présents états financiers comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, qui sont des entités juridiques dans lesquelles la société détient une participation financière lui donnant le contrôle, soit parce qu'elle détient un bloc de droits de vote majoritaire, soit parce qu'elle est le principal bénéficiaire des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV »).

Dans le cas d'une entité juridique dans laquelle la société détient des droits variables, la société doit d'abord déterminer si l'entité répond à la définition d'une EDDV et, par conséquent, si elle doit appliquer les directives du modèle fondé sur les EDDV. Une entité est une EDDV si l'une des conditions suivantes existe : a) le total de la participation en titres de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour que l'entité juridique finance ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné supplémentaire; b) les détenteurs de la participation en titres de capitaux propres à risque en tant que groupe n'ont pas la capacité de diriger les activités les plus importantes de l'entité, l'obligation d'absorber les pertes attendues ou le droit de recevoir les rendements résiduels attendus; ou c) l'entité est structurée avec des droits de vote non substantiels, de sorte que les droits de vote de certains investisseurs sont disproportionnés par rapport à leur obligation d'absorber les pertes attendues de l'entité juridique, à leur droit de recevoir les rendements résiduels attendus de l'entité juridique, ou les deux, et que la quasi-totalité des activités de l'entité font intervenir un investisseur dont le petit nombre de droits de vote est disproportionné ou sont menées pour le compte de ce dernier.

La société consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire, ce qui est le cas lorsque la société a à la fois a) le pouvoir de diriger les activités d'une EDDV qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de celle-ci et b) l'obligation d'absorber les pertes de l'EDDV qui pourraient être importantes pour celle-ci ou le droit de recevoir des avantages de l'EDDV qui pourraient être importants pour celle-ci.

Les entités qui ne sont pas considérées comme des EDDV sont des entités à détenteurs de blocs de droits de vote et sont évaluées selon le modèle fondé sur les blocs de droits de vote, en vertu duquel une participation financière donnant le contrôle est établie par l'intermédiaire d'un bloc de droits de vote majoritaire ou par d'autres moyens.

L'évaluation de la consolidation, y compris le fait de déterminer si une entité est une EDDV ou une entité à détenteurs de blocs de droits de vote, dépend des faits et des circonstances propres à chaque entité et nécessite l'exercice du jugement.

L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

**Actions échangeables de catégorie A :** les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Chaque action échangeable de catégorie A est structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un rajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital). Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé à la discrétion de Brookfield), majoré des distributions non versées. Chaque action échangeable de catégorie A détenue à la date de clôture des registres donne à son porteur des droits de vote et le droit d'exercer un vote lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

**Actions de catégorie B :** les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions de catégorie B seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance ont le droit de voter sur toute question et peuvent exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions de catégorie B ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

**Actions de catégorie C :** les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

**Actions privilégiées rachetables :** le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 1 (les « actions privilégiées de rang inférieur »), à l'intention de Brookfield, pour un produit de 2,5 G\$. Le 9 décembre 2022, Brookfield Reinsurance a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 2 (les « actions privilégiées de rang inférieur »), d'une valeur de 53 M\$ à l'intention de Brookfield. Chacune de ces actions privilégiées de rang inférieur est rachetable, leur prix étant majoré de tout dividende accumulé et non payé, au gré de l'émetteur, sous réserve de certaines restrictions. Chaque action privilégiée est sans droit de vote et est rachetable au prix de 25 \$ par action. De plus, ces actions privilégiées de rang inférieur donnent à leurs porteurs le droit à un dividende privilégié cumulatif en trésorerie à taux fixe de 4,5 % payable annuellement au moment de sa déclaration (le cas échéant) par le conseil d'administration de l'émetteur.

Les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A sont rachetables au gré du porteur à la valeur nominale, majorée d'un montant égal à tous les dividendes accumulés et impayés, à vue, à tout moment à compter du septième anniversaire de la date d'émission. Les actions privilégiées sont comptabilisées à titre de capitaux propres temporaires dans les états consolidés cumulés de la situation financière (les « états de la situation financière ») en raison de leur option de rachat et sont par la suite évaluées selon la valeur de rachat courant et les paiements de dividendes accumulés. Les dividendes sont comptabilisés à titre de réduction des bénéfices non distribués dans les états consolidés cumulés des variations des capitaux propres (les « états des variations des capitaux propres »).

**Les regroupements d'entreprises** sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. La contrepartie de l'achat dans le cadre d'une acquisition d'entreprise est évaluée en fonction du total des justes valeurs à la date de l'échange des actifs transférés, des passifs contractés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La participation des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le cas échéant, est initialement évaluée selon la quote-part des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels comptabilisés.

Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée excède la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé à titre de goodwill. Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net (les « états du résultat net »).

**Les titres à échéance fixe disponibles à la vente** comprennent principalement des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres de créance de sociétés fermées. Les titres à échéance fixe disponibles à la vente, qui peuvent être vendus avant leur échéance contractuelle, sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, la société évalue d'abord si elle a l'intention de vendre le titre ou si elle sera tenue de le vendre avant le recouvrement de son coût amorti. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le coût amorti du titre est réduit à la juste valeur par le biais du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit de la présente note pour des renseignements sur la dépréciation ou les pertes de crédit.

**Les titres de capitaux propres** comprennent principalement les actions ordinaires, les actions privilégiées et le capital-investissement. Les titres de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

**Les prêts hypothécaires et les prêts privés** sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend le montant non amorti du capital, des intérêts, des escomptes ou des primes et des charges différées, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts, les frais de remboursement anticipé et l'amortissement des primes et des escomptes et des frais de montage sont présentés au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. Toutefois, pour les prêts qui sont dépréciés ou en cas de défaillance, ce qui survient lorsque les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, les intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque leur recouvrement n'est pas probable ou lorsqu'un prêt fait l'objet d'une saisie. Les produits tirés des prêts en souffrance sont présentés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Lorsque le recouvrement d'un prêt devient probable, ce prêt est de nouveau comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les encaissements liés aux prêts douteux sont comptabilisés en réduction du capital, des produits d'intérêts, du remboursement des charges ou de toute autre façon conforme à la convention de prêt. Dans les états du résultat net, les profits et les pertes liés à la vente de prêts, ainsi que les variations des corrections de valeur, sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les prêts hypothécaires et les prêts privés sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée par la société, qui représente la tranche du coût amorti que la société ne s'attend pas à recouvrer. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit de la présente note.

**Les prêts sur contrats d'assurance** sont comptabilisés au solde impayé majoré des intérêts courus. Étant donné que les prêts sur contrats d'assurance sont garantis et ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, que le calendrier des remboursements est imprévisible et que le règlement vise le solde impayé, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

**Les biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières** comprennent les immeubles de placement, les coentreprises immobilières et les autres sociétés en commandite.

Les immeubles de placement, y compris les améliorations connexes, sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif (habituellement de 15 à 50 ans). Les produits locatifs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net.

La société classe un immeuble comme détenu en vue de la vente si elle s'engage à l'égard d'un plan de vente de l'immeuble dans un délai de un an et qu'elle commercialise activement l'immeuble dans son état actuel à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur estimative. Les biens immobiliers détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible du coût amorti et de la juste valeur estimative, moins les coûts de la vente prévus, et ils ne sont pas amortis pendant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. La société soumet périodiquement ses immeubles de placement à un test de dépréciation et à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable de l'immeuble excède sa juste valeur estimative. Les immeubles dont la valeur comptable est supérieure à leurs flux de trésorerie non actualisés sont dépréciés à leur juste valeur estimative, et la perte de valeur est incluse à titre d'ajustement au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net dans les états du résultat net. Les pertes de valeur sont fondées sur la juste valeur estimative des biens immobiliers, laquelle est généralement calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des biens immobiliers, l'actualisation étant faite selon un taux correspondant aux risques sous-jacents, ainsi que d'autres méthodes d'évaluation. Les biens immobiliers acquis lors d'une saisie sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur juste valeur estimative à la date de la saisie.

Les coentreprises immobilières et les autres participations dans des sociétés en commandite comprennent les EDDV pour lesquelles la société exerce une influence importante sur les activités de l'entité émettrice, mais dont elle ne détient pas de participation donnant le contrôle, et elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cas de certaines coentreprises ou sociétés en commandite, la société comptabilise sa quote-part du bénéfice selon une méthode qui prévoit un décalage de un à trois mois lorsque l'information financière n'est pas disponible en temps opportun et que le droit contractuel de recevoir cette information financière n'existe pas.

La société évalue régulièrement ses participations dans ces entités émettrices pour déterminer si elles ont subi une perte de valeur. La société tient compte de l'information financière et d'autres informations fournies par l'entité émettrice, d'autres informations connues et des risques inhérents aux placements sous-jacents, ainsi que des engagements relatifs aux dépenses d'investissement futures, pour déterminer si une perte de valeur s'est produite. Lorsqu'une perte de valeur est réputée s'être produite au niveau d'une coentreprise, la société comptabilise sa quote-part en ajustant les produits nets tirés des placements, afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur. Lorsqu'une perte de valeur découle d'une analyse distincte de la société, un ajustement est apporté au poste Profits (pertes) liés aux placements afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur.

**Les fonds d'investissement** se composent principalement de divers fonds et placements généraux pour lesquels la société n'est pas le principal bénéficiaire. La société comptabilise la quote-part du bénéfice au poste Produits nets tirés des placements selon la méthode de la mise en équivalence. Les distributions en trésorerie sont versées à même le bénéfice et le produit de la liquidation de placements sous-jacents.

**Les placements à court terme** se composent de titres hautement liquides et d'autres placements dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition. Les titres inclus dans les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur, et le coût amorti sert d'approximation de la juste valeur de certains placements.

**Les instruments dérivés** sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments dérivés sont achetés pour gérer l'exposition au risque de change et à d'autres risques de marché liés à certains actifs et passifs. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments dérivés dont la valeur est positive sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés au poste Autres actifs investis et les instruments dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés à titre de passifs dérivés au poste Autres passifs dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements. La société n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés.

Dans certains cas, la société détient une garantie pour compenser l'exposition de ses contreparties relativement à ses instruments dérivés. La société choisit de compenser la garantie liée au risque de crédit dont l'utilisation par la société est limitée à l'exposition découlant du dérivé lorsqu'une convention-cadre de compensation est en place et que tous les critères de compensation sont respectés.

**Les autres actifs investis** se composent principalement d'instruments dérivés. Les titres de la Federal Home Loan Bank ainsi que les comptes gérés séparément, qui sont des portefeuilles de titres individuels comme des actions ou des obligations, qui sont gérés pour le compte de la société par un gestionnaire de placements, sont également inclus dans les autres actifs investis et sont comptabilisés au coût ou à la valeur de marché, si le gestionnaire de compte peut fournir cette information. Les autres actifs investis comprennent également les sociétés de personnes donnant droit à un crédit d'impôt et les droits miniers, moins la correction de valeur pour épuisement, le cas échéant.

### **Corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations**

#### *Titres à échéance fixe disponibles à la vente*

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, si la société n'a pas l'intention de vendre les titres ou si elle n'est pas tenue de les vendre avant le recouvrement de leur coût amorti, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché.

Dans le cadre de cette évaluation, la direction calcule d'abord la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti, et elle tient compte de tout changement de la notation du titre par une agence de notation, ainsi que de toute condition propre au titre. Si cette évaluation qualitative indique qu'une perte de crédit peut exister, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui devraient être perçus est comparée au coût amorti du titre. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus est calculée au moyen de l'actualisation des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif implicite du titre à échéance fixe disponible à la vente au moment de son acquisition.

Si la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est inférieure au coût amorti, il existe une perte de crédit, et une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements, pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

#### *Pertes de crédit attendues*

La société comptabilise en résultat au poste Profits (pertes) liés aux placements une correction de valeur pour pertes de crédit d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés que la société ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) met en commun les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type d'immeuble en fonction de données d'entrée propres à chaque type d'immeuble visé par un prêt. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

*Prêts hypothécaires* – Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c'est-à-dire les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c'est-à-dire lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a une perte de crédit. En ce qui concerne les prêts évalués individuellement, la correction de valeur pour pertes de crédit est établie au moyen des mêmes méthodes que celles utilisées pour l'ensemble du portefeuille, à l'exception des prêts garantis.

La correction de valeur pour un prêt garanti, soit habituellement un prêt hypothécaire, est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté.

*Prêts privés* – Les corrections de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

*Montants recouvrables au titre de la réassurance* – Dans l'éventualité où les réassureurs ne respecteraient pas leurs obligations envers la société en vertu des modalités des ententes de réassurance, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les montants recouvrables au titre de la réassurance pourraient devenir irrécouvrables. Dans de tels cas, les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour montants irrécouvrables au titre de la réassurance, conformément aux directives relatives aux pertes de crédit, qui exigent la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit.

**Les produits tirés des placements à recevoir** sont présentés séparément dans le bilan consolidé et sont exclus de la valeur comptable des placements connexes, soit principalement des prêts hypothécaires et des titres à échéance fixe. La société a fait un choix de méthode comptable qui lui permet de ne pas évaluer une correction de valeur pour pertes de crédit en ce qui concerne les montants à recevoir au titre des intérêts courus sur les placements au coût amorti et de radier directement le solde irrécouvrable.

**Les retenues de fonds au titre de la réassurance** correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 7, « Instruments dérivés ».

**Les immobilisations corporelles** sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, et sont incluses dans le poste Autres actifs dans les états de la situation financière. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût de l'actif comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tout autre coût résultant directement de la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue, ainsi que le coût lié au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il était situé.

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès que celles-ci peuvent être utilisées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chaque composant des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles ont une durée d'utilité estimative de trois à trente ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux, de manière linéaire. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque exercice, l'incidence de toute modification étant constatée prospectivement.

La société soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

**Les immobilisations incorporelles** comprennent les coûts inscrits à l'actif liés à la juste valeur estimative des logiciels, des relations avec les distributeurs, du nom commercial et des licences d'assurance. Les immobilisations incorporelles sont incluses dans le poste Autres actifs des états de la situation financière.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. La dotation à l'amortissement est principalement calculée au moyen du mode d'amortissement linéaire.

La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée conformément à sa méthode de dépréciation des immobilisations corporelles. La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée conformément à sa méthode de dépréciation du goodwill.

*i) Relations avec les distributeurs*

Les actifs de distribution reflètent les relations qu'entretient American National avec des intermédiaires tiers qui vendent de nouvelles affaires pour la société. Ces actifs sont évalués selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, qui détermine la valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie après impôt attribuables uniquement à l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité moyenne des relations avec les distributeurs est de 19 ans.

ii) *Nom commercial*

Il s'agit du nom commercial d'American National et il a été évalué au moyen de la méthode de l'exemption de redevances, qui tire sa valeur de la valeur actualisée des économies de redevances après impôt attribuables à la propriété de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité du nom commercial est de dix ans.

iii) *Licences d'assurance*

Compte tenu de la nature hautement réglementée du secteur de l'assurance, les sociétés sont tenues de détenir certaines licences d'exploitation. Ces licences sont évaluées au moyen de la méthode des transactions comparables en fonction de transactions de licence observables dans le secteur de l'assurance. Les licences d'assurance représentent une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

**Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD »)** sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les contrats d'assurance sont regroupés en cohortes par type de contrat et par année d'émission conformément à l'estimation du passif connexe au titre des prestations futures. Les FAD sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés en fonction de la durée prévue des contrats connexes, de manière à ce que l'amortissement se rapproche de l'amortissement linéaire. Les FAD seront amortis selon le mode linéaire en fonction de la base d'amortissement, ce qui donne une représentation constante de la durée du contrat.

<b>Produits</b>	<b>Base d'amortissement</b>
Produits d'assurance vie traditionnels .....	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates .....	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie .....	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes indexées à capital fixe, rentes à capital variable .....	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle .....	Valeur nominale initiale

La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques (notamment celles liées à la mortalité, aux rachats, aux déchéances et au maintien des primes) qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus dans le poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés dans l'état du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée. Les FAD pour les contrats de courte durée sont imputés aux charges au prorata des produits tirés des primes comptabilisés.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les FAD étaient amortis avec les intérêts sur les bénéfices bruts ou les primes brutes, et une libération rétrospective et prospective était effectuée par l'intermédiaire des états du résultat net. Les reports réels et projetés étaient inclus dans le ratio de la valeur des charges pouvant être différées par rapport à la valeur des bénéfices bruts estimatifs. En outre, les FAD faisaient l'objet de tests de comptabilisation des pertes, et les variations étaient comptabilisées dans les états du résultat net, tandis que des ajustements des FAD selon la comptabilité reflet pour tenir compte des profits et des pertes latents étaient comptabilisés dans les états du résultat global.

**La valeur des affaires acquises** correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La valeur des affaires acquises peut être positive ou négative. Si elle est positive, la valeur des affaires acquises est comptabilisée à titre de composante des FAD. La valeur des affaires acquises est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

La valeur des affaires acquises est amortie de façon linéaire sur la durée résiduelle des polices sous-jacentes.

**Les montants recouvrables au titre de la réassurance** comprennent les montants à recevoir au titre de la réassurance des cédants ou des réassureurs, ainsi que les montants à recouvrer auprès des réassureurs au titre de la réassurance.

Dans le cours normal des activités, la société utilise la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, la société demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée.

En ce qui a trait aux contrats à long terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir des réassureurs relativement aux sinistres payés ou impayés, aux sinistres survenus mais non déclarés ou aux prestations, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve au titre de la recouvrabilité. La société cède à d'autres sociétés d'assurance, par l'intermédiaire de la réassurance, des contrats d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance soins de longue durée ainsi que des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite comportant un risque d'assurance important.

En ce qui a trait aux contrats à court terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent aux montants estimatifs que des réassureurs doivent payer à la société relativement aux sinistres cédés payés et non payés et aux frais de règlement des sinistres, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve pour recouvrabilité. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre des activités de réassurance autres que la réassurance contre les catastrophes sont estimés au moyen d'un examen des réclamations importantes sur une base individuelle et de la tranche cédée des sinistres survenus mais non déclarés, en supposant une répartition de la perte en fonction du pourcentage conservé. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre de nos activités de réassurance contre les catastrophes sont estimés en appliquant les modalités des contrats de réassurance aux estimations des pertes brutes ultimes. L'hypothèse la plus importante est la taille moyenne des pertes individuelles pour les sinistres qui sont survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés et l'estimation des pertes brutes ultimes. Le montant ultime de la réassurance cédée recouvrable est inconnu jusqu'à ce que toutes les pertes soient réglées.

Les montants à recevoir au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir de tiers réassureurs et cédants qui devraient être réglés dans un délai de un an. Les montants à recevoir au titre de la réassurance sont de nature à court terme, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

**Le goodwill** représente l'excédent des montants payés pour l'acquisition d'affaires sur la juste valeur des actifs nets acquis, déduction faite de toute perte de valeur du goodwill comptabilisée.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, d'abord en déterminant si des événements ou des changements de circonstances, comme une détérioration du marché ou des conditions de marché défavorables, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable de l'unité d'exploitation, goodwill inclus, puisse excéder la juste valeur. Si cette évaluation qualitative indique qu'une dépréciation pourrait s'être produite, un test de dépréciation quantitatif est alors effectué, et la perte de valeur est évaluée et comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation, goodwill inclus, sur sa juste valeur, qui se limite à la valeur comptable du goodwill de l'unité d'exploitation. Aucun ajustement pour perte de valeur n'a été apporté au goodwill pour la période.

**Les actifs et les passifs des comptes distincts** sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des comptes distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces comptes distincts et les passifs des comptes distincts si i) ces comptes distincts sont légalement comptabilisés; ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs généraux de la société; iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat; et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société sont inclus dans les comptes distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états du résultat net. Les comptes distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

**Entités à détenteurs de droits variables :** les actifs des EDDV consolidées sont soumis à des restrictions et doivent d'abord servir au règlement de leurs passifs. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire de ces EDDV n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. En 2022 et en 2021, la société n'a fourni aucun soutien financier ou autre aux EDDV sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de sa participation variable dans les EDDV ou sur le risque connexe.

**Actifs affectés en garantie :** la société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états de la situation financière, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs.

Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états de la situation financière, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

**Transactions d'emprunt garanti :** les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont des transactions d'emprunt garanti. Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie suffisamment de trésorerie pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Ces transactions sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont été initialement vendus.

La société comptabilise un actif dans les états de la situation financière, qui représente la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées sur une base nette dans les états de la situation financière lorsque les critères de compensation sont respectés.

**Les prestations futures** correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures sont les suivantes : mortalité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. Au troisième trimestre de chaque exercice, la société revoit les hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris les hypothèses relatives aux charges liées aux sinistres. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices dans les états du résultat net.

La variation des prestations futures qui est comptabilisée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les prestations futures à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et de la courbe des taux d'actualisation courante. Dans le cas des contrats émis après la date de transition, le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les prestations futures pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction d'un taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation initial comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans).

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, un taux d'actualisation arrêté au niveau des cohortes était établi afin de refléter les taux de capitalisation des intérêts qui étaient arrêtés à la passation des contrats sous-jacents.

La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures au moment de la transition excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

La société examine périodiquement ses estimations des provisions techniques au titre des prestations futures et les compare à ses résultats techniques réels. Les écarts entre les résultats techniques réels et les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix de ces polices, garanties et avenants, ainsi que dans le calcul des passifs connexes, se traduisent par des variations du bénéfice et pourraient donner lieu à des pertes. L'incidence des variations de ces passifs estimatifs est incluse dans les états consolidés du résultat net pour la période au cours de laquelle les variations surviennent.

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, le passif au titre des primes nettes était comptabilisé au moyen d'hypothèses arrêtées au moment de l'émission, sans libération rétrospective. Les hypothèses incluaient des écarts défavorables et des escomptes incorporés au taux que la société s'attend à gagner, moins les écarts défavorables, les pertes étant comptabilisées au niveau du bloc global.

### **Passif lié aux bénéfices différés**

En ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé à titre de sinistres et de prestations aux titulaires de polices au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats de rente. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé à titre de sinistres et prestations aux titulaires de polices dans les états consolidés du résultat net.

Le passif lié aux bénéfices différés est comptabilisé dans les prestations futures et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports en avant.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, la société évalue les résultats techniques et les frais de règlement réels liés aux contrats d'assurance. Ces évaluations sont comparées aux estimations initiales, et des ajustements sont apportés au passif lié aux bénéfices différés afin de s'assurer qu'il reflète adéquatement les obligations de la société et la rentabilité des contrats.

**Les soldes de comptes des titulaires** représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans le poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 10, « Instruments dérivés ».

**Des passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres (les « FRS »)** sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement réglés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres au titre de l'assurance maladie et de l'assurance IARD sont inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

**Dépôts :** les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

**Les prestations au titre du risque de marché**, qui sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime, sont évaluées à la juste valeur, pour chaque contrat individuel. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société classe l'avenant de revenu viager comme des prestations au titre du risque de marché. L'avenant de revenu viager offre des garanties de retrait minimum sur certains produits indexés de rentes à capital fixe.

Le total des honoraires attribués comprend les honoraires explicites liés à cet avenant et ne peut être négatif ni supérieur au total des honoraires contractuels et des cotisations recouvrables auprès du titulaire du contrat. Les seules charges sont liées à l'avenant et au rachat. Les frais de rachat ne sont pas inclus dans l'évaluation de la juste valeur, car ils ne financent aucune prestation future. Les flux de trésorerie sont projetés au moyen de scénarios sans risque générés par la société.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain projeté au scénario.

Les prestations au titre du risque de marché ayant une valeur positive sont inscrites à titre d'autres actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs liés aux prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les méthodes d'évaluation variaient selon le type de garantie, et toutes les incidences sur l'évaluation étaient prises en compte dans les états du résultat net.

**Entités structurées** : la société investit une partie de ses actifs dans des entités structurées qui émettent des placements, comme des titres d'emprunt et des titres privilégiés, à l'intention de filiales de la société, ainsi que ses comptes de contrats de réassurance. La société est le principal bénéficiaire des rendements variables des actifs détenus au sein des entités, puisque le gestionnaire de placements des entités structurées est une partie liée et que la société a une importante participation économique dans les entités structurées. Par conséquent, ces entités sont consolidées dans les états financiers de la société.

Les passifs des entités qui ne sont pas éliminés à la consolidation sont comptabilisés à titre de passifs des entités structurées.

La valeur comptable de la participation de la société dans les entités structurées est déterminée conformément aux méthodes comptables de la société relativement aux titres sous-jacents détenus dans les entités structurées.

**Les passifs liés aux retenues de fonds** représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles la Compagnie de Rentes Brookfield agit à titre de société cédante. Bien que les actifs associés aux passifs liés aux retenues de fonds soient légalement détenus par la Compagnie de Rentes Brookfield, le réassureur est assujéti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, comme il est assujéti à ceux associés aux actifs investis qu'il détient directement. Le solde des passifs liés aux retenues de fonds de la Compagnie de Rentes Brookfield comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et est porté au crédit des primes, des produits tirés des (pertes liées aux) placements, des prestations à payer et des autres charges déduites à mesure qu'ils sont engagés au coût. Les passifs liés aux retenues de fonds sont comptabilisés au poste Autres passifs dans l'état de la situation financière.

**Réassurance acceptée** : NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec une société d'assurance en vue de réassurer les rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts et les retraits, sont comptabilisées au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

**Polices d'assurance avec participation :** dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Ces participations sont incluses dans le poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

### **Primes, prestations, sinistres survenus et charges**

Les primes sur les produits d'assurance vie et d'assurance maladie ordinaires traditionnelles sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles. Les prestations et les charges sont associées aux primes acquises de manière à comptabiliser les bénéfices sur la durée des contrats d'assurance.

Les primes sur les rentes reçues relativement aux contrats de rentes à primes temporaires et les contrats de rentes complémentaires comportant un risque viager important sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sur les rentes différées sont comptabilisées à titre de dépôts plutôt qu'à titre de produits. Les produits tirés des contrats de rentes différées correspondent principalement aux frais de rachat et, dans le cas des rentes à capital variable, aux frais administratifs facturés aux titulaires de contrat.

Les produits tirés de l'assurance vie universelle et de l'assurance vie entière à prime unique représentent les sommes facturées aux titulaires de polices, y compris les charges au titre de la mortalité, les frais de rachat réellement payés et les frais de gestion des polices gagnés. Les montants inclus dans les prestations correspondent à l'excédent des sinistres sur les soldes de comptes remis aux titulaires de polices et les intérêts crédités aux soldes de comptes.

Les primes sur les produits d'assurance IARD sont comptabilisées à titre de produits sur la période du contrat proportionnellement au montant de la protection d'assurance, qui est généralement réparti également sur la période du contrat. Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés et les frais de règlement des sinistres ainsi que la variation des réserves.

Les primes brutes du secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite sur les polices émises sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les prestations futures sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les prestations aux titulaires de polices sont comptabilisées dans les états du résultat net lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

**Les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite et les coûts** liés à nos régimes de retraite bloqués sont estimés au moyen d'hypothèses, notamment des facteurs démographiques comme l'âge de la retraite et la mortalité.

La société utilise un taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée des avantages futurs à la date d'évaluation. La ligne directrice pour établir ce taux est le taux des obligations de sociétés à long terme de grande qualité. À cette fin, un portefeuille hypothétique d'obligations correspondant aux versements de prestations mensuels prévus en vertu du régime de retraite a été constitué, et le rendement de ce portefeuille a été utilisé comme taux d'actualisation.

Pour formuler l'hypothèse relative au rendement des placements, nous nous sommes appuyés sur un modèle qui tient compte des facteurs suivants :

- le rendement à l'échéance courant des titres à revenu fixe;
- les prévisions d'inflation, de croissance du PIB et de rendement total pour chaque catégorie d'actifs;
- la performance historique du régime;
- la répartition cible de l'actif;
- les écarts-types et corrélations normalisés liés aux rendements historiques et futurs prévus de chaque catégorie d'actifs et à l'inflation.

L'hypothèse issue de ce modèle est le taux de rendement présumé de la répartition cible de l'actif des régimes, déduction faite des charges liées aux placements, et reflète les rendements prévus des actifs courants et futurs des régimes.

Selon cette approche, le rendement calculé variera d'un exercice à l'autre; toutefois, la société a pour politique de maintenir cette hypothèse à long terme relativement constante.

**Les produits d'intérêts** sur les placements évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Les dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

**Les profits (pertes) liés aux placements** comprennent les profits et les pertes réalisés sur les placements qui représentent l'écart entre le produit net de la vente et la valeur comptable, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché des placements comptabilisés à la juste valeur, la correction de valeur pour pertes de crédit et les profits (pertes) de change.

**Les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds** comprennent les produits tirés des placements découlant des retenues de fonds et les variations de la juste valeur des dérivés incorporés dans les contrats de réassurance. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans les résultats nets tirés des placements dans les états du résultat net.

**Les actifs et les passifs d'impôt exigible** sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai de un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque exercice.

**Impôt différé :** nous comptabilisons l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable, qui nécessite la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé pour tenir compte des conséquences fiscales futures attendues découlant d'événements inclus dans les états financiers. Selon cette méthode, nous déterminons les actifs et passifs d'impôt différé en fonction des différences entre la valeur selon les états financiers et la base fiscale des actifs et des passifs au moyen des taux d'imposition en vigueur pour l'exercice au cours duquel on s'attend à ce que les différences se résorbent. L'incidence d'une modification apportée aux taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net pour la période qui inclut la date d'adoption.

Nous comptabilisons les actifs d'impôt différé dans la mesure où nous estimons qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés. Pour en arriver à une telle détermination, nous tenons compte de toutes les données probantes positives et négatives dont nous disposons, y compris les résorptions futures des différences temporaires imposables existantes, le bénéfice imposable futur projeté, les stratégies de planification fiscale, le potentiel de report en arrière, si les lois fiscales le permettent, et les résultats des activités récentes. Si nous déterminons que nous serons en mesure de réaliser nos actifs d'impôt différé dans l'avenir pour un montant supérieur à leur montant net comptabilisé, nous ajustons la réduction de valeur des actifs d'impôt différé, ce qui a pour effet de réduire la charge d'impôt.

Nous comptabilisons des positions fiscales incertaines conformément à l'ASC 740 selon un processus en deux étapes dans le cadre duquel 1) nous déterminons s'il est plus probable qu'improbable que les positions fiscales seront maintenues d'après leur bien-fondé technique et, 2) dans le cas des positions fiscales qui atteignent le seuil de comptabilisation plus probable qu'improbable, nous comptabilisons l'avantage fiscal le plus élevé dont la probabilité de réalisation lors du règlement final avec l'administration fiscale concernée est supérieure à 50 %.

**Monnaies étrangères :** la monnaie locale des filiales étrangères de la société est réputée être la monnaie fonctionnelle du pays dans lequel ces filiales exercent leurs activités. Les états financiers des filiales étrangères de la société sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin d'une période de présentation de l'information financière pour les actifs et les passifs et aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période pour les états du résultat net.

Les profits et les pertes latents liés à la conversion de l'actif net sont comptabilisés à titre d'écarts de change latents et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations des écarts de change latents sont incluses dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux opérations en monnaies étrangères sont présentés au poste Produits nets tirés des placements ou au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net.

**Secteurs :** conformément à l'ASC 280, *Operating Segments*, la société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Le principal décideur opérationnel identifié pour la société est le chef de la direction, qui examine les résultats d'exploitation lorsqu'il prend des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société. Nos activités ont été réorganisées en trois secteurs à présenter : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite (se reporter à la note 27).

**Bénéfice par action :** les porteurs des actions de catégorie C ont le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les distributions sur les actions de catégorie C seront versées trimestriellement à un montant égal au bénéfice distribuable de la société (déterminé par la direction de la société) après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision pour charges, besoins en trésorerie prévus et autres ajustements similaires. Le bénéfice par action est calculé et présenté pour les actions de catégorie C. Les actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, le bénéfice par action ne s'applique pas à ces catégories d'actions.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société pour l'exercice, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice par action de base et dilué pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui s'est chiffré à 83,88 \$, a été calculé en divisant le bénéfice net attribuable à Brookfield pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de Brookfield Annuity Holdings Inc., qui était une filiale entièrement détenue de Brookfield (2020 – 85 000). Le montant présenté au titre du bénéfice par action au 31 décembre 2020 n'est pas comparable au montant présenté au titre du bénéfice par action pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 en raison de la scission et de l'émission d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C le 28 juin 2021. Pour plus de détails au sujet de la scission, se reporter à la note 1b).

**Éventualités liées aux litiges :** les litiges existants et potentiels sont examinés chaque trimestre afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux passifs au titre des pertes probables. Des réserves au titre des pertes sont inscrites chaque fois que des pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une réserve est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

### Changements de méthodes comptables futurs

La société a continué d'évaluer l'incidence des changements de méthodes comptables futurs comme suit :

Norme	Description	Date d'entrée en vigueur et mode d'adoption	Incidence sur les états financiers
ASU 2020-04, <i>Reference Rate Reform (Topic 848): Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting</i>	Les modifications comprises dans ces directives prévoient des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des PCGR aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions touchées par la réforme des taux de référence si certains critères sont respectés. Les directives s'appliquent seulement aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions qui font référence au taux LIBOR ou à un autre taux de référence qui devrait être abandonné en raison de la réforme des taux de référence.	Les modifications comprises dans ces directives sont entrées en vigueur pour toutes les entités le 12 mars 2020 et seront applicables jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle l'application des exceptions et des mesures de simplification facultatives ne sera plus permise. Le FASB procède actuellement à des délibérations au sujet d'une ASU qui reporterait la date limite d'application au 31 décembre 2024.	L'inventaire des expositions au taux LIBOR a été réalisé, et celles-ci se limitent principalement aux obligations à taux variable, aux placements alternatifs et aux emprunts liés à des coentreprises. Certains contrats compris dans ces catégories sont arrivés à échéance avant le 31 décembre 2021, soit la date de début de l'abandon du taux LIBOR. L'abandon du taux LIBOR ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés ou les notes annexes de la société.

### NOTE 3. ACQUISITION D'ENTREPRISES

Le 25 mai 2022, une filiale entièrement détenue de la société a acquis American National. American National offre un vaste portefeuille de produits d'assurance, notamment des produits d'assurance vie individuelle et collective, des rentes, de l'assurance maladie et de l'assurance IARD. Aux termes de l'entente de fusion, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'American National en échange d'un montant de 190 \$ par action, ce qui équivaut à 5,1 G\$. La contrepartie était entièrement composée de trésorerie. La société a acquis tous les actifs et repris tous les passifs d'American National à la date de clôture, et elle consolide l'entreprise aux fins des états financiers.

Le tableau suivant présente un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

(en M\$ US)

<b>Contrepartie totale transférée dans le cadre de l'acquisition</b> .....	5 107 \$
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	1 021
Placements .....	22 519
Produits tirés des placements à recevoir .....	101
Montants recouvrables au titre de la réassurance .....	45
Primes dues et autres débiteurs .....	437
Actifs d'impôt différé .....	374
Immobilisations corporelles .....	175
Prestations de retraite payées d'avance .....	149
Placement mis en équivalence .....	1 402
Frais d'acquisition différés et valeur des affaires acquises .....	551
Actifs au titre des cessions en réassurance .....	410
Immeubles de placement .....	541
Autres actifs .....	198
Actifs des comptes distincts .....	1 123
<b>Total des actifs acquis</b> .....	<b>29 046</b>
<b>Passifs repris</b>	
Prestations futures .....	5 337
Soldes de comptes des titulaires .....	13 880
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats .....	1 706
Réserve pour primes non acquises .....	1 073
Autres fonds réservés aux titulaires de polices .....	324
Effets à payer .....	158
Autres passifs .....	449
Passifs des comptes distincts .....	1 123
<b>Total des passifs repris</b> .....	<b>24 050</b>
Moins : participation ne donnant pas le contrôle .....	(10)
<b>Actifs nets acquis</b> .....	<b>4 986</b>
<b>Goodwill</b> .....	<b>121 \$</b>

La comptabilisation de l'acquisition demeure inachevée et il subsiste de l'incertitude d'évaluation relative à l'évaluation et aux soldes au 31 décembre 2022, car l'évaluation détaillée des actifs nets acquis est toujours en cours. Les états financiers au 31 décembre 2022 se fondent sur la meilleure estimation que peut actuellement établir la direction de la répartition du prix d'achat. Un goodwill d'environ 121 M\$ a été comptabilisé à la suite de l'acquisition. L'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et la répartition du prix d'achat seront finalisées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023. Par conséquent, le goodwill d'un montant de 121 M\$ au 31 décembre 2022, qui représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, pourrait être ajusté au cours des périodes futures. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le résultat. Des coûts d'acquisition de 13 M\$ ont été passés en charges à la date d'acquisition et comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états du résultat net.

L'entreprise acquise a fourni un apport de 2,3 G\$ aux produits et de 324 M\$ au bénéfice net de la société pour la période allant du 25 mai au 31 décembre 2022.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les produits et le bénéfice pro forma consolidés non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se seraient élevés à 3,9 G\$ et à 487 M\$, respectivement. Ces montants ont été calculés à l'aide des résultats de la filiale et ajustés pour tenir compte des amortissements révisés qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des placements, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles avaient été appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que les incidences fiscales connexes.

#### NOTE 4. TITRES À ÉCHÉANCE FIXE DISPONIBLES À LA VENTE

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Valeur comptable/ juste valeur
Titres à échéance fixe disponibles à la vente					
Titres du Trésor et du gouvernement américains .....	148 \$	— \$	(38) \$	— \$	110 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains .....	880	—	(25)	—	855
Titres de gouvernements étrangers .....	353	1	(36)	—	318
Titres de créance de sociétés .....	14 379	35	(1 135)	(24)	13 255
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels .....	133	—	(6)	—	127
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux .....	422	5	(19)	—	408
Titres de créance garantis .....	1 291	9	(51)	(6)	1 243
<b>Total des placements dans des titres à échéance fixe disponibles à la vente .....</b>	<b>17 606 \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>(1 310) \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>16 316 \$</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Valeur comptable/ juste valeur
Titres à échéance fixe disponibles à la vente					
Titres du Trésor et du gouvernement américains .....	108 \$	1 \$	(3) \$	— \$	106 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains .....	—	—	—	—	—
Titres de gouvernements étrangers .....	351	12	(5)	—	358
Titres de créance de sociétés .....	1 777	27	(17)	—	1 787
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux .....	154	—	(5)	—	149
Titres de créance garantis .....	17	—	—	—	17
<b>Total des placements dans des titres à échéance fixe disponibles à la vente .....</b>	<b>2 407 \$</b>	<b>40 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 417 \$</b>

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, en fonction de leur échéance contractuelle.

EN M\$ US	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Échéance dans 1 an ou moins .....	494 \$	489 \$	9 \$	9 \$
Échéance dans 1 an à 5 ans .....	5 244	5 072	182	179
Échéance dans 5 à 10 ans .....	5 907	5 436	559	560
Échéance dans plus de 10 ans .....	5 961	5 319	1 657	1 669
Total .....	<b>17 606 \$</b>	<b>16 316 \$</b>	<b>2 407 \$</b>	<b>2 417 \$</b>

Les échéances réelles peuvent différer des échéances contractuelles, car les emprunteurs pourraient avoir le droit de demander le rachat ou le remboursement par anticipation des obligations avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, qui ne sont pas assortis d'une seule échéance, ont été présentés en fonction de l'année de l'échéance contractuelle finale.

Le tableau suivant présente le produit de la vente de titres à échéance fixe disponibles à la vente, ainsi que les profits et les pertes bruts réalisés connexes.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produit de la vente de titres à échéance fixe disponibles à la vente.....	<b>11 882 \$</b>	2 001 \$	561 \$
Profits bruts réalisés.....	<b>41</b>	34	32
Pertes brutes réalisées.....	<b>(204)</b>	(19)	(29)

Les profits et les pertes liés aux titres vendus sont déterminés sur la base du premier entré, premier sorti. De plus, la société a donné en garantie des obligations relativement à certaines ententes et transactions, comme des ententes de financement et des ententes de réassurance. La valeur comptable des obligations données en garantie était de 117 M\$ et de 29 M\$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

Conformément à divers règlements, la société détient des titres en dépôt auprès des autorités de réglementation; la valeur comptable de ces titres s'établissait à 51 M\$ au 31 décembre 2022 (2021 – néant).

Le tableau suivant présente les pertes brutes latentes et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, regroupées par catégorie de placements et par périodes durant lesquelles les titres individuels se trouvaient en position de perte latente continue en raison des facteurs du marché (en millions, sauf le nombre d'émissions).

	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 DÉCEMBRE 2022									
EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres à échéance fixe disponibles à la vente									
Titres du Trésor et du gouvernement américains .....	41	(36) \$	104 \$	5	(2) \$	4 \$	46	(38) \$	108 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains .....	579	(25)	824	—	—	—	579	(25)	824
Titres de gouvernements étrangers .....	13	(23)	258	11	(13)	25	24	(36)	283
Titres de créance de sociétés .....	1 533	(943)	10 644	251	(192)	912	1 784	(1 135)	11 556
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels .....	46	(6)	93	—	—	—	46	(6)	93
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux .....	62	(14)	231	12	(5)	29	74	(19)	260
Titres de créance garantis .....	82	(50)	762	12	(1)	17	94	(51)	779
<b>Total</b> .....	<b>2 356</b>	<b>(1 097) \$</b>	<b>12 916 \$</b>	<b>291</b>	<b>(213) \$</b>	<b>987 \$</b>	<b>2 647</b>	<b>(1 310) \$</b>	<b>13 903 \$</b>
	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 DÉCEMBRE 2021									
EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres à échéance fixe disponibles à la vente									
Titres du Trésor et du gouvernement américains .....	13	(3) \$	12 \$	—	— \$	— \$	13	(3) \$	12 \$
Titres de gouvernements étrangers .....	24	(4)	145	1	(1)	5	25	(5)	150
Titres de créance de sociétés .....	263	(16)	825	5	(1)	12	268	(17)	837
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux .....	27	(4)	100	1	—	2	28	(4)	102
Titres de créance garantis .....	11	—	9	—	—	—	11	—	9
<b>Total</b> .....	<b>338</b>	<b>(27) \$</b>	<b>1 091 \$</b>	<b>7</b>	<b>(2) \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>345</b>	<b>(29) \$</b>	<b>1 110 \$</b>

Plusieurs hypothèses et estimations sous-jacentes sont formulées dans l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, par exemple en ce qui concerne la situation financière, les perspectives à court et à long terme pour les titres émis ou l'émetteur, y compris les conditions et les tendances pertinentes du secteur et les répercussions des mesures prises par les agences de notation et des prix de souscription. Selon cette évaluation, les pertes latentes sur les obligations disponibles à la vente à l'égard desquelles aucune correction de valeur pour pertes de crédit n'a été comptabilisée étaient essentiellement liées aux titres à échéance fixe détenus par la société dans le secteur du transport.

### Correction de valeur pour pertes de crédit

Les augmentations ou les reprises au titre de la correction de valeur relative à tous les titres à échéance fixe sont présentées au poste Profits (pertes) liés aux placements des états du résultat net.

Le tableau suivant présente l'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux titres à échéance fixe disponibles à la vente, par principaux types de titres.

	<b>Titres de créance de sociétés</b>	<b>Titres de créance garantis</b>	<b>Total</b>
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	— \$	— \$	— \$
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement .....	(22)	(6)	(28)
Réductions liées aux titres vendus au cours de l'exercice .....	1	—	1
Augmentation de la correction de valeur liée aux achats .....	(3)	—	(3)
<b>Solde au 31 décembre 2022 .....</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(30) \$</b>

Aucune perte de crédit n'a été comptabilisée pour les exercices clos en 2021 et en 2020.

### NOTE 5. TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les composantes de la variation des profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres comptabilisés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans l'état du résultat net.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US			
Profits (pertes) latents sur les titres de capitaux propres .....	17 \$	(42) \$	— \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres vendus .....	(28)	—	—
<b>Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres .....</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(42) \$</b>	<b>— \$</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres de capitaux propres par secteur, en fonction de la juste valeur.

	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
EN POURCENTAGE		
Biens de consommation .....	5 %	— %
Énergie et services publics .....	3	—
Finances .....	66	2
Soins de santé .....	5	12
Activités industrielles .....	2	3
Technologies de l'information .....	14	80
Autres .....	5	3
<b>Total .....</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## NOTE 6. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES LIÉS À DES BIENS IMMOBILIERS

En général, les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs. Les soldes en souffrance depuis plus de 90 jours sont présentés dans la colonne « Improductifs ». Le tableau suivant présente une analyse de l'antériorité des prêts.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	<u>En règle</u>	<u>Improductifs</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Immeubles résidentiels .....	907 \$	— \$	907 \$	15 %
Hôtels .....	1 114	—	1 114	19 %
Immeubles industriels .....	1 050	—	1 050	18 %
Immeubles de bureaux .....	1 160	27	1 187	20 %
Parcs de stationnement .....	420	—	420	7 %
Immeubles de commerce de détail .....	874	—	874	15 %
Entrepôts .....	120	—	120	2 %
Autres .....	257	—	257	4 %
<b>Total</b> .....	<u>5 902 \$</u>	<u>27 \$</u>	<u>5 929 \$</u>	<u>100 %</u>
Correction de valeur pour pertes de crédit .....			(41)	
<b>Total, déduction faite de la correction de valeur</b> .....			<u>5 888 \$</u>	

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	<u>En règle</u>	<u>Improductifs</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Immeubles résidentiels .....	73 \$	— \$	73 \$	19 %
Hôtels .....	149	—	149	38 %
Immeubles industriels .....	27	—	27	7 %
Immeubles de bureaux .....	41	—	41	10 %
Immeubles de commerce de détail .....	97	—	97	25 %
Entrepôts .....	4	—	4	1 %
<b>Total</b> .....	<u>391 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>391 \$</u>	<u>100 %</u>
Correction de valeur pour pertes de crédit .....			(1)	
<b>Total, déduction faite de la correction de valeur</b> .....			<u>390 \$</u>	

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts hypothécaires a principalement trait aux prêts hypothécaires commerciaux. Le tableau suivant présente l'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts hypothécaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier .....	(1) \$	— \$
Charge .....	(40)	(1)
<b>Solde aux 31 décembre</b> .....	<u>(41) \$</u>	<u>(1) \$</u>

Aucune correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts hypothécaires n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les prêts hypothécaires sont ventilés par type de bien immobilier, et des facteurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la correction de valeur sont appliqués. Les facteurs qualitatifs sont établis chaque trimestre au moyen du regroupement des actifs qui présentent des caractéristiques de risque et des résultats techniques passés similaires et sont ajustés pour tenir compte de la tendance attendue dans le contexte actuel du marché. Les pertes de crédit sont regroupées par type de bien immobilier de façon à représenter les caractéristiques de risque les plus semblables et les plus fiables au sein de notre portefeuille. Le tableau suivant présente le coût amorti des prêts hypothécaires par année de montage et par type de bien immobilier.

EN M\$ US	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Solde de l'actif	Correction de valeur	Solde de l'actif	Correction de valeur
Immeubles résidentiels .....	907 \$	(1) \$	73 \$	(1) \$
Hôtels .....	1 114	(6)	149	—
Immeubles industriels .....	1 050	(4)	27	—
Immeubles de bureaux .....	1 187	(17)	41	—
Parcs de stationnement .....	420	(6)	—	—
Immeubles de commerce de détail .....	874	(4)	97	—
Entrepôts .....	120	(2)	4	—
Autres .....	257	(1)	—	—
<b>Total .....</b>	<b>5 929 \$</b>	<b>(41) \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>(1) \$</b>

#### Indicateurs de la qualité du crédit

Les prêts hypothécaires sont ventilés par type de bien immobilier, et des facteurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la correction de valeur sont appliqués. Les facteurs qualitatifs sont établis chaque trimestre au moyen du regroupement des actifs qui présentent des caractéristiques de risque et des résultats techniques passés similaires et sont ajustés pour tenir compte de la tendance attendue dans le contexte actuel du marché. Les pertes de crédit sont regroupées par type de bien immobilier de façon à représenter les caractéristiques de risque les plus semblables et les plus fiables au sein de notre portefeuille. Le tableau suivant présente le coût amorti des prêts hypothécaires par année de montage et par type de bien immobilier.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Coût amorti selon l'année de montage						Années antérieures	Total
	2022	2021	2020	2019	2018	2017		
Immeubles résidentiels .....	331 \$	225 \$	110 \$	141 \$	22 \$	78 \$	907 \$	
Hôtels .....	256	139	39	130	180	370	1 114	
Immeubles industriels .....	275	169	215	132	65	194	1 050	
Immeubles de bureaux .....	130	45	24	47	157	784	1 187	
Parcs de stationnement .....	55	29	27	13	19	277	420	
Immeubles de commerce de détail .....	265	118	65	37	31	358	874	
Entrepôts .....	8	24	35	38	15	—	120	
Autres .....	117	44	—	28	19	49	257	
<b>Total .....</b>	<b>1 437 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>515 \$</b>	<b>566 \$</b>	<b>508 \$</b>	<b>2 110 \$</b>	<b>5 929 \$</b>	
Correction de valeur pour pertes de crédit .....							(41)	
<b>Total, déduction faite de la correction de valeur .....</b>							<b>5 888 \$</b>	

En général, les prêts hypothécaires sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs, et le ratio prêt-valeur peut atteindre jusqu'à 75 %. La société a pour politique de ne pas comptabiliser les intérêts sur les prêts qui sont en souffrance depuis 90 jours et pour lesquels les soldes sont jugés irrécouvrables. Au 31 décembre 2022, un prêt commercial était en souffrance depuis plus de 90 jours ou était considéré comme étant improductif.

## NOTE 7. PRÊTS PRIVÉS

Le tableau suivant présente un sommaire des notations attribuées aux prêts privés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021
A ou supérieure .....	4	58
BBB .....	17	19
BB ou inférieure .....	395	22
Sans notation .....	729	196
<b>Exposition totale au risque de crédit .....</b>	<b>1 144 \$</b>	<b>294 \$</b>

Au 31 décembre 2022, la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts privés s'élevait à 28 M\$ (31 décembre 2021 – 12 M\$). Tous les prêts privés étaient en règle (soldes en souffrance depuis moins de 30 jours) aux 31 décembre 2022 et 2021.

## NOTE 8. BIENS IMMOBILIERS ET SOCIÉTÉS DE PERSONNES IMMOBILIÈRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement, déduction faite de l'amortissement cumulé, et des sociétés de personnes immobilières, par type d'immeuble.

EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Au 31 décembre 2022	
	Montant	Pourcentage
Hôtels .....	77 \$	7 %
Immeubles industriels .....	168	16 %
Terrains .....	48	5 %
Immeubles de bureaux .....	243	23 %
Immeubles de commerce de détail .....	212	20 %
Immeubles résidentiels .....	254	25 %
Autres .....	34	3 %
<b>Total .....</b>	<b>1 036 \$</b>	<b>100 %</b>

La société n'avait aucun bien immobilier ni aucune société de personnes immobilière au 31 décembre 2021.

## NOTE 9. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES ET PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs relatifs aux EDDV consolidées inclus dans les états financiers consolidés.

EN M\$ US	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières .....	124 \$	— \$
Titres à échéance fixe disponibles à la vente .....	346	31
Titres de capitaux propres, à la juste valeur .....	84	79
Fonds d'investissement .....	1 175	231
Prêt hypothécaire .....	44	66
Prêts privés .....	390	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	153	—
Autres actifs .....	77	—
<b>Total des actifs des EDDV consolidées .....</b>	<b>2 393 \$</b>	<b>469 \$</b>
Effets à payer .....	151	—
Autres passifs .....	1 743	299
<b>Total des passifs des EDDV consolidées .....</b>	<b>1 894 \$</b>	<b>299 \$</b>

En ce qui concerne les autres sociétés de personnes immobilières de type EDDV non consolidées, la société n'en est pas le bénéficiaire principal, car les décisions importantes qui ont une incidence sur les activités économiques des EDDV exigent le consentement des deux partenaires. La société comptabilise ses participations dans ces EDDV selon la méthode de la mise en équivalence lorsqu'elle exerce une influence notable sur les politiques d'exploitation et de financement de ces entités émettrices. Le tableau suivant présente la valeur comptable et l'exposition maximale au risque de perte liées aux EDDV non consolidées.

	<b>31 décembre 2022</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Exposition maximale au risque de perte</b>
EN M\$ US		
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières.....	317 \$	317 \$
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers.....	601	601
Produits tirés des placements à recevoir.....	2	2
<b>Total</b> .....	<b>920 \$</b>	<b>920 \$</b>

Nous n'avions aucune EDDV non consolidée au 31 décembre 2021.

Les EDDV non consolidées sont habituellement comptabilisées à titre de placements mis en équivalence. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société détenait des placements mis en équivalence de 2,8 G\$ et de 469 M\$, respectivement, composés principalement d'autres participations dans des sociétés en commandite, de coentreprises ou de sociétés de personnes immobilières (y compris des fonds immobiliers), de sociétés de personnes donnant droit à un crédit d'impôt et d'autres sociétés de personnes.

Comme il est décrit à la note 2, la société comptabilise généralement sa quote-part du bénéfice de ses placements mis en équivalence dans les produits nets tirés des placements en utilisant une méthode qui prévoit un décalage de trois mois dans les cas où l'information financière de l'entité émettrice n'est pas obtenue en temps suffisamment opportun ou lorsque la période de présentation de l'information financière de l'entité émettrice diffère de celle de la société. Le total des produits nets tirés des placements provenant des placements mis en équivalence a excédé 10 % du bénéfice (de la perte) consolidé avant impôt de la société pour les deux derniers exercices.

Les données financières résumées et regroupées qui suivent reflètent les plus récentes informations financières disponibles et ne représentent pas la quote-part revenant à la société de l'actif, du passif ou du bénéfice de ces entités. Le montant global du total de l'actif global de ces entités totalisait 2,4 G\$ et 1,1 G\$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Le montant global du bénéfice net (de la perte nette) de ces entités totalisait 89 M\$ et 21 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Le montant global du bénéfice net (de la perte nette) des entités sous-jacentes dans lesquelles la société investit se compose principalement des produits tirés des placements, y compris les produits tirés des placements (pertes liées aux placements) récurrents et les profits (pertes) latents et réalisés sur les placements. Le montant global du bénéfice net (de la perte nette) des entités sous-jacentes dans lesquelles la société investit se compose principalement des produits tirés des placements, y compris les produits tirés des placements (pertes liées aux placements) récurrents et les profits (pertes) latents et réalisés sur les placements.

## NOTE 10. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société gère le risque de change et les autres risques de marché liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés sur obligations, les options, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt et les bons de souscription. La société achète des options indexées sur actions et s'en sert comme couvertures économiques contre les fluctuations des marchés boursiers auxquelles sont exposés les produits indexés sur actions. Ces options ne sont pas désignées comme des instruments de couverture aux fins comptables en vertu des PCGR. Les contrats indexés sur actions comprennent un contrat hôte d'assurance vie universelle à capital fixe ou un contrat hôte de rente à capital fixe et un dérivé incorporé indexé sur actions. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est obtenue à partir des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres instruments financiers sous-jacents. La société n'investit pas dans des dérivés à des fins de spéculation. Se reporter à la note 2k) pour plus d'information sur les placements dérivés.

Les contrats de change à terme, les options, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt et les bons de souscription sont des ententes contractuelles de gré à gré négociées entre contreparties. Les contrats à terme normalisés sont négociés sur un marché organisé et sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à un moment futur prédéterminé et à un prix donné.

Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les flux de trésorerie devant être échangés périodiquement et ne représente pas l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimatif de remplacement des instruments financiers dérivés qui ont une valeur positive, en cas de défaillance de la contrepartie.

Les dérivés, à l'exception des dérivés incorporés, sont inclus dans les postes Autres actifs investis ou Autres passifs, à la juste valeur. Les actifs et les passifs dérivés incorporés dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et les passifs dérivés incorporés liés à des produits de rentes indexées et de rentes variables sont inclus dans les états de la situation financière aux postes Retenues de fonds au titre de la réassurance et Soldes de comptes des titulaires, respectivement, à la juste valeur.

Des détails sur les instruments dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EN M\$ US	Risque sous-jacent principal	Poste des états consolidés de la situation financière	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
			Montant notionnel	Juste valeur brute		Montant notionnel	Juste valeur brute	
Dérivés non désignés comme instruments de couverture				Actif	Passif		Actif	Passif
Options indexées sur actions .....	Capitaux propres	Autres actifs investis	7 452 \$	157 \$	— \$	5 646 \$	130 \$	— \$
Contrats de change à terme .....	Change	Autres actifs investis	2 809	7	(12)	1 002	7	—
Contrats à terme normalisés sur obligations .....	Taux d'intérêt	Autres actifs investis	1 504	—	(25)	730	9	—
Swaps de devises .....	Change	Autres actifs investis	17	1	—	18	—	—
Swaps de taux d'intérêt .....	Taux d'intérêt	Autres actifs investis	15	1	—	72	—	(1)
Bons de souscription .....	Capitaux propres	Autres actifs investis	—	—	—	1	—	—
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :								
Entente de coassurance modifiée .....	Taux d'intérêt	Retenues de fonds au titre de la réassurance	—	151	—	—	(18)	—
Produits de rentes indexées et de rentes variables .....	Taux d'intérêt	Soldes de comptes des titulaires	—	—	(907)	—	—	(190)
			<b>11 797 \$</b>	<b>317 \$</b>	<b>(944) \$</b>	<b>7 469 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>(191) \$</b>

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

Dérivés non désignés comme instruments de couverture	Poste des états consolidés du résultat net	2022	2021	2020
		Profits (pertes) comptabilisés en résultat net sur les dérivés		
Options indexées sur actions .....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	(105) \$	(10) \$	— \$
Contrats de change à terme .....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	29	3	—
Contrats à terme normalisés sur obligations .....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	81	(1)	5
Swaps de devises .....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	1	—	—
Swaps de taux d'intérêt .....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	1	(1)	—
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :				
Entente de coassurance modifiée .....	Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds	(37)	(4)	—
Produits de rentes indexées et de rentes variables .....	Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	61	(11)	—

Le recours à des instruments dérivés par la société l'expose au risque de crédit en cas de non-exécution par les contreparties. La société a pour politique de ne traiter qu'avec des contreparties qu'elle estime solvables et d'obtenir suffisamment de garanties, au besoin, afin d'atténuer la perte financière découlant des défaillances. La société détient des garanties sous forme de trésorerie et de billets garantis par des actifs adossés à des titres du gouvernement américain. Le risque de non-exécution correspond à l'exposition nette aux contreparties en fonction de la juste valeur des contrats ouverts, moins la juste valeur des garanties détenues. La société conclut des conventions-cadres de compensation avec ses partenaires commerciaux actifs actuels. Un droit de compensation a été appliqué aux garanties qui couvrent le risque de crédit et a été comptabilisé dans les états consolidés résumés de la situation financière à titre de compensation au poste Autres actifs investis, et un montant à payer connexe a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'égard des garanties excédentaires.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'exposition de la société aux pertes de crédit sur les dérivés qu'elle détient.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Juste valeur brute des dérivés	Garanties détenues en trésorerie	Garanties détenues en actifs investis	Total des garanties détenues	Montants des garanties utilisées pour contrebalancer l'exposition	Garanties excédentaires	Exposition, déduction faite des garanties
Type de dérivé							
Options indexées sur actions .....	157 \$	101 \$	20 \$	121 \$	121 \$	— \$	36 \$
Contrats de change à terme .....	(5)	—	—	—	—	—	(6)
Contrats à terme normalisés sur obligations .....	(25)	—	—	—	—	—	(25)
Swaps de devises .....	1	—	—	—	—	—	1
Swaps de taux d'intérêt .....	1	—	—	—	—	—	1
	<b>129 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 \$</b>

1. Au 31 décembre 2022, notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite avait des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis de 81 M\$, lesquelles n'étaient pas portées en diminution de ses contrats dérivés.

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Juste valeur brute des dérivés	Garanties détenues en trésorerie	Garanties détenues en actifs investis	Total des garanties détenues	Montants des garanties utilisées pour contrebalancer l'exposition	Garanties excédentaires	Exposition, déduction faite des garanties
Type de dérivé							
Options indexées sur actions .....	130 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	130 \$
Contrats de change à terme .....	7	—	—	—	—	—	7
Contrats à terme normalisés sur obligations .....	9	—	—	—	—	—	9
Swaps de taux d'intérêt .....	(1)	—	—	—	—	—	(1)
	<b>145 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>145 \$</b>

1. Au 31 décembre 2021, notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite avait des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis de 23 M\$, lesquelles n'étaient pas portées en diminution de ses contrats dérivés.

## NOTE 11. PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS ET PROFITS (PERTES) LIÉS AUX PLACEMENTS

Le tableau suivant présente les produits nets tirés des placements.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
Titres à échéance fixe disponibles à la vente .....	560 \$	56 \$	29 \$
Titres de capitaux propres .....	6	—	—
Prêts hypothécaires .....	208	3	—
Prêts privés .....	27	3	—
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières .....	60	—	—
Placement mis en équivalence .....	—	8	—
Fonds d'investissement et sociétés par actions .....	34	4	—
Placements à court terme .....	58	2	—
Autres actifs investis .....	25	—	—
<b>Total</b> .....	<b>978 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>29 \$</b>

Les produits nets tirés des placements provenant des placements mis en équivalence, qui comprennent les sociétés de personnes immobilières, se sont chiffrés à 89 M\$, à 12 M\$ et à néant pour les exercices clos en décembre 2022, 2021 et 2020, respectivement.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés aux placements.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
Titres à échéance fixe disponibles à la vente			
Variation de la correction de valeur pour pertes de crédit et dépréciations ....	(30) \$	— \$	— \$
Profits nets (pertes nettes) sur cessions .....	(80)	14	3
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres et à l'abandon de la méthode de la mise en équivalence .....	(55)	(42)	—
Prêts hypothécaires et prêts privés			
Variation de la correction de valeur pour pertes de crédit et dépréciations ...	(57)	(16)	—
Profits nets (pertes nettes) sur cessions .....	(7)	—	—
Variation de la juste valeur des autres actifs investis et des placements à court terme .....	(1)	(4)	—
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés .....	45	(7)	6
<b>Total des profits (pertes) liés aux placements, montant net</b> .....	<b>(185) \$</b>	<b>(55) \$</b>	<b>9 \$</b>

## NOTE 12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

EN M\$ US	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente .....	16 316 \$	16 316 \$	2 417 \$	2 417 \$
Titres de capitaux propres .....	1 253	1 253	361	361
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur .....	5 888	5 637	390	392
Prêts privés .....	1 144	1 086	294	297
Fonds d'investissement .....	1 671	1 671	263	263
Prêts sur contrats d'assurance .....	374	374	—	—
Placements à court terme .....	2 402	2 402	1 203	1 203
Actifs des comptes distincts .....	1 045	1 045	—	—
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés .....	44	44	146	146
Comptes gérés séparément <sup>1</sup> .....	127	127	—	—
Autres <sup>2</sup> .....	40	40	344	344
Retenues de fonds au titre de la réassurance .....	5 812	5 812	4 801	4 801
<b>Total des actifs financiers</b> .....	<b>36 116 \$</b>	<b>35 807 \$</b>	<b>10 219 \$</b>	<b>10 224 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés .....	907 \$	907 \$	190 \$	190 \$
Prestations au titre du risque de marché .....	124	124	68	68
Autres passifs :				
Passifs dérivés .....	38	38	1	1
Passifs liés aux retenues de fonds .....	10	10	12	12
Effets à payer .....	151	151	—	—
Emprunts généraux et emprunts de filiales .....	3 652	3 625	693	693
Passifs des comptes distincts .....	1 045	1 045	—	—
<b>Total des passifs financiers</b> .....	<b>5 927 \$</b>	<b>5 900 \$</b>	<b>964 \$</b>	<b>964 \$</b>

1. Le solde au 31 décembre 2022 comprend des actifs de 33 M\$, ainsi que des passifs correspondants, qui ne sont pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs.
2. Le solde au 31 décembre 2021 comprend une tranche de 344 M\$ de notre participation dans AEL qui n'est pas assujettie à la hiérarchie des justes valeurs.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Une hiérarchie des justes valeurs est utilisée pour déterminer la juste valeur en fonction d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation du point de vue d'un intervenant du marché. La société a évalué les types de titres qui composent son portefeuille de placement afin de déterminer un niveau de hiérarchie approprié fondé sur les activités de négociation et le caractère observable des données d'entrée du marché. Le classement des actifs ou des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs repose sur les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation. Les niveaux des données d'entrée sont les suivants :

<b>Niveau 1</b>	Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
<b>Niveau 2</b>	Prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou données d'entrée qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, autres que les prix cotés du niveau 1, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou peuvent être obtenues principalement à partir de données de marché observables, ou être corroborées au moyen de telles données, pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.
<b>Niveau 3</b>	Données d'entrée non observables fondées sur une activité minimale ou inexistante sur les marchés et qui sont importantes pour la juste valeur des actifs ou des passifs. Les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses de la société concernant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et d'évaluations de tiers, ainsi que les instruments pour lesquels la détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle exerce un jugement important ou formule une estimation importante.

### **Techniques d'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur**

**Titres à échéance fixe disponibles à la vente et options sur actions** – La société a recours à un service d'établissement des prix pour estimer les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente présentée à titre d'évaluation de niveau 1 est fondée sur les prix cotés non ajustés pour des actifs identiques qui sont aisément disponibles sur un marché actif. Les estimations de la juste valeur de la plupart des titres à échéance fixe disponibles à la vente, y compris les obligations municipales, fournies par le service d'établissement des prix sont présentées à titre d'évaluations de niveau 2, car les estimations sont fondées sur des données observables sur le marché plutôt que sur des cours du marché. Le service d'établissement des prix utilise les cours du marché pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente dont les cours sont observables sur des marchés actifs. Étant donné que les titres à échéance fixe disponibles à la vente ne sont généralement pas négociés quotidiennement, le service d'établissement des prix prépare des estimations de la juste valeur de ces titres au moyen de ses applications d'établissement des prix exclusives, lesquelles comprennent des informations pertinentes sur le marché, des courbes de référence, des analyses comparatives de titres semblables, des regroupements par secteur et des évaluations matricielles. De plus, un modèle d'écart ajusté en fonction des options est utilisé pour élaborer des scénarios de remboursement anticipé et de taux d'intérêt.

Le service d'établissement des prix évalue chaque catégorie d'actifs en fonction des informations pertinentes sur le marché, le crédit, les fluctuations perçues du marché et les nouvelles sectorielles. Les données de marché utilisées dans l'évaluation des prix, énumérées dans l'ordre de priorité approximatif, comprennent : les rendements de référence, les transactions publiées, les cours obtenus des sources d'établissement des prix, les écarts entre émetteurs, les marchés bilatéraux, les titres de référence, les cours acheteurs, les offres, les données de référence et les événements économiques. L'étendue de l'utilisation de chaque donnée de marché dépend de la catégorie d'actifs et des conditions du marché. Selon le titre, l'ordre de priorité de l'utilisation des données d'entrée peut changer ou certaines données de marché peuvent ne pas être pertinentes. Pour certains titres, des données d'entrée supplémentaires peuvent être nécessaires.

La société a passé en revue les données d'entrée et la méthodologie utilisées, de même que les techniques employées par le service d'établissement des prix pour produire des prix qui représentent la juste valeur d'un titre donné. L'examen a permis de confirmer que le service d'établissement des prix utilise l'information provenant de transactions observables ou une technique qui représente les hypothèses d'un intervenant du marché. La société n'ajuste pas les cours obtenus du service d'établissement des prix. Le service d'établissement des prix auquel la société a recours a indiqué qu'il effectuera une estimation de la juste valeur seulement s'il existe de l'information objectivement vérifiable.

La société détient une petite quantité de titres de créance de sociétés fermées et de titres à échéance fixe disponibles à la vente qui présentent des caractéristiques les rendant inadaptés aux évaluations matricielles. Pour ces titres, un cours est obtenu auprès d'une source d'établissement des prix indépendante (généralement un teneur de marché). En raison des avis de non-responsabilité qui indiquent que les prix sont indicatifs seulement, la société inclut ces estimations de la juste valeur dans le niveau 3.

En ce qui concerne les titres dont le cours provient d'une source d'établissement des prix indépendante, comme les options sur actions et certains titres à échéance fixe disponibles à la vente, la société a recours à une analyse de la juste valeur fondée sur le marché pour valider le caractère raisonnable des cours obtenus. Les écarts de prix dépassant un certain seuil sont analysés plus en détail afin de déterminer s'il existe un problème. Cette analyse est effectuée chaque trimestre.

**Titres de capitaux propres** – Pour les titres de capitaux propres négociés en bourse, les cours sont obtenus auprès d'un service d'établissement des prix reconnu à l'échelle nationale qui s'appuie sur des transactions observables sur le marché; ces titres sont classés dans le niveau 1. Lorsque des cours courants ne sont pas disponibles sur les marchés actifs pour certaines actions privilégiées, une juste valeur estimative est obtenue auprès du service d'établissement des prix. Pour établir le prix des actions privilégiées, le service applique des méthodes semblables à celles utilisées pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente. Le cas échéant, ces estimations seraient présentées à titre d'évaluations de niveau 2. La société vérifie annuellement l'exactitude des informations fournies en les comparant à celles d'autres services.

**Placements à court terme** – Les placements à court terme sont principalement du papier commercial auquel Standard & Poor's et Moody's ont attribué la notation de A2 et de P2, respectivement, ou une notation supérieure. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Ces placements sont classés à titre d'évaluations de niveau 2.

**Actifs et passifs des comptes distincts** – Les actifs et les passifs des comptes distincts sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des comptes distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces comptes distincts et les passifs des comptes distincts si i) ces comptes distincts sont légalement comptabilisés; ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs généraux de la société; iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat; et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société sont inclus dans les comptes distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états consolidés du résultat net. Les comptes distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

Les actifs des comptes distincts inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs se composent de placements à court terme, de titres de capitaux propres et de titres à échéance fixe disponibles à la vente. Les titres de capitaux propres sont classés dans le niveau 1. Les placements à court terme et les titres à échéance fixe disponibles à la vente sont classés dans le niveau 2. Ces classements des actifs des comptes distincts reflètent les mêmes méthodes relatives à la juste valeur que celles qui sont énumérées ci-dessus puisqu'ils proviennent des mêmes fournisseurs et s'appuient sur le même processus.

Les actifs des comptes distincts comprennent également la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les fonds d'investissement, les produits tirés des placements à recevoir et les débiteurs liés aux titres. Ces éléments ne sont pas inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs.

Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé au titre des actifs transférés dans les comptes distincts pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

**Retenues de fonds au titre de la réassurance** – Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

**Les prestations au titre du risque de marché** sont classées dans les évaluations de niveau 3 puisque la juste valeur repose sur des données d'entrée non observables. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des prestations au titre du risque de marché sont des hypothèses relatives au marché comme le rendement sur le marché boursier, les taux d'intérêt, la volatilité du marché et les corrélations, ainsi que les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat comme les taux de déchéance, de mortalité, d'utilisation et de retrait. Les marges pour risque sont incluses dans les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat. Les hypothèses sont fondées sur une combinaison de données historiques et de jugements actuariels. Les prestations au titre du risque de marché sont évaluées au moyen de modèles stochastiques qui intègrent un écart reflétant notre risque de non-exécution.

#### Actifs dérivés/passifs dérivés

- Contrats de change à terme – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Contrats de taux d'intérêt – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux d'intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Bons de souscription – valeur intrinsèque fondée sur l'écart entre les prix d'exercice et les cours non ajustés des placements en actions sous-jacents sur des marchés actifs.

**Dérivés incorporés** – Les montants présentés au titre des dépôts relatifs aux contrats de rentes et d'assurances vie indexées des titulaires de polices comprennent les taux des intérêts crédités fondés sur l'indice S&P 500. Les données d'entrée non observables ci-dessous sont utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés associés aux passifs relatifs aux contrats des titulaires de polices.

- Les hypothèses relatives aux taux de déchéance sont établies en fonction des résultats techniques de la société. On suppose généralement que les taux de déchéance diminuent durant la période des frais de rachat sur un contrat, puis qu'ils augmentent une fois la période des frais de rachat terminée. En général, les diminutions des taux de déchéance présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices continuent de percevoir les intérêts crédités se rapportant au produit indexé. Les augmentations des taux de déchéance présumés réduisent la juste valeur.
- Les hypothèses relatives aux taux de mortalité varient selon l'âge et le sexe et en fonction des résultats techniques de la société et du secteur. Les diminutions des taux de mortalité présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices perçoivent des intérêts crédités. Les augmentations des taux de mortalité présumés font baisser la juste valeur puisque les décrets plus élevés réduisent la probabilité de crédits d'intérêt futurs.
- Les hypothèses relatives à la volatilité des marchés boursiers reposent d'abord sur la volatilité actuelle des marchés, puis sur la croissance des valeurs à long terme. Les hausses de la volatilité présumée feront augmenter la juste valeur des passifs, car les projections futures donneront lieu à des hausses plus importantes au sein de l'indice lié.

Les justes valeurs des passifs au titre des rentes et des assurances vie indexées sont calculées selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les données d'entrée non observables importantes utilisées pour calculer la juste valeur de niveau 3 associée aux dérivés incorporés dans les dépôts relatifs aux contrats des titulaires de polices (en millions, sauf les fourchettes de pourcentages).

	Juste valeur		Données d'entrée non observables
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
EN M\$ US			
<b>Dérivé incorporé</b>			
Rentes indexées et assurances vie indexées .....	907 \$	190 \$	Taux de déchéance Multiplicateur de mortalité Volatilité des marchés boursiers

**Passifs liés aux retenues de fonds** – Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs (par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché).

Le tableau ci-dessous présente les évaluations des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs.

EN M\$ US	<b>Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon le niveau de la hiérarchie au 31 décembre 2022</b>			
	<b>Juste valeur totale</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Titres à échéance fixe disponibles à la vente</b>				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	110 \$	40 \$	70 \$	— \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains ..	855	—	855	—
Titres de gouvernements étrangers.....	318	—	318	—
Titres de créance de sociétés.....	13 491	—	13 045	446
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels ...	127	—	127	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	408	—	408	—
Titres de créance garantis.....	1 007	—	561	446
<b>Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente...</b>	<b>16 316</b>	<b>40</b>	<b>15 384</b>	<b>892</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires.....	1 156	989	—	167
Actions privilégiées.....	75	36	—	39
Capital-investissement et autres.....	22	—	—	22
<b>Total des titres de capitaux propres.....</b>	<b>1 253</b>	<b>1 025</b>	<b>—</b>	<b>228</b>
Placements à court terme.....	2 402	1 160	—	1 242
Actifs des comptes distincts <sup>1</sup> .....	1 012	313	699	—
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés.....	44	—	43	1
Comptes gérés séparément.....	127	—	—	127
Retenues de fonds au titre de la réassurance.....	5 806	—	5 806	—
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>26 960 \$</b>	<b>2 538 \$</b>	<b>21 932 \$</b>	<b>2 490 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés.....	907	—	181	726
Prestations au titre du risque de marché.....	124	—	—	124
Autres passifs :				
Passifs dérivés.....	38	25	13	—
Passifs liés aux retenues de fonds.....	10	—	10	—
Passifs des comptes distincts <sup>1</sup> .....	1 012	313	699	—
<b>Total des passifs financiers.....</b>	<b>2 091 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>903 \$</b>	<b>850 \$</b>

1. Le solde au 31 décembre 2022 comprend des actifs de 33 M\$, ainsi que des passifs correspondants, qui ne sont pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs.

**Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon  
le niveau de la hiérarchie au 31 décembre 2021**

EN M\$ US	<b>Juste valeur</b>			
	<b>totale</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Titres à échéance fixe disponibles à la vente</b>				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	106 \$	22 \$	84 \$	— \$
Titres de gouvernements étrangers.....	358	358	—	—
Titres de créance de sociétés.....	1 787	—	1 787	—
Titres adossés à des prêts				
hypothécaires commerciaux.....	149	—	149	—
Titres de créance garantis.....	17	—	17	—
<b>Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente...</b>	<b>2 417</b>	<b>380</b>	<b>2 037</b>	<b>—</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires.....	244	243	—	1
Actions privilégiées.....	19	7	2	10
Capital-investissement et autres.....	98	—	—	98
<b>Total des titres de capitaux propres.....</b>	<b>361</b>	<b>250</b>	<b>2</b>	<b>109</b>
Placements à court terme.....	1 203	1 203	—	—
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés.....	146	9	137	—
Retenues de fonds au titre de la réassurance.....	4 801	—	4 801	—
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>8 928 \$</b>	<b>1 842 \$</b>	<b>6 977 \$</b>	<b>109 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés.....	190	—	—	190
Autres passifs :				
Passifs dérivés.....	1	—	1	—
Passifs liés aux retenues de fonds.....	12	—	12	—
<b>Total des passifs financiers.....</b>	<b>203 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>190 \$</b>

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs n'a eu lieu au cours des périodes présentées. L'évaluation par la société des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs repose sur des techniques d'évaluation faisant appel à d'importantes données d'entrée non observables ou dont le caractère observable a diminué en raison d'une baisse des activités sur le marché. Les indicateurs qui sont pris en compte pour déterminer si le volume et le niveau d'activité relatifs à un actif donné ont considérablement diminué comprennent le nombre de nouvelles émissions sur le marché primaire, le volume des transactions sur le marché secondaire, le niveau des écarts de crédit par rapport aux niveaux historiques, les écarts acheteur-vendeur applicables et le consensus à l'égard des prix entre les intervenants du marché et d'autres sources de prix. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et de la méthode des flux de trésorerie actualisés en fonction des hypothèses relatives au ratio écart-rendement.

**Options indexées sur actions** – Certaines options sur actions négociées hors cote sont évaluées à l'aide de modèles largement acceptés dans le secteur des services financiers. Elles sont classées dans le niveau 3 en raison de l'importance des données d'entrée non observables sur ces marchés, notamment des hypothèses relatives à la volatilité, aux prix à terme et aux dividendes. Les autres données d'entrée principales comprennent les hypothèses relatives aux taux d'intérêt (hypothèses de taux d'intérêt sans risque), ainsi que les prix des indices boursiers sous-jacents pour les actifs identiques ou similaires sur les marchés qui sont moins liquides par rapport aux marchés hors cote.

**Titres à échéance fixe disponibles à la vente** – Le coût est utilisé comme meilleure estimation de la juste valeur de ces titres. Ils sont évalués au coût parce que leur valeur ne varierait qu'à la suite d'une détérioration fondamentale du portefeuille. Il n'existe aucun prix d'évaluation observable sur le marché pour ces titres, et aucune source tierce ne fournit de valeur de marché pour ceux-ci puisqu'ils ne sont pas négociés sur le marché. Les actions ordinaires et privilégiées sont évaluées en fonction des transactions sur le marché, ou au moyen du modèle d'évaluation d'options ou de la méthode des sociétés ouvertes comparables, selon les meilleures informations disponibles.

**Comptes gérés séparément** – Le gestionnaire des comptes gérés séparément utilise le point médian de la fourchette d'un tiers pour établir le prix de ces titres. L'évaluation s'appuie sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (analyse du rendement) et les transactions sur le marché. Le gestionnaire utilise un taux d'actualisation, qui est considéré comme une donnée d'entrée non observable.

### Renseignements sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Les renseignements sur les estimations de la juste valeur pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont présentés ci-dessous :

**Prêts hypothécaires** – La juste valeur des prêts hypothécaires est estimée pour chaque prêt individuel au moyen d'analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de l'application d'un taux d'actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d'actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt. Les facteurs qui sont pris en considération pour obtenir le taux d'actualisation comprennent les données d'entrée provenant des écarts fondés sur les bons du Trésor américain, la qualité du crédit et l'état du prêt, de même que la région, le type de bien, la priorité du privilège et le type de paiement qui y sont associés.

**Comptes gérés séparément** – Les montants présentés dans les comptes gérés séparément se composent principalement de billets et de capital-investissement, soit des placements privés dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement. La valeur comptable des comptes gérés séparément correspond au coût ou à la valeur de marché, si celle-ci peut être obtenue auprès du gestionnaire des comptes gérés séparément. La valeur de marché est fournie par le gestionnaire des comptes gérés séparément au cours des trimestres ultérieurs. La société est d'avis que le coût se rapproche de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale au cours du trimestre de placement.

**Prêts sur contrats d'assurance** – La valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance correspond au solde impayé, majoré des intérêts courus. Les prêts sur contrats d'assurance sont garantis, de sorte qu'ils ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, le calendrier des remboursements est imprévisible, et le règlement vise le solde impayé. Pour toutes ces raisons, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

**Emprunts généraux et emprunts de filiales** – Les emprunts généraux et les emprunts de filiales sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car la valeur comptable représente le montant à payer au créancier à la date du bilan.

**Effets à payer** – Les effets à payer sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable des effets à payer se rapproche de la juste valeur, car les taux d'intérêt sous-jacents se rapprochent des taux de marché à la date du bilan.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>			
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur .....	3	5 888 \$	5 637 \$
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur .....	3	1 144	1 086
Prêts sur contrats d'assurance .....	2	374	374
Comptes gérés séparément .....	3	127	127
<b>Total des actifs financiers</b> .....		<b>7 533 \$</b>	<b>7 224 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunts généraux et emprunts de filiales .....	3	3 652 \$	3 625 \$
Effets à payer .....	3	151	151
<b>Total des passifs financiers</b> .....		<b>3 803 \$</b>	<b>3 776 \$</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2021  
EN M\$ US

	<b>Niveau de la hiérarchie des justes valeurs</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur .....	3	390 \$	392 \$
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur .....	3	294	297
<b>Total des actifs financiers</b> .....		<b>684 \$</b>	<b>684 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunts généraux et emprunts de filiales .....	3	693 \$	693 \$
Effets à payer .....	3	151	151
<b>Total des passifs financiers</b> .....		<b>844 \$</b>	<b>844 \$</b>

Le tableau suivant présente les variations du solde des actifs financiers et des passifs financiers classés dans le niveau 3 aux 31 décembre 2022 et 2021.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M\$ US	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
Solde au début de l'exercice .....	<b>109 \$</b>	— \$	— \$	— \$
Variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat net .....	<b>(44)</b>	—	—	—
Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global .....	<b>(183)</b>	—	—	—
Acquisitions par l'entremise de regroupements d'entreprises ...	<b>489</b>	—	—	—
Entrées .....	<b>2 570</b>	—	109	—
Cessions .....	<b>(451)</b>	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice .....	<b>2 490 \$</b>	— \$	109 \$	— \$

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'a eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la juste valeur, des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables utilisées pour les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes
Options indexées sur actions	Modèles d'évaluation Heston et Black-Scholes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'intérêt (hypothèses relatives au taux sans risque)</li> <li>Prix de l'indice boursier sous-jacent</li> </ul>
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	Titres de créance de sociétés <ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement)</li> <li>Approche par le résultat</li> <li>Prix au coût</li> </ul> Titres de créance garantis <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours fournis par des courtiers</li> <li>Approche par le résultat</li> </ul>	Titres de créance de sociétés <ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de trésorerie contractuels</li> <li>Durée</li> <li>Modalités de remboursement par anticipation</li> <li>Durée de vie moyenne pondérée</li> <li>Prime de risque</li> <li>Taux d'intérêt nominal</li> </ul> Titres de créance garantis <ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de trésorerie contractuels</li> <li>Coupon et échéance moyens pondérés</li> <li>Type de garantie</li> <li>Gravité de la perte</li> <li>Zone géographique</li> </ul>
Actions ordinaires, actions privilégiées et capital-investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours fournis par des courtiers</li> <li>Approche par le résultat</li> <li>Méthode de la valeur actuelle</li> <li>Méthode des sociétés ouvertes comparables<sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure des titres</li> <li>Multiple des produits des 12 derniers mois<sup>3</sup></li> <li>Multiple des produits de la prochaine année civile<sup>5</sup></li> <li>Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1<sup>4</sup></li> <li>Multiple du BAIIA des 12 derniers mois<sup>2</sup></li> </ul>
Comptes gérés séparément	Actions ordinaires et bons de souscription <ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables.</li> <li>Méthode d'évaluation des options</li> <li>Méthode de la valeur actuelle</li> </ul> Actions privilégiées <ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables.</li> <li>Méthode de la valeur actuelle</li> </ul> Titres à revenu fixe <ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement)</li> <li>Approche par le marché</li> <li>Méthode de la valeur actuelle</li> <li>Coût</li> </ul>	Actions ordinaires et bons de souscription <ul style="list-style-type: none"> <li>Multiple de la prochaine année civile</li> <li>Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1<sup>4</sup></li> <li>Multiple des produits des 12 derniers mois<sup>3</sup></li> <li>Multiple du BAIIA des 12 derniers mois<sup>2</sup></li> <li>Durée</li> <li>Volatilité</li> <li>Décote pour absence de liquidité</li> </ul> Actions privilégiées <ul style="list-style-type: none"> <li>Multiple des produits de la prochaine année civile<sup>5</sup></li> <li>Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1<sup>4</sup></li> <li>Multiple des produits des 12 derniers mois<sup>3</sup></li> <li>Multiple du BAIIA des 12 derniers mois<sup>2</sup></li> </ul> Titres à revenu fixe <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'actualisation</li> <li>BAIIA de la prochaine année civile</li> </ul>

1. La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables. Les multiples sont ensuite ajustés pour tenir compte des différences entre les titres évalués et ceux des sociétés comparables.
2. Le multiple du BAIIA des 12 derniers mois présente le bénéfice avant ajustements au titre des intérêts, de l'impôt et des amortissements pour les 12 derniers mois.
3. Le multiple des produits des 12 derniers mois présente les produits des 12 derniers mois.
4. Le multiple du BAIIA de la prochaine année civile correspond au BAIIA prévu qui devrait être réalisé au cours de la prochaine année civile.
5. Les produits de la prochaine année civile sont les produits prévus au cours de la prochaine année civile.

### NOTE 13. RÉASSURANCE

NER SPC et NER Ltd. sont les réassureurs des activités de la société. Les opérations de réassurance sont essentiellement structurées comme des ententes de coassurance modifiée comportant des retenues de fonds au titre de la réassurance.

Le tableau suivant présente un sommaire des retenues de fonds au titre de la réassurance, des dépôts, des soldes de comptes des titulaires et des dérivés incorporés de la société, par classement comptable lié à ses activités de réassurance.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>Actifs</b>			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net.....	1 603 \$	4 049 \$	5 652 \$
Dérivés incorporés.....	17	137	154
<b>Passifs</b>			
Soldes de comptes des titulaires.....	— \$	5 652 \$	5 652 \$
Dérivés incorporés.....	—	181	181
Dépôts.....	1 657	—	1 657

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>Actifs</b>			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net.....	1 656 \$	3 164 \$	4 820 \$
Dérivés incorporés.....	(15)	(4)	(19)
<b>Passifs</b>			
Soldes de comptes des titulaires.....	— \$	4 487 \$	4 487 \$
Dérivés incorporés.....	—	190	190
Dépôts.....	1 682	—	1 682

La société réassure ses activités par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de réassureurs. Toutefois, la société demeure responsable dans la mesure où ses réassureurs ne respectent pas leurs obligations en vertu des ententes de réassurance. La société surveille les tendances en matière d'arbitrage et les litiges éventuels avec ses réassureurs. La recouvrabilité des soldes au titre des cessions en réassurance est évaluée au moyen de la surveillance des notations et de l'évaluation de la solidité financière de ses réassureurs.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
<b>Primes :</b>			
Primes directes.....	3 662 \$	1 017 \$	432 \$
Réassurance cédée.....	(651)	(1)	(1)
Primes nettes.....	3 011	1 016	431
<b>Sinistres et prestations aux titulaires de polices :</b>			
Sinistres survenus et prestations versées.....	1 695	90	63
Réassurance cédée.....	(384)	(18)	(25)
Sinistres survenus et prestations versées, montant net.....	1 311 \$	72 \$	38 \$

## NOTE 14. ACTIFS ET PASSIFS DES COMPTES DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations des actifs et passifs des comptes distincts de la société.

AU 31 DÉCEMBRE ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<u>2022</u>
Solde au début de l'exercice .....	— \$
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	1 123
Dépôts de titulaires de polices .....	44
Produits nets tirés des placements .....	32
Gains en capital nets réalisés sur les placements .....	(72)
Prestations aux titulaires de polices et retraits des titulaires de polices .....	(66)
Montant net transféré vers (depuis) les comptes distincts .....	(10)
Charges liées aux polices .....	<u>(6)</u>
Total des variations .....	<u>1 045</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b><u>1 045 \$</u></b>

Nous n'avons aucun actif et passif de comptes distincts pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

## NOTE 15. FRAIS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS ET VALEUR DES AFFAIRES ACQUISES

Le tableau suivant présente l'évolution des frais d'acquisition différés et de la valeur des affaires acquises pour les périodes indiquées.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<u>Assurance directe</u>	<u>Réassurance</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice .....	— \$	710 \$	710 \$
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	538	—	538
Entrées .....	442	266	708
Amortissement .....	(318)	(49)	(367)
Variation nette .....	<u>662 \$</u>	<u>217 \$</u>	<u>879 \$</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b><u>662 \$</u></b>	<b><u>927 \$</u></b>	<b><u>1 589 \$</u></b>

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<u>Réassurance</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice .....	— \$	— \$
Entrées .....	720	720
Amortissement .....	(10)	(10)
Variation nette .....	<u>710 \$</u>	<u>710 \$</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b><u>710 \$</u></b>	<b><u>710 \$</u></b>

Aucuns frais d'acquisition différés ni aucune valeur des affaires acquises n'ont été comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les entrées de frais d'acquisition de polices différés se composent majoritairement des commissions.

Le 25 mai 2022, une filiale entièrement détenue de la société a acquis American National. L'acquisition d'American National a donné lieu à une immobilisation incorporelle d'une valeur des affaires acquises de 538 M\$ et à un passif incorporel de 913 M\$. Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur des affaires acquises pour les périodes indiquées.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Valeur des affaires acquises – actif	Valeur des affaires acquises – passif
Solde au début de l'exercice .....	— \$	— \$
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	538	913
Amortissement .....	(134)	(29)
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b>404 \$</b>	<b>884 \$</b>

L'amortissement de la valeur des affaires acquises positive et de la valeur des affaires acquises négative est comptabilisé au poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés et au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices des états du résultat net.

Il n'y avait aucun actif ou passif lié à la valeur des affaires acquises en 2021 ou en 2020.

Le tableau qui suit présente les prévisions de la dotation à l'amortissement liée à la valeur des affaires acquises pour une période de cinq ans et par la suite.

Années	Valeur des affaires acquises – actif	Valeur des affaires acquises – passif
2023 .....	71 \$	53 \$
2024 .....	31	51
2025 .....	28	48
2026 .....	25	46
2027 .....	23	43
Par la suite .....	226	643
<b>Total de la dotation (du crédit) à l'amortissement .....</b>	<b>404 \$</b>	<b>884 \$</b>

## NOTE 16. PRESTATIONS FUTURES

Le rapprochement des soldes décrits dans le tableau ci-dessous et des prestations futures présentées dans les états de la situation financière se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	2022	2021
Passif lié aux prestations futures		
Assurance directe .....	3 136 \$	— \$
Transfert du risque lié aux régimes de retraite .....	2 964	2 171
Passif lié aux bénéfices différés		
Assurance directe .....	24	—
Transfert du risque lié aux régimes de retraite .....	187	158
Autres contrats et valeur des affaires acquises .....	1 700	—
<b>Total des prestations futures .....</b>	<b>8 011 \$</b>	<b>2 330 \$</b>

a) **Prestations futures**

Le tableau suivant présente les soldes et les variations du passif lié aux prestations futures.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
<b>Valeur actualisée des primes nettes prévues</b>			
<b>Solde au taux d'actualisation courant au début de l'exercice</b> .....	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial .....	—	—	—
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie .....	—	—	—
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus .....	—	—	—
Solde d'ouverture ajusté .....	—	—	—
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	4 142	—	4 142
Émissions .....	140	—	140
Intérêts courus .....	58	—	58
Primes nettes perçues .....	(252)	—	(252)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial .....	4 088	—	4 088
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation .....	(313)	—	(313)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b> .....	<b>3 775 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 775 \$</b>
<b>Valeur actualisée des prestations futures prévues</b>			
<b>Solde au taux d'actualisation courant au début de l'exercice</b> .....	— \$	2 171 \$	2 171 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial .....	—	2 071	2 071
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie .....	—	—	—
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus .....	—	4	4
Solde d'ouverture ajusté .....	—	2 075	2 075
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	7 614	—	7 614
Émissions .....	139	1 528	1 667
Intérêts courus .....	104	63	167
Versement des prestations .....	(311)	(142)	(453)
Incidence du change .....	—	(219)	(219)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial .....	7 546	3 305	10 851
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation .....	(635)	(353)	(988)
Incidence du change .....	—	11	11
<b>Solde à la fin de l'exercice</b> .....	<b>6 911</b>	<b>2 963</b>	<b>9 874</b>
Passif net lié aux prestations futures .....	3 136	2 964	6 100
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance .....	(64)	(88)	(152)
<b>Passif net lié aux prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance</b> .....	<b>3 072 \$</b>	<b>2 876 \$</b>	<b>5 948 \$</b>

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021  
EN M\$ US

**Valeur actualisée des prestations futures prévues**

	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au taux d'actualisation courant au début de l'exercice</b> .....	1 195 \$	<b>1 195 \$</b>
Incidence de la transition.....	126	<b>126</b>
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial.....	1 115	<b>1 115</b>
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus.....	(15)	<b>(15)</b>
Solde d'ouverture ajusté.....	1 100	<b>1 100</b>
Émissions.....	1 000	<b>1 000</b>
Intérêts courus.....	40	<b>40</b>
Versement des prestations.....	(71)	<b>(71)</b>
Incidence du change.....	2	<b>2</b>
Solde de clôture au taux d'actualisation initial.....	2 071	<b>2 071</b>
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation.....	97	<b>97</b>
Incidence du change.....	3	<b>3</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b> .....	<b>2 171</b>	<b>2 171</b>
Passif net lié aux prestations futures.....	2 171	<b>2 171</b>
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance.....	(142)	<b>(142)</b>
<b>Passif net lié aux prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance</b> .....	<b>2 029 \$</b>	<b>2 029 \$</b>

Au 31 décembre 2022, les primes nettes prévues n'avaient aucune valeur actualisée.

Il n'y avait aucune valeur actualisée des primes nettes prévues ni du passif net lié aux prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

AU 31 DÉCEMBRE 2022  
EN M\$ US

	<b>Assurance directe</b>	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>
Durée moyenne pondérée du passif lié aux prestations futures (en années).....	13	9

AU 31 DÉCEMBRE 2021  
EN M\$ US

	<b>Assurance directe</b>	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>
Durée moyenne pondérée du passif lié aux prestations futures (en années).....	—	10

Le tableau suivant présente les montants des primes brutes prévues non actualisées et des paiements de prestations futurs prévus.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
<b>Assurance directe</b>			
Paiements de prestations futures prévus .....	14 524 \$	— \$	— \$
Primes brutes futures prévues .....	9 604	—	—
<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>			
Paiements de prestations futures prévus .....	5 023	3 008	1 195
Primes brutes futures prévues .....	—	—	—
<b>Total</b>			
Paiements de prestations futures prévus .....	19 547	3 008	1 195
Primes brutes futures prévues .....	9 604	—	—

Le tableau suivant présente le montant des produits et des intérêts comptabilisés dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	Primes brutes ou cotisations			Charges d'intérêts		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Assurance directe .....	327 \$	— \$	— \$	47 \$	— \$	— \$
Transfert du risque lié aux régimes de retraite .....	1 557	1 017	432	68	45	29

Le taux d'intérêt moyen pondéré s'établit comme suit :

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021
<b>Assurance directe</b>		
Taux de capitalisation des intérêts .....	5 %	— %
Taux d'actualisation courant .....	5 %	— %
<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>		
Taux de capitalisation des intérêts .....	3 %	4 %
Taux d'actualisation courant .....	5 %	1 %

#### b) Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à primes temporaires, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les hypothèses et le reflet des résultats techniques relatifs au passif lié aux bénéfices différés seront cohérents avec ceux utilisés à l'égard du passif lié aux prestations futures, y compris la méthode de réévaluation. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul du passif lié aux bénéfices différés sera cohérent avec le taux arrêté utilisé pour calculer le passif lié aux prestations futures.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti en résultat sur une base constante en fonction des paiements de prestations. En ce qui a trait aux rentes viagères immédiates, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur les paiements de prestations futures prévus.

En ce qui a trait aux contrats permanents d'assurance vie traditionnels à primes temporaires, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur la valeur nominale.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<b>Assurance directe</b>	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....	— \$	158 \$	<b>158 \$</b>
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus .....	4	(8)	<b>(4)</b>
Solde d'ouverture ajusté .....	4	150	<b>154</b>
Émissions .....	—	51	<b>51</b>
Bénéfices différés .....	20	—	<b>20</b>
Intérêts courus .....	—	5	<b>5</b>
Amortissement .....	—	(6)	<b>(6)</b>
Incidence du change .....	—	(13)	<b>(13)</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....</b>	<b>24 \$</b>	<b>187 \$</b>	<b>211 \$</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....	57 \$	<b>57 \$</b>
Incidence de la transition .....	80	<b>80</b>
Solde ajusté au début de l'exercice .....	137	<b>137</b>
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus .....	(6)	<b>(6)</b>
Solde d'ouverture ajusté .....	131	<b>131</b>
Émissions .....	26	<b>26</b>
Intérêts courus .....	2	<b>2</b>
Amortissement .....	(2)	<b>(2)</b>
Incidence du change .....	1	<b>1</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....</b>	<b>158 \$</b>	<b>158 \$</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	<b>Transfert du risque lié aux régimes de retraite</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....	41 \$	<b>41 \$</b>
Incidence des variations du taux d'actualisation arrêté .....	—	—
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie .....	—	—
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus .....	—	—
Solde d'ouverture ajusté .....	41	<b>41</b>
Émissions .....	17	<b>17</b>
Intérêts courus .....	1	<b>1</b>
Amortissement .....	(3)	<b>(3)</b>
Incidence du change .....	1	<b>1</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice, au taux d'actualisation arrêté .....</b>	<b>57 \$</b>	<b>57 \$</b>

## NOTE 17. SOLDES DE COMPTES DES TITULAIRES

Les soldes de comptes des titulaires se rapportent aux contrats de placement et aux polices d'assurance vie universelle. Les contrats de placement comprennent principalement les rentes à capital fixe individuelles traditionnelles en phase d'accumulation et les contrats de rentes collectives à capital non variable. Les soldes de comptes des titulaires correspondent i) aux valeurs des comptes de polices, soit l'accumulation des paiements de primes brutes; ii) aux intérêts crédités, qui varient de 1,0 % à 8,0 % (certaines rentes sont assorties de taux des intérêts crédités pour la première année qui varient de 1,0 % à 7,0 %), moins les charges, les charges liées à la mortalité et les retraits; et iii) à l'ajustement de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les soldes et les variations des soldes de comptes des titulaires.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice .....	— \$	4 677 \$	4 677 \$
Acquisition par l'entremise d'un regroupement d'entreprises .....	13 802	—	13 802
Émissions .....	1 111	327	1 438
Primes reçues .....	252	1 032	1 284
Charges liées aux polices .....	(215)	(28)	(243)
Rachats et retraits .....	(861)	(207)	(1 068)
Intérêts crédités .....	155	32	187
Autres .....	64	—	64
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b>14 308 \$</b>	<b>5 833 \$</b>	<b>20 141 \$</b>

Taux crédité moyen pondéré .....	1 %	1 %
Montant net du risque .....	36 212 \$	597 \$
Valeur de rachat en trésorerie .....	12 593	5 177

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice .....	— \$	— \$
Émissions .....	19	19
Primes reçues .....	279	279
Charges liées aux polices .....	(7)	(7)
Rachats et retraits .....	(63)	(63)
Intérêts crédités .....	8	8
Autres .....	4 441	4 441
<b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>	<b>4 677 \$</b>	<b>4 677 \$</b>

Taux crédité moyen pondéré .....	1 %
Montant net du risque .....	328 \$
Valeur de rachat en trésorerie .....	4 082

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes de comptes des titulaires et du passif au titre des soldes de comptes des titulaires présentés dans les états de la situation financière.

AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	2022	2021
Assurance directe .....	14 308 \$	— \$
Réassurance .....	5 833	4 677
<b>Total .....</b>	<b>20 141 \$</b>	<b>4 677 \$</b>

Le tableau suivant présente le solde de la valeur des comptes, par fourchette des taux crédités garantis minimaux, et la fourchette d'écart connexe entre les taux crédités aux titulaires de polices et les taux minimums garantis respectifs, en points de base.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 à 50	De 51 à 150	Plus de 150	Total
			points de base au-dessus du taux minimal garanti	points de base au-dessus du taux minimal garanti	points de base au-dessus du taux minimal garanti	
Assurance directe.....	De 1 % à 2 %	4 284 \$	531 \$	2 735 \$	2 529 \$	10 079 \$
	De 2 % à 3 %	1 583	565	342	66	2 556
	Plus de 3 %	607	8	5	—	620
	Total	6 474 \$	1 104 \$	3 082 \$	2 595 \$	13 255 \$
Réassurance .....	De 0,5 % à 0,75 %	— \$	407 \$	199 \$	1 \$	607 \$
	De 0,75 % à 1 %	—	—	—	—	—
	Plus de 1 %	—	—	11	—	11
	Total	— \$	407 \$	210 \$	1 \$	618 \$

  

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 à 50	De 51 à 150	Plus de 150	Total
			points de base au-dessus du taux minimal garanti	points de base au-dessus du taux minimal garanti	points de base au-dessus du taux minimal garanti	
Réassurance .....	De 0,5 % à 0,75 %	— \$	273 \$	176 \$	— \$	449 \$
	De 0,75 % à 1 %	—	—	—	—	—
	Plus de 1 %	—	—	—	—	—
	Total	— \$	273 \$	176 \$	— \$	449 \$

#### NOTE 18. PRESTATIONS AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché ainsi que les variations des garanties de retrait minimum liées aux contrats de rentes.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde d'ouverture avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument .....	— \$	68 \$	68 \$
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à l'ouverture .....	44	(1)	43
Honoraires attribués perçus .....	5	23	28
Intérêts courus .....	2	1	3
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique .....	12	3	15
Incidence de la variation des résultats techniques .....	(4)	(2)	(6)
Incidence des changements dans les hypothèses financières .....	(119)	(75)	(194)
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture .....	(70)	28	(42)
Émissions et autres .....	174	25	199
<b>Solde de clôture, montant net</b> .....	44	70	114
Montant recouvrable au titre de la réassurance à la fin de l'exercice .....	—	—	—
<b>Solde à la fin de l'exercice, déduction faite de la réassurance</b> .....	<b>44 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>114 \$</b>
Montant net à risque .....	453 \$	597 \$	
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats .....	64	66	

AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE  
EN M\$ US

	<u>Réassurance</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument .....	54 \$	54 \$
Honoraires attribués perçus .....	5	5
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique .....	(6)	(6)
Incidence de la variation des résultats techniques .....	12	12
Incidence des changements dans les hypothèses financières .....	1	1
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture .....	1	1
Émissions .....	1	1
<b>Solde de clôture, montant net</b> .....	<b>68</b>	<b>68</b>
Montant recouvrable au titre de la réassurance à la fin de l'exercice .....	—	—
<b>Solde à la fin de l'exercice, déduction faite de la réassurance</b> .....	<b>68 \$</b>	<b>68 \$</b>
Montant net à risque .....	328 \$	
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats .....	66	

La société n'a comptabilisé aucune prestation au titre du risque de marché au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente le rapprochement des prestations au titre du risque de marché en position d'actif et en position de passif et du montant des prestations au titre du risque de marché présenté dans les états de la situation financière.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022			2021		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Assurance directe .....	10 \$	54 \$	44 \$	— \$	— \$	— \$
Réassurance .....	—	70	70	—	68	68
<b>Total</b> .....	<b>10 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>68 \$</b>

#### NOTE 19. PASSIF POUR LES SINISTRES NON PAYÉS ET LES FRAIS DE RÈGLEMENT DES SINISTRES

Le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres (les « sinistres ») au titre de l'assurance maladie et de l'assurance IARD est compris dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats des états de la situation financière, et il correspond au montant estimatif des sinistres survenus mais non déclarés et des sinistres qui ont été déclarés, mais qui n'ont pas été réglés. Le passif pour les sinistres non payés est estimé en fonction des résultats historiques d'American National, ainsi qu'au moyen d'hypothèses actuarielles qui tiennent compte de l'incidence des faits nouveaux actuels, des tendances prévues et des programmes de gestion des risques, déduction faite de la récupération et subrogation prévues. L'incidence des variations est incluse dans les états du résultat net pour l'exercice au cours duquel les variations surviennent. La valeur temps de l'argent n'est pas prise en compte dans le calcul du passif pour les sinistres non payés. Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes ou aux hypothèses utilisées pour calculer le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres.

Le tableau suivant présente des renseignements concernant le passif pour les sinistres non payés.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE EN M\$ US		<b>2022</b>
Solde des sinistres non payés au début .....		<b>1 496 \$</b>
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance .....		<b>281</b>
Solde net au début .....		<b>1 215</b>
Montants engagés relativement aux périodes suivantes :		
Exercice considéré .....		<b>831</b>
Exercices antérieurs .....		<b>(31)</b>
Total des sinistres survenus .....		<b>800</b>
Sinistres payés liés aux périodes suivantes :		
Exercice considéré .....		<b>555</b>
Exercices antérieurs .....		<b>196</b>
Total des sinistres payés .....		<b>751</b>
Solde net .....		<b>1 264</b>
Plus : montants recouvrables au titre de la réassurance .....		<b>305</b>
<b>Solde des sinistres non payés à la fin .....</b>		<b><u>1 569 \$</u></b>

Le calcul des réserves nettes et brutes a montré une évolution favorable au chapitre de la survenance des pertes, par rapport à ce qui était sous-entendu selon les modèles d'évolution de la survenance des pertes utilisés dans l'estimation initiale des pertes au cours d'exercices antérieurs. Les estimations relatives au montant ultime des sinistres survenus attribuables aux événements assurés d'exercices antérieurs ont diminué d'environ 31 M\$ au cours de l'exercice 2022. L'évolution favorable en 2022 reflète la baisse du passif au titre des coûts de règlement des sinistres dans les lignes d'activité de l'automobile commerciale, de l'agroalimentaire et de la voiture particulière.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur l'évolution des sinistres survenus et payés au 31 décembre 2022. Ces montants sont présentés déduction faite de la réassurance et ne sont pas actualisés. Les tableaux présentent l'évolution des sinistres et les montants cumulatifs des règlements par année de survenance. Les tableaux sur l'évolution ne sont présentés que pour les passifs importants liés aux produits de courte durée. L'information concernant l'évolution des sinistres survenus et payés avant 2022 est présentée à titre d'information supplémentaire.

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance										
Exercices clos les 31 décembre										
(non audité)										
Année de survenance	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2013 .....	503 \$	489 \$	481 \$	474 \$	467 \$	465 \$	463 \$	462 \$	461 \$	460 \$
2014 .....		485	462	456	448	450	447	446	445	445
2015 .....			481	475	469	469	464	464	464	463
2016 .....				531	518	513	509	504	501	502
2017 .....					579	578	570	564	564	562
2018 .....						698	683	658	648	643
2019 .....							713	701	681	669
2020 .....								704	670	651
2021 .....									1 109	1 098
2022 .....										1 237
										<b>Total <u>6 730 \$</u></b>

<u>Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance</u>										
<u>Exercices clos les 31 décembre</u>										
<u>(non audité)</u>										
<u>Année de survenance</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
2013.....	217 \$	319	375	412	431	440	449	451	454	455
2014.....		192	300	350	387	413	426	432	435	437
2015.....			187	301	359	402	431	442	447	451
2016.....				216	333	394	438	458	474	482
2017.....					232	392	456	490	512	528
2018.....						285	467	529	565	591
2019.....							290	469	531	574
2020.....								303	466	523
2021.....									618	863
2022.....										690
									<b>Total</b>	<b>5 594 \$</b>
										32
										<b>1 169 \$</b>

En ce qui a trait aux sinistres liés à l'assurance maladie de courte durée, le total des sinistres survenus mais non déclarés, plus l'évolution prévue des sinistres déclarés inclus dans le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres au 31 décembre 2022, s'élevait à 16 M\$. Nous n'avons aucune assurance de courte durée au 31 décembre 2021.

## NOTE 20. EMPRUNTS GÉNÉRAUX ET EMPRUNTS DE FILIALES

La société et ses filiales ont des facilités de crédit bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit est de 500 M\$. Les facilités de crédit portent intérêt au taux précisé parmi le taux SOFR, le CDOR ou le taux des acceptations bancaires majoré d'un écart et arriveront à échéance en juin 2027. Au 31 décembre 2022, un montant de 356 M\$ avait été prélevé sur les facilités de crédit bilatérales.

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 364 jours d'un montant de 1,0 G\$ aux fins de l'entreposage temporaire de placements qui seront transférés ultimement dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit. Au 31 décembre 2022, un montant de 804 M\$ était impayé sur la facilité.

En avril 2022, la société a conclu une facilité garantie de 364 jours de 1,0 G\$. Au 31 décembre 2022, le montant disponible en vertu de la facilité avait été entièrement prélevé.

En vertu des facilités, la société doit maintenir une clause restrictive sur la valeur nette minimale. Au 31 décembre 2022, la société respectait ses clauses restrictives financières.

La société a également une facilité de crédit renouvelable avec Brookfield, qui permettait des emprunts d'un montant maximal de 400 M\$ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Les emprunts de filiales de 1,5 G\$ ont trait à des titres d'emprunt émis par American National. Une tranche de 1,0 G\$ arrivera à échéance en 2027, et la tranche restante de 500 M\$ arrivera à échéance en 2032.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts généraux et des emprunts de filiales.

	<u>Paiements exigibles par exercice</u>				
	<u>Total</u>	<u>Moins de 1 an</u>	<u>De 1 an à 3 ans</u>	<u>De 4 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
AU 31 DÉCEMBRE 2022					
EN M\$ US					
Emprunts généraux.....	<b>2 160</b>	1 810	—	350	—
Emprunts de filiales.....	<b>1 492</b>	—	—	1 000	492

## NOTE 21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Des charges d'impôt sont comptabilisées au titre de l'impôt à payer par les filiales constituées en société par actions de la société et de l'incidence des actifs et passifs d'impôt différé liés à ces filiales.

Le tableau suivant présente la charge d'impôt de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
Impôt exigible :			
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice .....	36 \$	— \$	1 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs .....	(15)	—	—
<b>Total de la charge d'impôt exigible .....</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
Impôt différé :			
Création et résorption de différences temporaires .....	(4)	(1)	2
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs .....	14	—	—
<b>Total de la charge d'impôt différé .....</b>	<b>10</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>
<b>Total de la charge (l'économie) d'impôt .....</b>	<b>31 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>3 \$</b>

Des charges d'impôt sont comptabilisées au titre de l'impôt à payer par les filiales constituées en société par actions de la société et de l'incidence des actifs et passifs d'impôt différé liés à ces filiales.

Le rapprochement ci-dessous a été préparé en tenant compte d'un taux d'imposition prévu par la loi calculé au moyen des taux d'imposition nationaux applicables dans les territoires où les filiales constituées en société par actions de la société exercent leurs activités pour un exercice donné.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
(Perte nette) bénéfice net avant impôt .....	532	(113)	10
Impôt au taux prévu par la loi .....	87	(7)	3
Incidence fiscale des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents .....	(59)	6	—
Autres .....	3	—	—
<b>Total de la charge (l'économie) d'impôt .....</b>	<b>31 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>3 \$</b>

Le taux d'imposition effectif de la société diffère du taux d'imposition prévu par la loi en raison des différences suivantes :

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
Taux d'imposition prévu par la loi .....	16,4 %	6,4 %	26,5 %
Augmentation (diminution) du taux découlant des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents .....	(11,2) %	(5,9) %	— %
Autres .....	0,8 %	— %	— %
<b>Taux d'imposition effectif .....</b>	<b>5,8 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>26,5 %</b>

Le tableau suivant présente le montant brut des fluctuations de l'actif d'impôt différé.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif d'impôt différé au début de l'exercice .....	44 \$	— \$
Comptabilisé en résultat net .....	(10)	1
Regroupement d'entreprises .....	369	2
Comptabilisé dans les capitaux propres .....	86	21
Écart de change et autres .....	1	20
<b>Actifs d'impôt différé à la fin de l'exercice .....</b>	<b><u>490 \$</u></b>	<b><u>44 \$</u></b>

L'actif d'impôt différé comptabilisé a trait aux différences temporaires suivantes :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Reports en avant de pertes autres qu'en capital .....	7 \$	18 \$
Placements .....	430	1
Prestations futures .....	(31)	21
Passifs liés aux titulaires de polices avec participation .....	55	—
Frais d'acquisition différés .....	38	—
Reports en avant de crédits d'impôt .....	4	2
Autres .....	(13)	2
<b>Actif d'impôt différé .....</b>	<b><u>490 \$</u></b>	<b><u>44 \$</u></b>

La société évalue l'actif d'impôt différé en fonction notamment des résultats d'exploitation historiques, de la rentabilité future attendue et de la durée des périodes de report en avant des attributs fiscaux prévues par la loi applicables. En fonction de l'évaluation de l'actif d'impôt différé au 31 décembre 2022, la société a déterminé que l'actif d'impôt différé sera réalisé au cours de la période de report en avant prévue par la loi applicable.

Le tableau suivant présente les composantes de l'économie d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global .....	271 \$	16 \$	(12) \$
Autres .....	(187)	(26)	—
<b>Total de l'économie d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global .....</b>	<b><u>84 \$</u></b>	<b><u>(10) \$</u></b>	<b><u>(12) \$</u></b>

## NOTE 22. CAPITAL SOCIAL

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société était autorisée à émettre :

- i) 1 000 000 000 d'actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A d'une valeur nominale de 33,70 \$ par action;
- ii) 500 000 000 d'actions sans droit de vote restreint échangeables de catégorie A-1 d'une valeur nominale de 33,70 \$ par action;
- iii) 500 000 actions à droit de vote restreint de catégorie B d'une valeur nominale de 33,70 \$ par action;
- iv) 1 000 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie C d'une valeur nominale de 1 \$ par action;
- v) 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- vi) 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action.

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre d'actions	Valeur	Nombre d'actions	Valeur
Émises				
Actions échangeables de catégorie A.....	9 594 989	422 \$	10 877 989	535 \$
Actions de catégorie B.....	24 000	1	24 000	1
Actions de catégorie C.....	40 934 623	1 467	23 544 548	963

Le tableau suivant présente la variation des actions émises et en circulation.

	Actions échangeables de catégorie A	Actions de catégorie B	Actions de catégorie C
AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE			
En circulation au début de l'exercice.....	10 877 989	24 000	23 544 548
Émises (rachetées)			
Émissions.....	—	—	17 390 075
Rachats.....	(1 283 000)	—	—
En circulation à la fin de l'exercice.....	<b>9 594 989</b>	<b>24 000</b>	<b>40 934 623</b>
AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE			
En circulation au début de l'exercice.....	—	—	—
Émises (rachetées)			
Émissions.....	10 877 989	24 000	23 544 548
Rachats.....	—	—	—
En circulation à la fin de l'exercice.....	<b>10 877 989</b>	<b>24 000</b>	<b>23 544 548</b>

Le 25 mai 2022, la société a émis 11 270 466 actions de catégorie C pour 450 M\$ à l'intention de Brookfield.

Le 4 novembre 2022, Brookfield a converti 675 000 actions échangeables de catégorie A de Brookfield Reinsurance d'une valeur de 27 M\$ en 1 066 471 actions de catégorie C.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, Brookfield a converti 608 000 actions échangeables de catégorie A de Brookfield Reinsurance d'une valeur de 24 M\$ en 5 053 138 actions de catégorie C.

### NOTE 23. ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE RANG INFÉRIEUR

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société était autorisée à émettre :

- i) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- ii) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action.

Le tableau suivant présente la composition des actions privilégiées de rang inférieur de la société aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre d'actions	Valeur	Nombre d'actions	Valeur
Émises				
Actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A .....	100 460 280	2 580 \$	—	—

Le tableau suivant présente la variation des actions émises et en circulation.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE	Nombre d'actions	Valeur comptable
En circulation au début de l'exercice .....	—	—
Émissions .....	100 460 280	2 512 \$
Rachats .....	—	68
En circulation à la fin de l'exercice .....	<b>100 460 280</b>	<b>2 580 \$</b>

Le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A pour 2,5 G\$ à l'intention de Brookfield. Le 9 décembre 2022, la société a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A d'une valeur de 53 M\$ à l'intention de Brookfield. Au 31 décembre 2022, la valeur de rachat était égale à la valeur comptable.

#### NOTE 24. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit résume les composantes du bénéfice par action de base.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION	2022	2021
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice .....	501 \$	(112) \$
Dividendes sur les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A .....	(68)	—
	433	(112)
Attribuable aux éléments suivants :		
Brookfield Corporation .....	—	(17)
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B .....	6	3
Porteurs d'actions de catégorie C .....	425	(98)
Participations ne donnant pas le contrôle .....	2	—
<b>Nombre moyen pondéré d'actions – actions de catégorie C .....</b>	<b>30 919 577</b>	<b>19 903 823</b>
<b>Bénéfice par action de catégorie C – de base .....</b>	<b>13,75 \$</b>	<b>(4,92) \$</b>

## NOTE 25. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)

Le tableau suivant présente les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que l'incidence fiscale connexe.

	Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres	Écart de change	Variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre des prestations futures	Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	Autres	Total
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b> .....	<b>35 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(33) \$</b>
Montants reclassés dans les (à partir des) autres éléments du résultat global .....	(21)	—				(20)
Profits (pertes) latents survenus au cours de la période .....	(1 303)	—	751	—	—	(552)
Écart de change .....	—	(2)	—	—	—	(2)
Économie (charge) d'impôt différé et autres .....	271	—	(181)	(6)	—	84
<b>Solde au 31 décembre 2022</b> .....	<b>(1 018) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>507 \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(523) \$</b>

	Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres	Écart de change	Variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre des prestations futures	Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	Autres	Total
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> .....	<b>50 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>54 \$</b>
Ajustement du solde d'ouverture .....	—	(1)	(134)	—	—	(135)
Profits (pertes) latents survenus au cours de la période .....	(30)	—	97	(1)	(5)	61
Écart de change .....	(1)	(2)	—	—	—	(3)
Économie (charge) d'impôt différé et autres .....	16	—	(26)	—	—	(10)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b> .....	<b>35 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(33) \$</b>

	Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres	Écart de change	Variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre des prestations futures	Autres	Total
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 EN M\$ US					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b> .....	<b>15 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>16 \$</b>
Profits (pertes) latents survenus au cours de la période .....	47	—	—	—	47
Écart de change .....	—	3	—	—	3
Économie (charge) d'impôt différé et autres .....	(12)	—	—	—	(12)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b> .....	<b>50 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>54 \$</b>

## NOTE 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées.

### a) Conventions et contrats de Brookfield Reinsurance

Comme il est décrit à la note 1, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ pour le financement de la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

En 2021, la société a conclu une convention de crédit avec Brookfield (la « convention de crédit de Brookfield »). Cette convention, dans le cadre de laquelle Brookfield agit à titre de prêteur, prévoit une facilité de crédit renouvelable de trois ans dont la valeur a par la suite augmenté pour s'établir à 400 M\$ en mars 2022. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit en vertu de la convention de crédit de Brookfield.

Le tableau suivant présente les ententes et les transactions entre parties liées pour les exercices clos les 31 décembre comprises dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021
Frais liés à la convention de crédit avec Brookfield	— \$	— \$
Frais liés à la convention de soutien avec Brookfield	—	—
Frais liés à la convention de droits avec Brookfield	—	—
Frais d'administration liés à Brookfield	2,0	0,4
Frais de gestion de placements liés à Brookfield Asset Management	40,0	4,0
Frais liés au contrat de licence avec Brookfield	—	—
Frais d'impartition payés à Brookfield	1,0	0,3
Montant à payer au titre d'ententes d'impartition	0,7	0,5

### b) Autres transactions entre parties liées

Toutes les transactions entre parties liées sont comptabilisées dans les autres actifs ou dans le montant à payer à des parties liées dans les états de la situation financière.

Le 10 mars 2020, la Compagnie de Rentes Brookfield, une filiale entièrement détenue de la société, a conclu des contrats de location et de services connexes avec Brookfield Properties (Canada) Inc. et BPO Ontario Properties Ltd. (collectivement, « BPO »), des filiales de Brookfield. Le montant payé à BPO au titre des locaux à bureaux loués et de l'entretien du bâtiment pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a totalisé 0,7 M\$ (31 décembre 2021 – 0,4 M\$). Au 31 décembre 2022, les obligations locatives relatives à cet accord s'élevaient à 1 M\$ (31 décembre 2021 – 1 M\$).

Le 7 janvier 2022, Brookfield International Holdings Inc. (« BIHI »), une filiale de Brookfield, a émis un prêt de 255 M\$ à NER SPC, une filiale entièrement détenue de la société. Ce montant a été entièrement remboursé au cours de l'exercice.

Le 23 décembre 2022, Brookfield Reinsurance Investments LP (« BRILP »), une filiale de la société, a conclu deux conventions d'emprunt d'un montant de 100 M\$ et de 300 M\$ CA, respectivement, avec les filiales de Brookfield. Au cours de l'exercice, NER SPC a payé un montant de 379 M\$ au titre du remboursement intégral du capital et des intérêts de son prêt auprès de BIHI.

Au cours de l'exercice, Brookfield Treasury Management Inc. (« BTMI »), une filiale entièrement détenue de la société, a avancé un montant de 269 M\$ à BAM Re Holdings au moyen de billets. BAM Re Holdings a effectué un remboursement partiel de 50 M\$ du solde impayé de son emprunt auprès de BTMI.

Au cours de l'exercice, des filiales de la société ont acheté des placements de 3,3 G\$ auprès de Brookfield et de ses filiales. Les transactions de placement entre parties liées sont comptabilisées de la même manière que celles entre parties non liées dans les états financiers.

Au 31 décembre 2022, la société et ses filiales détenaient des placements dans des sociétés liées totalisant 4 G\$.

Au 31 décembre 2022, le dépôt en trésorerie de la société auprès de filiales entièrement détenues de Brookfield se chiffrait à 779 M\$ (31 décembre 2021 – 64 M\$).

## **NOTE 27. INFORMATION SECTORIELLE**

Au cours du deuxième trimestre de 2022, la société a acquis American National et, par conséquent, la présentation de l'information au principal décideur opérationnel a été modifiée et comprend maintenant trois secteurs : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Depuis le deuxième trimestre de 2022, les activités de la société sont structurées en trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Ces secteurs sont revus périodiquement par le principal décideur opérationnel de la société aux fins de l'affectation des ressources aux secteurs et de l'évaluation de la performance de ceux-ci.

Avant l'acquisition d'American National, la société comptait deux secteurs en 2021, soit Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite, et un secteur en 2020, soit Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

La principale mesure utilisée par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation de la performance et la prise de décisions concernant l'affectation des ressources est le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED »).

Le bénéfice d'exploitation distribuable correspond au bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs et la variation des prestations au titre du risque de marché, et il comprend notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées. Le BED permet au principal décideur opérationnel d'évaluer les secteurs de la société en fonction du rendement du capital investi généré par ses activités et permet à la société d'évaluer la performance de ses secteurs.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de chaque secteur dans le format utilisé par le principal décideur opérationnel pour examiner ses secteurs à présenter afin de prendre des décisions et d'évaluer la performance.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Réassurance <sup>1</sup>	Transfert du risque lié aux régimes de retraite <sup>2</sup>	Assurance directe <sup>3</sup>	Total
Primes nettes et autres produits liés aux polices .....	— \$	1 555 \$	1 456 \$	<b>3 011 \$</b>
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds .....	277	120	717	<b>1 114</b>
Produits sectoriels .....	277	1 675	2 173	<b>4 125</b>
Prestations versées sur les contrats d'assurance, montant net .....	(207)	(156)	(1 189)	<b>(1 552)</b>
Variations des réserves d'assurance, montant net .....	68	(1 483)	248	<b>(1 167)</b>
Intérêts crédités aux autres soldes de comptes des titulaires .....	—	—	(156)	<b>(156)</b>
Autres charges d'assurance et de réassurance .....	(78)	—	(413)	<b>(491)</b>
Variations des frais d'acquisition différés .....	—	—	122	<b>122</b>
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction .....	(21)	(15)	(329)	<b>(365)</b>
Charges d'intérêts .....	—	—	(41)	<b>(41)</b>
(Charge) économie d'impôt exigible .....	—	—	(21)	<b>(21)</b>
<b>BED sectoriel</b> .....	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>394</b>	<b>454</b>
Dotation à l'amortissement .....				<b>(13)</b>
Charge d'impôt .....				<b>(10)</b>
Coûts de transaction .....				<b>(31)</b>
Prestations au titre du risque de marché .....				<b>127</b>
Évaluation à la valeur de marché des placements et des dérivés .....				<b>(26)</b>
<b>Bénéfice net</b> .....				<b>501 \$</b>

1. Les primes nettes du secteur Réassurance sont attribuées aux contrats d'assurance acceptés d'autres sociétés.
2. Les primes nettes du secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite comprennent des contrats d'assurance de 2 M\$ cédés à d'autres contreparties.
3. Les primes nettes du secteur Assurance directe comprennent des contrats d'assurance de 649 M\$ cédés à d'autres contreparties.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Primes nettes .....	— \$	1 016 \$	<b>1 016 \$</b>
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds .....	22		<b>22</b>
Produits sectoriels .....	22	1 016	<b>1 038</b>
Prestations versées sur les contrats d'assurance, montant net .....	(42)	—	<b>(42)</b>
Variations des réserves d'assurance, montant net .....	49	(993)	<b>(944)</b>
Autres charges d'assurance et de réassurance .....	(9)		<b>(9)</b>
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction .....	(6)	(12)	<b>(18)</b>
Charges d'intérêts .....	(1)		<b>(1)</b>
<b>BED sectoriel</b> .....	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>24</b>
Charge d'impôt .....			<b>(2)</b>
Coûts de transaction .....			<b>(8)</b>
Évaluation à la valeur de marché des placements et des dérivés .....			<b>(126)</b>
<b>Bénéfice net</b> .....			<b>(112) \$</b>

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 EN M\$ US	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	
		<b>Total</b>
Primes nettes .....	431 \$	<b>431 \$</b>
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds .....	30	<b>30</b>
Produits sectoriels .....	461	<b>461</b>
Prestations versées sur les contrats d'assurance, montant net .....	(453)	<b>(453)</b>
Autres charges du siège social .....	(6)	<b>(6)</b>
Charge d'impôt exigible .....	(1)	<b>(1)</b>
<b>BED sectoriel</b> .....	1	<b>1</b>
Évaluation à la valeur de marché des placements et des dérivés .....		<b>6</b>
<b>Bénéfice net</b> .....		<b>7 \$</b>

Nos activités d'assurance directe comprennent le montage direct de polices d'assurance, y compris les produits d'assurance vie, de rentes, d'assurance maladie et d'assurance IARD. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Assurance directe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 provient de transactions conclues avec des clients de détail américains.

Nos activités de réassurance se concentrent principalement sur la réassurance de produits fondés sur les rentes, et effectuent des transactions avec des assureurs directs et d'autres réassureurs. Tous les contrats de réassurance existants sont conclus avec des sociétés d'assurance américaines. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Réassurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 provient de transactions conclues avec deux sociétés cédantes aux États-Unis, chacune ayant représenté respectivement 27 % et 1 % (2021 – 63 % et 22 %) du total des produits tirés des primes.

Nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont spécialisées dans les actifs de régimes de retraite à prestations définies en Amérique du Nord. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 provient de contreparties canadiennes, à l'exception d'une transaction de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclue avec un promoteur américain à la fin de 2022, pour un montant de 2 M\$.

Dans le but de contrôler la performance sectorielle et la répartition des ressources entre les secteurs, le principal décideur opérationnel surveille les actifs, y compris les placements mis en équivalence, les passifs et les capitaux propres ordinaires attribuables à chaque secteur.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Transfert du risque lié aux régimes de retraite				<b>Total</b>
	Réassurance	Assurance directe	Autres <sup>1</sup>		
Actif .....	9 316 \$	3 420 \$	29 541 \$	1 181 \$	<b>43 458 \$</b>
Passif .....	7 644	3 216	25 786	2 547	<b>39 193</b>
Capitaux propres et autres .....	1 672	204	3 755	(1 366)	<b>4 265</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M\$ US	Transfert du risque lié aux régimes de retraite				<b>Total</b>
	Réassurance	Assurance directe	Autres <sup>1</sup>		
Actif .....	8 007 \$	2 487 \$	— \$	1 083 \$	<b>11 577 \$</b>
Passif .....	6 890	2 356	—	986	<b>10 232</b>
Capitaux propres et autres .....	1 117	131	—	97	<b>1 345</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2020 EN M\$ US	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Assurance directe	Autres <sup>1</sup>	Total
Actif.....	— \$	1 414 \$	— \$	— \$	1 414 \$
Passif.....	—	1 285	—	—	1 285
Capitaux propres.....	—	129	—	—	129

1. La colonne Autres représente les actifs, les passifs et les capitaux propres ordinaires attribuables aux autres activités qui ne constituent pas un secteur.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	2022	2021
États-Unis.....	1 696 \$	1 088 \$
Canada.....	66	31
Bermudes.....	8	—
Îles Caïmans.....	174	181
<b>Total des actifs non courants.....</b>	<b>1 944 \$</b>	<b>1 300 \$</b>

## NOTE 28. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET ÉVENTUALITÉS

### Engagements

Au 31 décembre 2022, des filiales de la société avaient conclu avec des tiers des contrats d'engagement d'investissement d'un montant maximal d'environ 5,4 G\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (31 décembre 2021 – 463 M\$). Au 31 décembre 2022, le total des engagements non appelés se chiffrait à 2,8 G\$.

American National et ses filiales louent des bureaux d'assurance, du matériel technologique et des automobiles. Au 31 décembre 2022, les engagements en vertu de contrats de location à long terme restants s'élevaient à environ 10 M\$, et ils sont inclus dans les autres passifs dans les états de la situation financière de la société.

Au 31 décembre 2022, American National avait des engagements globaux visant l'achat, l'agrandissement ou l'amélioration de biens immobiliers, le financement de prêts hypothécaires à taux d'intérêt fixe et l'achat d'autres actifs investis d'un montant de 2,0 G\$, dont une tranche de 1,3 G\$ devrait être financée en 2023, et le reste, en 2024 et par la suite. American National avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 4 M\$ au 31 décembre 2022.

### Conventions de la Federal Home Loan Bank (la « FHLB »)

La société a accès aux services financiers de la FHLB, y compris aux avances qui constituent une source de financement intéressante pour les emprunts à court terme et pour l'accès à d'autres ententes de financement. Au 31 décembre 2022, certaines obligations municipales et certains titres garantis par des créances hypothécaires d'une juste valeur approximative de 14 M\$ et des prêts hypothécaires commerciaux d'environ 1,3 G\$ étaient déposés auprès de la FHLB à titre de garantie d'un emprunt. Au 31 décembre 2022, la garantie procurait une capacité d'emprunt d'environ 776 M\$. Les titres déposés et les prêts hypothécaires commerciaux sont respectivement inclus dans les titres à échéance fixe et les prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur, dans les états de la situation financière de la société.

### Garanties

American National a garanti des prêts bancaires pour les clients d'une entreprise de services de commercialisation de tierce partie. Les prêts bancaires servent à financer les paiements de primes sur les polices d'assurance vie émises par American National. Les prêts sont garantis par la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie. En cas de défaillance d'un client à l'égard d'un prêt bancaire, American National serait tenue de rembourser le prêt. Comme la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie est toujours égale ou supérieure au solde des prêts, la direction ne prévoit aucune perte sur ces garanties. Au 31 décembre 2022, le montant total des garanties en cours était d'environ 121 M\$, tandis que la valeur en trésorerie totale des polices d'assurance vie connexes était d'environ 143 M\$.

## Litiges

American National et certaines filiales sont défenderesses dans le cadre de diverses poursuites relatives à des violations présumées de contrats, à diverses questions liées à l'emploi, à des pratiques de commercialisation et de souscriptions d'assurance qui seraient trompeuses, ainsi qu'à diverses autres causes d'action survenant dans le cours normal des activités. Certaines de ces poursuites comprennent des réclamations en dommages-intérêts compensatoires et punitifs. Nous inscrivons des charges à payer relativement à ces éléments dans la mesure où nous considérons que les pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Après avoir examiné ces questions avec ses conseillers juridiques, selon l'information actuellement disponible, la direction est d'avis que le passif final qui en résultera, le cas échéant, n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation de la société; toutefois, l'évaluation de l'issue ultime d'un litige fait nécessairement intervenir des conjectures prospectives quant aux jugements futurs devant être rendus par les juges, les jurys et les cours d'appel.

La prudence est de mise avec de telles conjectures, car la fréquence des jugements en dommages-intérêts importants, qui n'ont que peu ou pas de commune mesure avec les dommages financiers subis par les demandeurs dans certains territoires, laisse toujours la possibilité qu'un jugement imprévisible soit rendu dans une poursuite donnée. Ces poursuites en justice en sont à diverses étapes, et les faits et circonstances futurs pourraient faire en sorte que la direction modifie ses conclusions. Il est possible que, si les défenses présentées dans le cadre de ces poursuites échouent et que les jugements sont plus importants que ce que la direction peut prévoir, le passif qui en résultera ait une incidence significative sur notre situation financière, notre situation de trésorerie ou nos résultats d'exploitation consolidés. En ce qui a trait aux litiges existants, la direction est d'avis que la possibilité d'un jugement défavorable significatif à l'égard d'American National est peu probable. Des charges à payer au titre des pertes sont inscrites chaque fois que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une charge à payer est comptabilisée en fonction du point médian de la fourchette.

## NOTE 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 8 février 2023, la société a annoncé une entente de fusion définitive visant l'acquisition d'Argo Group International Holdings, Ltd. (« Argo ») dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie d'environ 1,1 G\$. La fusion devrait se conclure au second semestre de 2023, sous réserve de l'approbation des actionnaires d'Argo et d'autres conditions de clôture.

Depuis le 31 décembre 2022, la société a émis, à même les actions propres, 1 165 000 actions de catégorie A à l'intention de tiers en échange de 1 165 000 actions de Brookfield. Les actions ont été distribuées à Brookfield à titre de dividende sur ses actions de catégorie C, évalué à 38 M\$. Durant cette période, Brookfield a également converti 309 307 actions échangeables de catégorie A de Brookfield Reinsurance évaluées à 10 M\$ en 380 268 actions de catégorie C.

En outre, en avril 2023, la société a remboursé à l'échéance une tranche de 500 M\$ de sa facilité garantie de 364 jours, tandis que la tranche restante de 500 M\$ a été prolongée pour une période additionnelle de 364 jours et arrivera maintenant à échéance en avril 2024.

## ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS CUMULÉS DE BROOKFIELD REINSURANCE LTD.

### (SOCIÉTÉ MÈRE)

Toutes les activités d'exploitation de Brookfield Reinsurance Ltd. (la « société mère ») sont exercées par ses filiales en exploitation, la Compagnie de Rentes Brookfield, North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC ») et American National Insurance Company (« American National »).

La société mère détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société mère dans ses filiales en exploitation. La société mère est une société de portefeuille qui n'exerce pas d'activités commerciales importantes et qui n'a pas d'actifs autres que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des participations dans ses filiales et des montants à payer et à recevoir d'une partie liée. Les filiales en exploitation sont des sociétés d'assurance réglementées et, par conséquent, leur capacité de verser des dividendes, de prêter des fonds et d'effectuer d'autres distributions en amont à la société mère est tributaire de l'approbation préalable des autorités de réglementation locales.

Le 25 mai 2022, la société mère, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue BAM Re Holdings, a acquis American National, qui est devenue une filiale indirecte entièrement détenue de la société mère.

Les présents états financiers résumés cumulés de la société mère ont été préparés au moyen des mêmes principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes. Se reporter aux états financiers consolidés cumulés et aux notes annexes présentés précédemment pour obtenir de l'information additionnelle et des informations à fournir relativement aux présents états financiers résumés cumulés.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ MÈRE**

**BROOKFIELD REINSURANCE LTD.**

**ANNEXE I – ÉTAT RÉSUMÉ CUMULÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

AUX 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	— \$	25 \$
Participations dans des filiales .....	4 226	1 325
Montant à recevoir d'une partie liée .....	45	—
<b>Total de l'actif</b> .....	<u>4 271</u>	<u>1 350</u>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer .....	2	1
Montant à payer à une partie liée .....	12	4
<b>Total du passif</b> .....	<u>14</u>	<u>5</u>
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables, valeur nominale de 25 \$ par action (100 460 280 actions en circulation).....	2 580	—
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social		
Actions échangeables de catégorie A et actions de catégorie B (9 594 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; 10 877 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; valeur nominale de 33,70 \$ par action).....	423	536
Actions de catégorie C (40 934 623 et 23 544 548 actions de catégorie C émises et en circulation; valeur nominale de 1 \$ par action).....	1 467	963
Surplus (déficit) cumulé.....	311	(121)
Cumul des autres éléments de perte globale .....	(524)	(33)
<b>Total des capitaux propres</b> .....	<u>1 677</u>	<u>1 345</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b> .....	<u>4 271 \$</u>	<u>1 350 \$</u>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés cumulés.*

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ MÈRE**

**BROOKFIELD REINSURANCE LTD.**

**ANNEXE I – ÉTATS RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT NET**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Bénéfice (perte) des placements mis en équivalence .....	507 \$	(109) \$	7 \$
Charges d'exploitation .....	(8)	(3)	—
<b>Bénéfice net (perte nette) .....</b>	<b><u>499 \$</u></b>	<b><u>(112) \$</u></b>	<b><u>7 \$</u></b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés cumulés.*

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ MÈRE**

**BROOKFIELD REINSURANCE LTD.**

**ANNEXE I – ÉTATS RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Bénéfice net (perte nette) .....	<b>499 \$</b>	(112) \$	7 \$
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global .....	<b>(446) \$</b>	53 \$	38 \$
<b>(Perte globale) bénéfice global .....</b>	<b><u>53 \$</u></b>	<b><u>(59) \$</u></b>	<b><u>45 \$</u></b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés cumulés.*

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ MÈRE

### BROOKFIELD REINSURANCE LTD.

#### ANNEXE I – TABLEAUX RÉSUMÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net (perte nette).....	499 \$	(112) \$	7 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net			
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales .....	(565)	41	(6)
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Variations du fonds de roulement .....	32	5	—
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<u>(34)</u>	<u>(66)</u>	<u>1</u>
<b>Activités d'investissement</b>			
Placements en actions de filiales .....	(2 894)	(1 407)	(14)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<u>(2 894)</u>	<u>(1 407)</u>	<u>(14)</u>
<b>Activités de financement</b>			
Émission de titres de capitaux propres ordinaires .....	450	1 501	13
Émission de titres de capitaux propres privilégiés .....	2 512	—	—
Distributions .....	(59)	(3)	—
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<u>2 903</u>	<u>1 498</u>	<u>13</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	25	—	—
Variation nette au cours de l'exercice .....	(25)	25	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>25 \$</u>	<u>— \$</u>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés cumulés.*

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ MÈRE

### BROOKFIELD REINSURANCE LTD.

#### ANNEXE I – NOTES ANNEXES

##### NOTE 1. MODE DE PRÉSENTATION

Brookfield Reinsurance Ltd. (la « société mère ») est une société de portefeuille qui exerce toutes ses activités commerciales par l'intermédiaire de ses filiales. La société mère détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd., qui détient la participation de la société mère dans ses filiales en exploitation, la Compagnie de Rentes Brookfield, North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC ») et American National Group, LLC (« American National »).

La société mère est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. La Société mère a changé sa dénomination Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. pour Brookfield Reinsurance Ltd., et son symbole boursier « BAMR » pour « BNRE », avec prise d'effet le 14 décembre 2022.

La société mère a été constituée afin de devenir une entreprise de réassurance axée sur l'offre de solutions fondées sur le capital au secteur de l'assurance. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, la société mère offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance aux particuliers et aux institutions, y compris de l'assurance vie et des rentes, de l'assurance maladie et de l'assurance IARD aux particuliers et au secteur commercial.

La société mère a comptabilisé le bénéfice de ses filiales selon la méthode de la mise en équivalence dans les présents états financiers non consolidés résumés cumulés.

Les chiffres comparatifs reflètent l'information financière de Brookfield Annuity Holdings Inc. (« BAH »), l'entité préexistante de notre société mère aux fins de la présentation de l'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et jusqu'en juin 2021.

Aucun dividende n'a été reçu de l'une ou l'autre de nos filiales au cours des trois derniers exercices.

##### NOTE 2. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société mère et ses filiales ont des facilités de crédit renouvelables bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit bilatérales s'élève à 500 M\$ et, au 31 décembre 2022, un montant de 356 M\$ avait été prélevé. La société mère n'a enregistré aucun autre engagement significatif ni aucune éventualité significative au cours des périodes présentées.

##### NOTE 3. CAPITAL SOCIAL

Le 25 mai 2022, la société mère a émis 11 270 466 actions de catégorie C pour 450 M\$ à l'intention de Brookfield.

Au cours de l'exercice, Brookfield a converti 1 283 000 actions échangeables de catégorie A de Brookfield Reinsurance d'une valeur de 51 M\$ en 6 119 609 actions de catégorie C.

##### NOTE 4. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 25 mai 2022, la société mère a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 1, à l'intention de Brookfield Corporation (« Brookfield »), auparavant Brookfield Asset Management Inc., pour un produit de 2,5 G\$. Le 9 décembre 2022, la société mère a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 2, à l'intention de Brookfield, pour un montant de 53 M\$. Les porteurs d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés cumulatifs à taux fixe en trésorerie annuels de 1,125 \$ par action. Dans la mesure où elles ne sont pas versées, les distributions continuent de s'accumuler à un taux fixe de 4,5 % par année. Au 31 décembre 2022, les dividendes accumulés s'élevaient à 68 M\$ (31 décembre 2021 – néant).

## **AVIS AU LECTEUR**

Le présent rapport de gestion de Brookfield Reinsurance Ltd. (« Brookfield Reinsurance »), qui a trait aux états financiers consolidés cumulés audités retraités et aux notes annexes de Brookfield Reinsurance au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2022, a été préparé par Brookfield Reinsurance dans le cadre de la conversion du référentiel comptable de Brookfield Reinsurance, lequel est passé des Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Le présent rapport de gestion annule et remplace, à tous les égards, le rapport de gestion de Brookfield Reinsurance déposé antérieurement pour ces périodes.

Le présent avis ne fait pas partie du rapport de gestion ci-joint et n'y est pas intégré par renvoi.

## RAPPORT DE GESTION

### Introduction

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et sur les résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020. L'information présentée dans ce rapport de gestion doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés cumulés (les « états financiers ») préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR ») aux 31 décembre 2022 et 2021 et pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

Le 14 décembre 2022, la société a changé sa dénomination Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. pour Brookfield Reinsurance Ltd., et son symbole boursier pour BNRE (auparavant, BAMR).

À moins d'indication autre selon le contexte, dans le présent rapport de gestion, les termes « nous », « notre » ou la « société » désignent Brookfield Reinsurance Ltd. conjointement avec toutes ses filiales. De plus, le terme « Brookfield » désigne Brookfield Corporation (auparavant, Brookfield Asset Management Inc.), ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle ainsi que tout fonds d'investissement dont Brookfield Corporation ou l'une de ses filiales est le promoteur ou le gestionnaire, ou détient le contrôle, et il est entendu qu'il ne nous inclut pas, ni Oaktree Capital Group, LLC, ni Atlas OCM Holdings, LLC et ses filiales.

Outre des données historiques, le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Les lecteurs sont avisés que ces déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives. Se reporter à la rubrique « Information prospective ».

### Aperçu de notre entreprise

Notre société est une société à responsabilité limitée par actions exemptée constituée en vertu des lois des Bermudes le 10 décembre 2020. Elle exploite une entreprise de solutions fondées sur le capital de premier plan qui offre des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, Brookfield Reinsurance offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, ainsi que de l'assurance IARD aux particuliers et au secteur commercial. Les activités sont actuellement exercées par l'intermédiaire de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Se reporter à la rubrique « Lignes d'activité » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les activités de nos secteurs opérationnels.

### Continuité des intérêts communs

Notre société a été créée le 10 décembre 2020 par Brookfield et, le 28 juin 2021, Brookfield a conclu la scission de la société au moyen d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A et à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield. Avant la scission, Brookfield contrôlait la tranche de nos activités visée par la scission en vue de la création de notre société (l'« Entreprise »). L'Entreprise transférée dans le cadre de la scission représentait des transactions sous contrôle commun comptabilisées selon les valeurs comptables historiques. Conformément à la méthode comptable de la société, la société a reflété l'Entreprise dans sa situation financière et ses résultats d'exploitation au moyen des valeurs comptables de Brookfield avant la scission. Afin de refléter cette continuité des intérêts communs, les états financiers fournissent des informations comparatives sur l'Entreprise pour les périodes précédant la scission, telles qu'elles ont été présentées précédemment par Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la scission a été reflétée de façon prospective à compter de la date de la scission et n'a pas été reflétée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 28 juin 2021, puisque ces éléments n'ont pas été créés ou modifiés auparavant. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 28 juin 2021 est présentée en fonction de l'information financière historique de l'Entreprise, telle qu'elle a été présentée précédemment par Brookfield. Pour la période suivant la scission, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la scission et à la mise en application de plusieurs conventions et contrats. Par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) non attribuables aux participations d'autres entités dans les filiales en exploitation ont été attribués à Brookfield avant le 28 juin 2021 et aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C à compter du 28 juin 2021.

## Mode de présentation

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), la Compagnie de Rentes Brookfield et American National Group, LLC (« American National »).

Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, notre société offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance aux particuliers et aux institutions, y compris de l'assurance vie, des rentes individuelles et collectives, de l'assurance maladie, de l'assurance crédit et de l'assurance IARD en ce qui a trait aux risques liés aux particuliers et au secteur agroalimentaire ainsi qu'à certains risques commerciaux. Les principales entités en exploitation de la société maintiennent généralement de façon indépendante leur propre gestion et leur propre infrastructure.

Les données financières qui suivent sont tirées de nos états financiers, qui ont été préparés conformément aux PCGR, à l'exception de ce qui est mentionné aux présentes. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion font l'objet d'un rapprochement avec ces données financières ou sont calculées d'après ces dernières. Sauf indication contraire, tous les montants présentés en dollars sont exprimés en dollars américains.

## Principales données financières

Le tableau suivant présente les principales données financières de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Total de l'actif .....	<b>43 458 \$</b>	11 577 \$	1 415 \$
Bénéfice net (perte nette) .....	<b>501</b>	(112)	7
Capitaux propres ajustés <sup>1</sup> .....	<b>4 788</b>	1 378	75
Bénéfice d'exploitation distribuable <sup>1,2</sup> .....	<b>388</b>	30	1

1. Le bénéfice d'exploitation distribuable et les capitaux propres ajustés sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR ».
2. Pour l'exercice clos en 2022, le bénéfice d'exploitation distribuable comprend des charges générales nettes de 31 M\$ liées à des activités exercées hors de nos trois secteurs opérationnels (2021 – 8 M\$; 2020 – néant).

## Examen des résultats d'exploitation et financiers

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<b>2022</b>	2021	2020
Primes nettes.....	<b>3 011</b>	1 016	431
Autres produits liés aux polices.....	<b>224</b>	—	—
Produits nets tirés des placements.....	<b>978</b>	76	29
Profits (pertes) liés aux placements.....	<b>(185)</b>	(55)	9
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds.....	<b>281</b>	4	—
<b>Total des produits</b> .....	<b>4 309</b>	1 041	469
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus.....	<b>(2 852)</b>	(1 065)	(453)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.....	<b>(357)</b>	(60)	—
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices.....	<b>(413)</b>	—	—
Variation nette des frais d'acquisition de polices différés.....	<b>339</b>	30	—
Variation des prestations au titre du risque de marché.....	<b>127</b>	(12)	—
Autres charges de réassurance.....	<b>(78)</b>	(11)	—
Charges d'exploitation.....	<b>(439)</b>	(35)	(6)
Charges d'intérêts.....	<b>(104)</b>	(1)	—
<b>Total des prestations et charges</b> .....	<b>(3 777)</b>	(1 154)	(459)
<b>Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat</b> .....	<b>532</b>	(113)	10
Charge d'impôt.....	<b>(31)</b>	1	(3)
<b>Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice</b> .....	<b>501 \$</b>	(112) \$	7 \$

#### 2022 par rapport à 2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé un bénéfice net de 501 M\$, comparativement à une perte nette de 112 M\$ pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les primes nettes et autres produits liés aux polices ont augmenté de 2,2 G\$ par rapport à 2021 pour s'établir à 3,2 G\$. Au cours de l'exercice, la société a conclu 28 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite, ce qui représente des primes de 1,6 G\$ (31 décembre 2021 – 26 contrats et des primes de 1,1 G\$). Nous avons comptabilisé des primes et d'autres produits liés aux polices de 1,7 G\$ relativement à American National pour la période suivant la clôture de l'acquisition, le 25 mai 2022.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds, ont augmenté de 1,2 G\$ par rapport à la période correspondante de 2021. Les produits nets tirés des placements se composent des intérêts et des dividendes reçus sur les instruments financiers, des placements en titres de capitaux propres et des autres honoraires divers. Les intérêts et les dividendes reçus ont augmenté en raison de la croissance de notre portefeuille de placements et du capital réinvesti dans le cadre de transactions conclues récemment, ainsi que de la hausse des taux d'intérêt. Dans chacun de nos secteurs d'activité, nous avons investi le capital lié aux transactions conclues au cours de l'exercice dans des placements relatifs à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à une hausse de nos écarts de placement nets. Au cours de l'exercice, au sein des secteurs Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite, nous avons réinvesti des actifs existants d'environ 7 G\$ (2021 – 5 G\$).

La société a subi des pertes liées aux placements de 185 M\$ en 2022, comparativement à 55 M\$ en 2021. L'augmentation des pertes découle principalement de la hausse des pertes réalisées sur les titres à échéance fixe vendus afin de réinvestir dans des occasions plus relutives, ainsi que de la hausse de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard de notre portefeuille de prêts. Ces pertes ont été partiellement contrebalancées par des profits découlant de la croissance du portefeuille de placements et du réinvestissement du capital, ainsi que des profits réalisés liés au dénouement des couvertures générales, qui ont totalisé 108 M\$ pour l'exercice.

Les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds ont correspondu à un profit de 281 M\$ en 2022, comparativement à 4 M\$ en 2021. La perte nette latente liée aux placements de 421 M\$ (2021 – perte de 19 M\$) comptabilisée au cours de l'exercice est principalement attribuable aux profits latents sur les dérivés incorporés comptabilisés dans nos actifs liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

Les sinistres et prestations aux titulaires de polices ont augmenté de 1,8 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 par rapport à 2021. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National, qui représente 1,2 G\$, ainsi qu'à une hausse par rapport à l'exercice précédent au sein de nos activités de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite existantes résultant des deux transactions de réassurance conclues aux troisième et quatrième trimestres de 2021 et de l'augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles affaires de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis l'exercice précédent.

Les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt représentent les intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires découlant de nos contrats de placement conclus avec des clients, ainsi que l'amortissement des produits différés. Les commissions pour l'acquisition et la gestion des polices représentent les paiements de commissions de vente ou les coûts marginaux d'obtention du contrat qui sont amortis sur la durée du contrat après la capitalisation initiale. Les montants ont augmenté de 297 M\$ et de 413 M\$, respectivement, en raison de l'acquisition d'American National.

La variation des frais d'acquisition différés a augmenté de 103 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, en raison de l'amortissement des coûts de réassurance inscrits à l'actif découlant des affaires de transfert continu au sein de notre secteur Réassurance, ainsi que des nouvelles affaires souscrites comptabilisées par American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 31 décembre 2022.

La variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché représente les fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché de notre passif en fonction de la protection fournie au titulaire de contrat contre le risque lié aux marchés financiers. Le profit de 127 M\$ pour la période est principalement attribuable à la variation du taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation de ces passifs.

Les autres charges de réassurance, qui comprennent les commissions de réassurance et les avantages incitatifs à la vente, ont augmenté de 67 M\$ en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'apport pour un exercice complet des transactions de réassurance conclues vers la fin de 2021, qui ont fait en sorte que des charges de réassurance additionnelles ont été réglées au cours de la période.

En 2022, les charges d'exploitation ont augmenté de 139 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, principalement en raison de l'inclusion des charges d'American National pour une période de sept mois, ce qui représente un montant de 334 M\$, ainsi que des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de notre entreprise. Les charges d'exploitation en 2022 comprennent des charges liées aux transactions de 31 M\$ (2021 – 8 M\$).

Les charges d'intérêts sur les emprunts ont augmenté de 404 M\$ au cours de l'exercice, principalement en raison des intérêts sur les emprunts de filiales, qui représentent un montant de 1,5 G\$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, et sur les emprunts généraux utilisés pour entreposer temporairement des placements qui seront transférés dans les portefeuilles de placements des sociétés comprises dans notre portefeuille d'assurance.

Au cours de l'exercice, le BED est passé de 30 M\$ à 388 M\$. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National, ainsi qu'à l'augmentation des produits nets tirés des placements à l'égard de nos placements généraux, aux apports de notre participation dans AEL Holdings et des nouvelles affaires, et au bénéfice lié à l'écart de placement au sein de nos secteurs Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Réassurance, à mesure que nous réalisons des progrès en ce qui a trait au réinvestissement des placements au sein des portefeuilles.

### ***2021 par rapport à 2020***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons affiché une perte nette de 112 M\$, comparativement à un bénéfice net de 7 M\$ en 2020.

Les primes nettes et autres produits liés aux polices ont augmenté de 585 M\$ en 2021 par rapport à 2020. L'augmentation est liée à la clôture de deux transactions importantes de réassurance en bloc et à une hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues par rapport à 2020. Au cours de 2021, la société a conclu 26 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite (2020 – 15), ce qui représente des primes brutes de 1,1 G\$ et environ 20 % du marché canadien du transfert du risque lié aux régimes de retraite en 2021.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds, ont augmenté de 51 M\$ par rapport à 2020. Les produits nets tirés des placements se composent des intérêts et des dividendes reçus. Les intérêts et les dividendes reçus ont augmenté en raison de la croissance du portefeuille de placements.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les profits liés aux placements, montant net ont diminué de 64 M\$ par rapport à la période correspondante de 2020. Les profits (pertes) liés aux placements comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements, ainsi que les charges nettes de couverture. Les charges nettes de couverture ont trait aux coûts engagés et aux fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché associés aux dérivés sans lien direct avec les portefeuilles de placements ou les réserves d'assurance des sociétés d'assurance en exploitation de la société. Au cours de 2021, les charges nettes de couverture de 59 M\$ pour l'exercice avaient trait aux coûts engagés pour conclure des couvertures générales et sont partiellement contrebalancées par l'évaluation à la valeur de marché positive des couvertures conclues. En janvier 2022, nous avons dénoué les positions de couverture et avons réalisé des profits sur ces positions depuis leur création, lesquels ont été reflétés dans le bénéfice net au premier trimestre de 2022.

Les sinistres et prestations aux titulaires de polices ont augmenté de 612 M\$ en 2021 en raison des nouvelles transactions de réassurance et d'une augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis l'exercice précédent. Les autres charges de réassurance ont augmenté de 11 M\$ en 2021 en raison des transactions de réassurance conclues au cours de l'exercice, qui ont fait en sorte que des charges de réassurance additionnelles ont été réglées depuis les dates d'entrée en vigueur des contrats.

En 2021, les charges d'exploitation ont augmenté de 12 M\$ par rapport à 2020, en raison des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de notre entreprise.

En 2021, le BED a augmenté de 29 M\$ par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 30 M\$. L'augmentation du BED découle de la hausse du bénéfice lié à l'écart de placement au sein de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite en raison des nouvelles affaires conclues au cours de l'exercice, de notre quote-part du bénéfice de notre participation dans AEL Holdings et des produits nets tirés de notre portefeuille de placements généraux.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Comparaison des données aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière de la société aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021
<b>Actif</b>		
Placements .....	30 295	5 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	2 145	393
Produits tirés des placements à recevoir .....	341	20
Frais d'acquisition de polices différés .....	1 585	710
Retenues de fonds au titre de la réassurance .....	5 812	4 801
Primes dues et autres débiteurs .....	436	—
Actif d'impôt différé .....	490	44
Montants recouvrables au titre de la réassurance, montant net .....	589	174
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7 \$ et de néant .....	194	2
Autres actifs .....	405	15
Goodwill .....	121	—
Actifs des comptes distincts .....	1 045	—
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>43 458</b>	<b>11 577</b>
<b>Passif</b>		
Prestations futures .....	8 011	2 330
Soldes de comptes des titulaires .....	20 141	4 677
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats .....	1 786	—
Dépôts .....	1 657	1 682
Prestations au titre du risque de marché .....	124	68
Réserve pour primes non acquises .....	1 086	—
Montant à payer à des parties liées .....	241	466
Autres fonds réservés aux titulaires de polices .....	322	—
Effets à payer .....	151	—
Emprunts généraux .....	2 160	693
Emprunts de filiales .....	1 492	—
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance .....	151	167
Autres passifs .....	826	149
Passifs des comptes distincts .....	1 045	—
<b>Total du passif</b> .....	<b>39 193</b>	<b>10 232</b>
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables, valeur nominale de 25 \$ par action (100 460 280 actions en circulation) .....	2 580	—
<b>Capitaux propres</b>		
Actions échangeables de catégorie A et actions de catégorie B (9 594 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; 10 877 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B émises et en circulation; valeur nominale de 33,63 \$ par action) .....	432	539
Actions de catégorie C (40 934 623 et 23 544 548 actions de catégorie C émises et en circulation; valeur nominale de 1 \$ par action) .....	1 245	806
Participations ne donnant pas le contrôle .....	8	—
<b>Total des capitaux propres</b> .....	<b>1 685</b>	<b>1 345</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b> .....	<b>43 458 \$</b>	<b>11 577 \$</b>

### ***31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021***

Le total de l'actif a augmenté de 31,9 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 43,5 G\$. L'augmentation du total de l'actif comprend un montant de 29,5 G\$ lié aux actifs d'American National, ainsi que d'autres transactions conclues au sein de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite et des primes liées aux affaires de transfert continu découlant de nos contrats de réassurance existants.

La trésorerie a augmenté de 1,8 G\$ au cours de l'exercice, principalement en raison de l'acquisition d'American National, qui avait fourni un apport de 1,4 G\$ à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022.

Les placements ont augmenté de 23,2 G\$ au cours de l'exercice, principalement en raison des actifs de 21,9 G\$ liés à l'acquisition d'American National, ainsi que des actifs liés aux nouvelles affaires souscrites au sein de nos secteurs Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Réassurance, facteurs partiellement contrebalancés par les fluctuations négatives de l'évaluation à la valeur de marché des placements évalués à la juste valeur.

Les retenues de fonds au titre de la réassurance ont augmenté de 1,0 G\$ au cours de l'exercice, principalement en raison des nouvelles affaires de transfert continu souscrites en vertu de notre contrat de réassurance conclu avec American Equity Investment Life Insurance Company, qui comprennent l'ajout de nouveaux produits, ainsi que de l'apport des évaluations à la valeur de marché positives des dérivés incorporés relatifs aux actifs liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

Les frais d'acquisition de polices différés, qui sont des coûts inscrits à l'actif directement liés à l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats d'assurance renouvelés, ont augmenté de 875 M\$, en raison des coûts de réassurance inscrits à l'actif découlant des affaires de transfert continu au sein de notre secteur Réassurance, ainsi que des nouvelles affaires souscrites comptabilisées par American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 31 décembre 2022. Les frais d'acquisition de polices différés sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés sur la durée prévue des contrats connexes afin de se rapprocher de l'amortissement linéaire.

Les actifs d'impôt différé ont augmenté de 446 M\$ au cours de l'exercice, en raison principalement de notre acquisition d'American National, et ont été partiellement contrebalancés par la charge d'impôt différé de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les autres actifs ont augmenté de 390 M\$ au cours de l'exercice, principalement en raison des obligations au titre des prestations de retraite payées d'avance et des immobilisations incorporelles au sein d'American National.

L'augmentation du goodwill, des placements, des produits tirés des placements à recevoir et des montants recouvrables au titre de la réassurance, ainsi que l'ajout des primes dues et des actifs des comptes distincts, découlent également de l'acquisition d'American National.

Les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires ont augmenté de 21,1 G\$ au cours de l'exercice, ce qui comprend un montant de 19,2 G\$ lié aux titulaires de polices d'American National, ainsi que les nouvelles affaires souscrites au sein de nos secteurs Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Réassurance au cours de l'exercice, facteurs partiellement contrebalancés par les règlements et l'incidence négative des évaluations à la valeur de marché sur la juste valeur des réserves au sein de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les emprunts généraux et les emprunts de filiales ont augmenté de 3,0 G\$ au cours de l'exercice, principalement en raison du montant de 1,5 G\$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, ainsi que des emprunts généraux garantis à court terme de 1,5 G\$ et des prélèvements additionnels sur la facilité de crédit renouvelable de la société aux fins de l'entreposage temporaire d'occasions de placement intéressantes qui seront transférées dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit.

Le montant à payer à des parties liées a diminué de 225 M\$ au cours de l'exercice, principalement en raison du remboursement d'emprunts à court terme auprès de Brookfield contractés dans le cadre des transactions de réassurance conclues en 2021.

Au cours de l'exercice, la société a émis des actions privilégiées de rang inférieur d'une valeur de 2,5 G\$ à l'intention de Brookfield. Ces actions privilégiées sont rachetables au gré de la société en tout temps au prix d'émission majoré des dividendes cumulés et impayés. De plus, les porteurs d'actions privilégiées de rang inférieur ont le droit de demander le rachat des actions à un montant égal au prix d'émission majoré des dividendes cumulés et impayés. En raison du droit de rachat détenu par les porteurs, les actions privilégiées de rang inférieur sont classées à titre de capitaux propres temporaires, et les dividendes correspondants pour l'exercice ont été reflétés dans nos bénéfices non distribués à titre de dividendes versés.

L'augmentation de la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats, de la réserve pour primes non acquises, des autres fonds réservés aux titulaires de polices, des passifs des comptes distincts et des autres passifs découle également de l'apport de l'acquisition d'American National.

Les capitaux propres ajustés, qui représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C et de ses actions privilégiées de rang inférieur, mais excluant le cumul des autres éléments du résultat global, ont augmenté de 3,4 G\$ pour s'établir à 4,8 G\$, en raison des variations des bénéfices non distribués et des émissions d'actions de catégorie C et d'actions privilégiées à l'intention de Brookfield au cours de l'exercice, qui ont servi à financer une partie de l'acquisition d'American National.

## EXAMEN SECTORIEL

Les activités de la société sont structurées en trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Se reporter à la rubrique « Lignes d'activité » pour une description détaillée des secteurs.

Nous mesurons notre performance opérationnelle principalement au moyen du BED, qui permet d'évaluer notre capacité à acquérir des actifs d'assurance nets avec une marge positive, et investissons ces actifs de façon à gagner un rendement supérieur au coût des passifs liés aux titulaires de polices.

### Assurance directe

Le tableau qui suit présente le bénéfice d'exploitation distribuable de notre secteur Assurance directe pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
BED .....	394 \$	— \$	— \$

*Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020*

Le BED de notre secteur Assurance directe représente l'apport d'American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 31 décembre 2022. Pour l'exercice, le BED comprend l'apport de nos activités de souscription directe d'assurance vie et de rentes, qui ont profité d'une performance concurrentielle en matière de vente et de l'augmentation du rendement des placements. Au solide bénéfice tiré de nos activités d'assurance vie et de rentes s'ajoute le bénéfice tiré des activités d'assurance IARD, qui ont profité de notre approche prudente en matière de souscription. Le BED de notre secteur Assurance directe comprend également les coûts de financement liés à des emprunts de filiales et les coûts indirects généraux directement liés au secteur.

### Réassurance

Le tableau qui suit présente le bénéfice d'exploitation distribuable de notre secteur Réassurance pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
BED .....	39 \$	13 \$	— \$

### Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020

Les sociétés en exploitation du secteur Réassurance de la société ont commencé leurs activités en 2021 et ont conclu leurs deux premières transactions importantes de réassurance en bloc au cours des quatre derniers mois de 2021. La société a reçu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture des transactions et, à ce jour, nous avons réinvesti une tranche de plus de 5 G\$ des actifs, ce qui a augmenté activement le rendement net de nos placements par rapport au coût de nos fonds. Le BED de notre secteur Réassurance comprend également notre quote-part du BED d'AEL Holdings.

#### Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le tableau qui suit présente le bénéfice d'exploitation distribuable de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
BED .....	21 \$	11 \$	1 \$

### Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020

Au cours de l'exercice, la société a conclu 28 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite (2021 – 26; 2020 – 15), ce qui représente des primes de 1,6 G\$ (2021 – 1,1 G\$; 2020 – 432 M\$). L'augmentation du BED par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux nouvelles affaires conclues et au réinvestissement des actifs dans des placements à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à une hausse du bénéfice lié à l'écart de placement par rapport aux périodes antérieures, ainsi qu'aux avantages liés à l'efficacité découlant de l'expansion de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

#### Situation de trésorerie et sources de financement

##### SOURCES DE FINANCEMENT

Nous nous efforçons de maintenir suffisamment de liquidités en tout temps pour être en mesure de saisir les occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent, de mieux composer avec toute dégradation inattendue de la conjoncture au sein de nos filiales en exploitation et de maintenir les paiements aux titulaires de polices, en plus de maintenir les distributions à nos actionnaires. Nos liquidités proviennent principalement des flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et de l'accès à la facilité de crédit consentie par un tiers de la société, à notre facilité de crédit et à l'engagement en capitaux propres de Brookfield. Nous gérons de façon proactive notre situation de trésorerie afin de répondre à nos besoins en liquidités et nous continuons à développer des relations avec des prêteurs qui offrent une capacité d'emprunt à taux concurrentiel, tout en cherchant à réduire au minimum l'incidence défavorable sur le rendement des placements. Nous cherchons à structurer la propriété de nos actifs de manière à accroître notre capacité de les monétiser et ainsi obtenir des liquidités supplémentaires, au besoin. Le tableau suivant présente les éléments qui constituaient nos liquidités générales, excluant celles des filiales en exploitation, pour les périodes indiquées.

AUX 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	784 \$	70 \$
Actifs financiers liquides .....	241	243
Facilités de crédit non utilisées .....	544	313
<b>Total des liquidités générales<sup>1</sup></b> .....	<b><u>1 569 \$</u></b>	<b><u>626 \$</u></b>

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

À la date du présent rapport de gestion, nos liquidités étaient suffisantes pour répondre à nos besoins actuels et pour un avenir prévisible. Dans le cadre de la scission, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. De plus, dans le cadre de la scission, nous avons conclu une convention de crédit avec Brookfield à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de trois ans de 400 M\$, en plus de notre facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ auprès d'une banque externe. Nous utilisons les liquidités que procurent nos facilités de crédit pour les besoins du fonds de roulement, et nous pourrions utiliser le produit de l'engagement en capital pour financer les investissements de croissance et les acquisitions. Le choix par la société d'une de ces sources de financement dans une situation donnée sera fait en fonction de l'optimisation des besoins et des occasions se présentant à ce moment. À la date du présent rapport de gestion, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de Brookfield.

Aujourd'hui, nous disposons de liquidités importantes au sein de nos portefeuilles d'assurance, ce qui nous donne la souplesse nécessaire pour investir dans un contexte de hausse des taux et pour saisir des occasions de placement intéressantes. Les liquidités au sein de nos filiales en exploitation peuvent être restreintes de temps à autre en raison de contraintes réglementaires. Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se composaient de ressources en trésorerie non soumises à restrictions de 784 M\$ pouvant être investies afin de financer les activités du siège social, au besoin.

AUX 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	2 145 \$	393 \$
Actifs financiers liquides .....	17 769	6 813
Facilités de crédit non utilisées .....	544	313
<b>Total des liquidités<sup>1</sup></b> .....	<b><u>20 458 \$</u></b>	<b><u>7 519 \$</u></b>

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

### ***Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020***

Le tableau suivant présente un sommaire de nos flux de trésorerie et des soldes de trésorerie de clôture pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Activités d'exploitation .....	644 \$	1 688 \$	426 \$
Activités d'investissement .....	(4 878)	(3 971)	(412)
Activités de financement .....	5 994	2 640	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	393	35	13
Variation nette au cours de l'exercice .....	1 760	357	27
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères .....	(8)	1	(5)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> .....	<b><u>2 145 \$</u></b>	<b><u>393 \$</u></b>	<b><u>35 \$</u></b>

### ***Activités d'exploitation***

#### *2022 par rapport à 2021*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nos activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 644 M\$, contre 1,7 G\$ en 2021. La diminution nette des flux de trésorerie générés en 2022 est principalement attribuable à l'absence de l'important contrat de coassurance en bloc conclu au cours de l'exercice précédent, qui avait fourni un apport de 1,6 G\$ sous forme de trésorerie nette reçue à la clôture de la transaction, partiellement contrebalancé par des frais d'acquisition différés liés au contrat de réassurance.

### *2021 par rapport à 2020*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nos activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 1,7 G\$, contre 426 M\$ en 2020. La hausse des flux de trésorerie générés est principalement attribuable à la portion coassurance de l'important contrat de réassurance en bloc conclu au quatrième trimestre de 2021, qui avait fourni un apport de 1 G\$ sous forme de trésorerie nette reçue à la clôture de la transaction, déduction faite du total des frais d'acquisition différés.

### **Activités d'investissement**

#### *2022 par rapport à 2021*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons investi 24 G\$ dans de nouveaux placements, y compris un montant de 4,1 G\$ lié à l'acquisition d'une participation de 100 % dans American National, déduction faite de la trésorerie acquise, ainsi qu'un montant de 14 G\$ réinvesti dans de nouveaux placements au sein des portefeuilles de placements de nos filiales d'assurance en exploitation, lesquels ont été principalement financés par le produit des ventes et de l'arrivée à échéance de titres liquides, à mesure que nous réinvestissons dans des stratégies à rendement plus élevé. Les achats et les ventes, déduction faite des titres arrivés à échéance, ont donné lieu à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement de 4,9 G\$, comparativement à 4,0 G\$ au cours de la période correspondante de 2021.

#### *2021 par rapport à 2020*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, des flux de trésorerie de 4,0 G\$ ont été affectés aux activités d'investissement, contre 412 M\$ en 2020. La hausse de l'affectation de flux de trésorerie en 2021 est principalement attribuable aux actifs additionnels acquis dans le cadre des transactions de réassurance, à la hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours de l'exercice, aux activités de rééquilibrage du portefeuille et aux placements additionnels détenus au bilan de la société qui ne sont pas visés par des conventions d'assurance ou de réassurance. L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement comprend principalement l'achat de placements d'un montant de 6,0 G\$, partiellement contrebalancé par le produit de 2,1 G\$ à la cession de placements.

### **Activités de financement**

#### *2022 par rapport à 2021*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 6,0 G\$, comparativement à 2,6 G\$ en 2021. Les flux de trésorerie générés au cours de l'exercice considéré ont principalement trait à l'émission d'actions privilégiées de rang inférieur d'un montant de 2,5 G\$, à l'émission d'actions de catégorie C d'un montant de 450 M\$ à l'intention de Brookfield, au montant de 1,5 G\$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, ainsi qu'aux emprunts additionnels de 2,2 G\$ visant à financer des placements généraux temporaires, dont la majorité seront transférés à nos entités d'assurance à court terme.

#### *2021 par rapport à 2020*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 2,6 G\$, comparativement à 13 M\$ pour la période correspondante de 2020. Les flux de trésorerie générés en 2021 se rapportent à un montant en trésorerie de 1,4 G\$ reçu à l'émission d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C de la société au cours de l'exercice, ainsi qu'à des emprunts généraux nets de 1,1 G\$ ayant servi à financer des placements généraux temporaires ultérieurement transférés dans nos comptes d'assurance en 2021.

## *Instruments financiers*

Dans la mesure où nous croyons que cela s'avère intéressant sur le plan économique, notre stratégie consiste à couvrir une partie de nos placements en titres de capitaux propres ou de nos flux de trésorerie exposés au risque de change dans le cadre des activités de la société. Les principes clés suivants constituent le fondement de notre stratégie de couverture du risque de change :

- Nous tirons parti de toute couverture naturelle qu'il pourrait y avoir au sein de nos activités.
- Dans la mesure du possible, nous finançons nos activités par des emprunts en monnaie locale.
- Nous pouvons recourir à des contrats dérivés dans la mesure où les couvertures naturelles ne sont pas suffisantes.

Au 31 décembre 2022, nos capitaux propres ordinaires se chiffraient à 1,7 G\$ et nos capitaux propres ajustés, à 4,8 G\$. Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur émises par notre société, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Les capitaux propres et les capitaux propres ajustés comprennent une tranche d'environ 300 M\$ investie en dollars canadiens. Tous les écarts de change cumulés comptabilisés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 sont liés aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au 31 décembre 2022, nous avons des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 2,6 G\$ (31 décembre 2021 – 1,0 G\$) en place pour couvrir l'exposition au risque de change.

Se reporter à la note 10, « Instruments dérivés », des états financiers pour de plus amples renseignements.

## *Futures obligations et exigences en matière de capital*

Des filiales de la société ont conclu des engagements d'investissement d'un montant maximal de 5,4 G\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (31 décembre 2021 – 463 M\$). Au 31 décembre 2022, un montant de 2,6 G\$ avait été financé (31 décembre 2021 – 81 M\$). Les montants ont été comptabilisés à titre de prêts et créances, d'obligations non notées et de capital-investissement.

Se reporter à la note 28, « Engagements financiers et éventualités », des états financiers pour de plus amples renseignements.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts généraux et des emprunts de filiales.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Paiements exigibles par exercice				
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux .....	<b>2 160</b>	1 810	—	350	—
Emprunts de filiales .....	<b>1 492</b>	—	—	1 000	492

## **Résultats d'exploitation de Brookfield**

Un placement dans les actions échangeables de catégorie A de la société devrait être pratiquement équivalent, sur le plan de la fonctionnalité et sur le plan financier, à un placement dans Brookfield. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats d'exploitation de Brookfield.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2022	2021	2020
Produits .....	<b>92 769 \$</b>	75 731 \$	62 752 \$
Bénéfice net .....	<b>5 195</b>	12 388	707

Chaque action échangeable de catégorie A a été structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield. Par conséquent, nous prévoyons que le cours de marché des actions échangeables de catégorie A sera influencé par le cours de marché des actions de catégorie A de Brookfield, ainsi que par la performance des activités de Brookfield dans son ensemble. En plus d'examiner attentivement les informations fournies dans le présent rapport de gestion, vous devriez examiner attentivement les informations fournies par Brookfield dans ses documents d'information continue. Des exemplaires des documents d'information continue de Brookfield sont disponibles par voie électronique sur EDGAR, sur le site Web de la SEC, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), ou sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **Lignes d'activité**

### ***Assurance directe***

À la suite de la clôture de l'acquisition d'American National, American National est devenue la plateforme de notre troisième principale ligne d'activité, que nous appelons l'assurance directe, qui est axée sur la souscription directe de polices d'assurance vie, de rentes et d'assurance IARD.

Fondée en 1905 et ayant établi son siège social à Galveston, au Texas, American National offre une vaste gamme de produits et de services par l'intermédiaire de ses filiales, y compris des produits d'assurance vie, de rentes, d'assurance IARD, d'assurance maladie, d'assurance crédit et de retraite. Les sociétés American National exercent leurs activités dans la totalité des 50 États américains, dans le District de Columbia et à Porto Rico.

### ***Assurance vie***

***Assurance vie entière.*** Les produits d'assurance vie entière prévoient une prestation garantie au décès de l'assuré en échange du paiement périodique d'une prime fixe sur une période prédéterminée. Les paiements de primes peuvent être exigés pour toute la durée du contrat, jusqu'à l'atteinte d'un âge précis ou pendant un nombre d'années déterminé, et ils peuvent être effectués par tranches égales ou varier selon un calendrier préétabli. Certaines polices d'assurance vie entière sont assorties de participations des titulaires de polices. Les titulaires de polices peuvent recevoir des participations en trésorerie ou les réinvestir pour augmenter les prestations en cas de décès ou la valeur de rachat, ou pour réduire les primes requises afin de maintenir le contrat en vigueur.

***Assurance vie universelle.*** Les produits d'assurance vie universelle offrent une couverture par l'intermédiaire d'un contrat qui donne aux titulaires de polices une certaine souplesse en ce qui a trait aux paiements des primes et aux montants de la couverture. Les produits d'assurance vie universelle peuvent permettre au titulaire, dans certaines limites, d'augmenter ou de diminuer le montant de la couverture des prestations en cas de décès sur la durée du contrat et d'ajuster la fréquence et le montant des paiements de primes. Les produits d'assurance vie universelle sont sensibles aux taux d'intérêt, et nous déterminons les taux d'intérêt crédités au cours de la période contractuelle, sous réserve des taux minimums propres aux polices. Des intérêts sont crédités à l'égard d'un produit d'assurance vie universelle indexé sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice Standard & Poor's 500 (l'« indice S&P 500 »), sous réserve d'un taux minimum déterminé.

***Assurance vie universelle à capital variable.*** Les produits d'assurance vie universelle à capital variable offrent une couverture d'assurance semblable à celle de l'assurance vie universelle, à l'exception du fait que le titulaire de police assume le risque de placement, car la valeur du solde du compte du titulaire varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux titres que celui-ci a choisis et qui sont détenus dans un compte distinct.

***Assurance créance en cas de décès.*** Les produits d'assurance créance en cas de décès sont vendus relativement à un emprunt ou à un autre compte de crédit. Les produits d'assurance créance en cas de décès sont conçus pour rembourser au prêteur le montant impayé sur l'emprunt ou le compte de crédit d'un emprunteur si celui-ci décède pendant la période de couverture.

## *Rentes*

*Rentes différées.* Une rente différée est un produit d'accumulation d'actif. Les dépôts sont reçus à titre de rente différée à prime unique ou, dans le cas d'une rente différée à prime souple, en paiements échelonnés. Des intérêts sont crédités à l'égard des dépôts aux taux que nous établissons, sous réserve des taux minimums prévus par les polices. Pour certaines périodes limitées, habituellement de un an à dix ans, il y a une garantie que les taux d'intérêt ne changeront pas. Les rentes différées comportent habituellement des frais de rachat qui commencent à s'appliquer à l'émission et qui diminuent au fil du temps, et elles peuvent faire l'objet d'ajustements de la valeur de marché susceptibles d'accroître ou de réduire la valeur de rachat. Des intérêts sont crédités à l'égard d'une rente différée indexée sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice S&P 500, sous réserve d'un taux minimum déterminé.

*Rentes immédiates à prime unique.* La rente immédiate à prime unique s'acquiert moyennant le paiement d'une prime unique et prévoit des paiements périodiques (habituellement mensuels ou annuels) au rentier pour une période déterminée, par exemple, pour le reste de la vie du rentier. Le remboursement du dépôt initial peut être garanti ou non, selon les modalités du contrat de rente.

*Rentes à capital variable.* Dans le cas d'une rente à capital variable, le titulaire assume le risque de placement, car la valeur du solde de son compte varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux options de placement du compte distinct qu'il a choisies. Nos produits de rentes à capital variable ne comportent aucune garantie de retrait minimum.

### *Assurance incendie, accident et risques divers*

*Assurance des particuliers.* L'assurance des particuliers comprend les polices d'assurance vendues à des personnes pour couvrir des risques liés à l'automobile et à l'habitation et d'autres risques similaires. L'assurance automobile couvre les risques précis associés au fait de posséder et de conduire une automobile. L'assurance des propriétaires occupants offre une couverture qui protège les biens du propriétaire assuré contre les risques de perte. Les autres assurances des particuliers offrent une couverture pour les biens tels que les bateaux, les motocyclettes et les véhicules récréatifs, ainsi qu'une couverture d'assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire.

*Assurance des entreprises.* L'assurance des entreprises est principalement axée sur l'offre de couverture d'assurance aux entreprises agricoles et aux petites et moyennes entreprises, y compris une couverture IARD adaptée aux fermes, aux ranchs et aux autres entreprises agricoles. L'assurance automobile des entreprises est habituellement émise parallèlement à la vente de nos polices offrant une couverture pour les fermes, les ranchs et les entreprises, et elle couvre les risques particuliers associés au fait de posséder et de conduire des véhicules automobiles. L'assurance des biens et de la responsabilité civile pour les propriétaires d'entreprise, l'assurance contre les accidents du travail et les autres assurances des entreprises, qui comprennent l'assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire ainsi que d'autres couvertures de la responsabilité civile, sont également offertes.

*Marchés de l'assurance spécialisée.* Les produits des marchés de l'assurance spécialisée comprennent l'assurance locataire, l'assurance hypothèque, l'assurance aviation, l'assurance privée contre les inondations et l'assurance crédit. L'assurance crédit offre une protection aux emprunteurs, de même qu'aux créanciers qui leur accordent du crédit, contre les dettes impayées résultant du décès, de l'invalidité, du chômage involontaire ou de la perte inopportune du bien affecté en garantie d'un emprunt personnel ou hypothécaire.

- *Assurance créances.* L'assurance créances offre une assurance contre la perte de biens personnels donnés en garantie, les dépenses pour recouvrer de tels biens ou les dommages à de tels biens (généralement des automobiles et des maisons) découlant d'un incendie, d'un cambriolage, d'une collision ou de la survenance d'autres sinistres qui pourraient soit porter atteinte aux intérêts d'un créancier, soit avoir une incidence défavorable sur la valeur du bien affecté en garantie. Le prêteur achète la couverture auprès de nous conformément aux modalités de l'obligation de crédit et la facture à l'emprunteur lorsque celui-ci néglige de fournir l'assurance requise.
- *La protection garantie de l'actif ou garantie d'écart.* La garantie d'écart assure l'excédent de l'encours de la dette sur les prestations d'assurance de première ligne en cas de perte totale ou de vol non résolu d'un bien affecté en garantie. La garantie d'écart peut être souscrite à l'égard de divers actifs qui sont affectés en garantie pour obtenir du crédit; cependant, elle est le plus souvent souscrite pour les automobiles.

Au 31 décembre 2022, les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires d'American National et ses filiales s'élevaient à 19,2 G\$.

## *Réassurance*

Au sein de notre secteur Réassurance, nous nous concentrons principalement sur la réassurance des produits fondés sur les rentes, et nous chercherons principalement à faire affaire avec des assureurs directs et d'autres réassureurs.

Les rentes sont des contrats d'assurance qui fournissent un flux de rentrées définies, généralement aux fins de la planification de la retraite. Les titulaires de polices déposent de l'argent auprès d'une société d'assurance en contrepartie de flux de trésorerie fixes, soit immédiatement, soit dans l'avenir. La réassurance est une entente en vertu de laquelle une société d'assurance, le réassureur, accepte d'indemniser une autre société d'assurance, la société cédante, pour la totalité ou une partie des risques d'assurance qui sont pris en charge par la société cédante. La réassurance sert à de multiples fins, notamment à 1) transférer le risque d'assurance hors du bilan d'une société cédante, ce qui lui permet de gérer plus efficacement la capacité du bilan afin d'accroître le volume d'affaires qu'elle peut souscrire; 2) stabiliser les résultats d'exploitation d'une société cédante; 3) aider la société cédante à respecter les exigences réglementaires applicables; et 4) optimiser la solidité financière et la structure du capital globales de la société cédante.

La réassurance peut être structurée comme une transaction en bloc, en vertu de laquelle un réassureur prend en charge contractuellement des actifs et des passifs liés à un portefeuille d'affaires en vigueur, ou comme un accord de transfert continu, en vertu duquel un réassureur accepte contractuellement de prendre en charge des actifs et des passifs liés à des affaires futures.

Nous cherchons principalement à réassurer trois types de produits de rentes : les rentes à terme fixe, les rentes à capital fixe liées à un indice boursier et les rentes immédiates.

### *Rentes à terme fixe*

Une rente à terme fixe est un type de contrat d'assurance qui prévoit un taux fixe de rendement des placements (souvent appelé taux crédit) pour une période donnée. Les rentes à taux fixe révisable sont assorties d'un taux crédit habituellement garanti pour une période de un an, après quoi les assureurs peuvent, à leur gré, modifier le taux crédit, généralement pour le faire correspondre à un taux égal ou supérieur à un taux minimal garanti antérieurement.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à terme fixe en générant un écart de placement net, qui repose sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant les passifs et le taux crédit dû aux clients.

### *Rentes à capital fixe liées à un indice boursier*

Une rente à capital fixe liée à un indice boursier est un contrat d'assurance en vertu duquel le titulaire de police effectue au moins un dépôt de primes qui génère des intérêts à un taux crédit fondé sur un indice boursier spécifié. Les titulaires de polices ont droit à des paiements forfaitaires ou récurrents pour une période déterminée. Les rentes à capital fixe liées à un indice boursier permettent aux titulaires de polices de gagner des intérêts sans courir un risque important de baisse du solde de leur capital. Un indice boursier suit le rendement d'un groupe spécifique d'actions ou d'autres actifs représentant un segment particulier du marché, ou dans certains cas, un marché entier. Le taux crédit lié à un marché boursier d'un titulaire de police est fondé sur la variation de l'indice boursier pertinent, sous réserve d'un plafond prédéfini (un taux maximal pouvant être crédité), d'un écart (un taux crédit déterminé en déduisant un taux spécifique du rendement de l'indice) et/ou d'un taux de participation (un taux crédit égal à un pourcentage du rendement de l'indice).

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

### *Rentes immédiates*

Une rente immédiate est un produit d'assurance générant un revenu. En échange d'une prime forfaitaire, le titulaire de contrat reçoit une série de paiements de revenu garanti pour la durée d'une vie, la durée de deux vies ou une période déterminée.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes immédiates en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Nous exerçons nos activités de réassurance par l'entremise de sociétés en exploitation détentrices de permis, soit North End Re (Cayman) SPC («*NER SPC*») et North End Re Ltd. («*NER Ltd.*»). À la date du présent rapport de gestion, nos filiales avaient conclu des ententes de réassurance et des accords de rétrocession avec deux tiers en vue de réassurer un bloc de rentes aux États-Unis et de rentes à capital fixe indexées. Au 31 décembre 2022, les soldes de comptes des titulaires de NER SPC s'élevaient à 5,8 G\$ (31 décembre 2021 – 4,7 G\$).

### ***Transfert du risque lié aux régimes de retraite***

Le transfert du risque lié aux régimes de retraite correspond au transfert, par une entreprise agissant comme promoteur, des risques (ou de certains des risques) associés au fait d'être promoteur et administrateur d'un régime de retraite, en particulier le risque de placement et le risque de longévité, ce dernier correspondant au risque d'une augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires du régime. Ces risques peuvent être transférés à un assureur comme nous dans le cadre d'une transaction de rentes collectives ou à un particulier au moyen d'un règlement sous forme de paiement forfaitaire. Le transfert du risque lié aux régimes de retraite au moyen d'une assurance passe habituellement par un contrat de rente collective à prime unique émis par un assureur, ce qui permet à l'entreprise qui est le promoteur du régime de retraite de sortir certains passifs relatifs aux régimes de retraite de son bilan.

Une transaction d'assurance aux fins du transfert du risque lié aux régimes de retraite peut être structurée comme une rente avec rachat des engagements ou une rente sans rachat des engagements. Dans le cadre d'une rente avec rachat des engagements, un assureur direct conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et assume l'obligation de financer, d'administrer et de verser les prestations couvertes par le contrat directement aux participants du régime de retraite couverts par le contrat. Dans le cadre d'une rente sans rachat des engagements, l'assureur conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et a l'obligation de financer et de verser les prestations couvertes par le contrat à la caisse du régime de retraite, le promoteur du régime conservant l'obligation d'administrer et de verser les prestations de retraite aux participants du régime. Dans les deux cas, l'assureur assume le risque de placement et le risque de longévité.

Les assureurs gagnent des produits sur les rentes collectives avec et sans rachat des engagements en générant un écart de placement net, qui est fondé sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant le contrat de rente et le coût des obligations au titre des régimes de retraite assumées.

Aujourd'hui, nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont exercées au Canada et aux États-Unis. Nos activités canadiennes de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont exercées par l'intermédiaire de la Compagnie de Rentes Brookfield, une société d'assurance vie directe domiciliée au Canada, détenant un permis et réglementée, qui offre des solutions de transfert du risque lié aux régimes de retraite à des organisations partout au Canada. Sous la bannière American National, nous exploitons également une entreprise de transfert du risque lié aux régimes de retraite aux États-Unis qui a conclu avec succès sa première transaction de transfert du risque lié aux régimes de retraite en décembre 2022. Nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite en Amérique du Nord sont dirigées par une équipe d'experts dans les domaines des rentes collectives, des régimes de retraite, de l'assurance et des placements.

Au 31 décembre 2022, nos prestations futures au titre des activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite se chiffraient à 3,2 G\$ (31 décembre 2021 – 2,3 G\$).

## Tendances du secteur et facteurs ayant une incidence sur notre performance

En tant qu'entreprise de services financiers offrant des solutions fondées sur le capital au secteur de l'assurance, nous subissons l'influence de nombreux facteurs, y compris la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les fluctuations des prix sur les marchés des actions, du crédit, des marchandises et des devises, de même que les taux d'intérêt, qui peuvent être volatils et varier d'une région à l'autre, peuvent avoir une incidence importante sur la performance de notre entreprise. Nous surveillons également des facteurs comme les dépenses des consommateurs, les investissements des entreprises, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, le chômage et le risque d'inflation ou de déflation, qui influent sur le contexte commercial et économique et, par conséquent, sur la demande pour les types de produits financiers et d'assurance offerts par notre entreprise. Nous sommes d'avis que les tendances actuelles suivantes présentent de grandes occasions de croissance de nos activités.

- **La volatilité des marchés des capitaux et les perturbations au sein des catégories d'actifs jouent en faveur des assureurs disposant de portefeuilles de placement diversifiés et d'un accès aux instruments de crédit alternatifs.** Les assureurs investissent principalement dans des produits à revenu fixe sur les marchés publics et sont exposés aux évaluations de ces marchés. Les assureurs aptes à diversifier leurs portefeuilles de placement afin d'y inclure des actifs alternatifs et des instruments de crédit privé obtiendront un meilleur rendement.
- **De nombreux assureurs cherchent des moyens de se tourner vers des produits d'assurance qui reposent moins sur les actifs.** Compte tenu de la nature capitaliste des obligations liées à l'assurance vie et aux rentes, de nombreuses sociétés d'assurance diversifiées cherchent à réduire leur exposition aux produits d'assurance vie et de rentes, y compris au moyen de la réassurance, afin de libérer du capital qu'elles peuvent investir pour financer des produits et des lignes d'activité qui reposent moins sur les actifs.
- **Les récentes conditions du marché exposent les sociétés sous-capitalisées.** Certains souscripteurs de produits de rentes font face à des coûts de couverture plus élevés dans un contexte de volatilité des marchés, et les modifications apportées aux normes réglementaires accroissent la transparence des évaluations des obligations compte tenu de la faiblesse actuelle des taux. Un tel contexte a nécessité la mobilisation ou la libération de capitaux, et le marché de la réassurance offre aux souscripteurs de produits de rentes l'occasion de le faire. Nous avons accès à des capitaux et sommes en mesure de fournir un soutien en capital à ces sociétés.
- **Les évaluations des marchés publics se sont resserrées tandis que les besoins en capitaux ont augmenté.** Les assureurs doivent composer avec des creux cycliques et, compte tenu du contexte actuel du marché, ils cherchent à établir des partenariats avec des organisations comme la nôtre qui peuvent fournir des solutions pour répondre à leurs besoins en capitaux.

## Risque de marché

Nos états de la situation financière dans nos états financiers comprennent des montants importants d'actifs et de passifs dont la juste valeur est exposée au risque de marché. Nos risques de marché importants ont principalement trait aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de nos portefeuilles de placements demeure assujettie à une volatilité considérable. Les paragraphes qui suivent traitent des risques de marché importants liés à nos activités.

### *Risque de change*

Les obligations de la société en vertu de ses contrats d'assurance sont libellées en dollars canadiens et en dollars américains, mais une partie des actifs qui couvrent ces passifs est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et le dollar américain. Nous gérons le risque de change au moyen de contrats de change à terme. Notre politique de placement établit les limites d'exposition au risque de change et les types de dérivés autorisés aux fins de couverture.

Notre actif net est assujetti à la conversion des états financiers en dollars américains. L'incidence de la variation des taux de change sur la conversion de nos états financiers est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Les taux d'intérêt ont augmenté dans de nombreux territoires où nous exerçons nos activités en 2022, mais demeurent relativement faibles selon les normes historiques. Les pratiques de la société en matière de gestion actif-passif et la gestion du risque de taux d'intérêt lui permettent d'atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les activités. Cependant, des variations rapides ou imprévues des taux d'intérêt pourraient entraîner des perturbations sur les marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre performance financière. L'augmentation des taux d'intérêt ferait aussi augmenter le montant de trésorerie nécessaire pour honorer nos obligations, ce qui pèserait sur notre bénéfice.

La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen de son cadre de gestion actif-passif selon lequel les durées effectives et les durées des taux clés du portefeuille de placements sont étroitement liées à celles des réserves d'assurance. Conformément au cadre de gestion actif-passif, nous utilisons des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés, afin de réduire le risque de marché. Dans le cas des activités de rentes, dont l'échéancier et le montant des obligations au titre des paiements de prestations peuvent être facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est efficacement contrôlé par l'intermédiaire de ce processus exhaustif de gestion des durées.

### ***Autre risque de prix***

L'autre risque de prix correspond au risque de variabilité de la juste valeur découlant des fluctuations des cours des actions ou des autres prix de marché, tels que les prix des marchandises et les écarts de taux.

L'exposition de la société aux marchés boursiers est gérée par secteur et par titre individuel et suit l'évolution de l'indice S&P 500, avec de légères variations. La société atténue le risque sur actions en diversifiant le portefeuille de placements.

La société est également exposée au risque sur actions découlant des produits d'assurance vie et de rentes liés à un indice boursier offerts par la société. La société a conclu des transactions sur dérivés, principalement des options d'achat d'actions négociées de gré à gré, afin de couvrir l'exposition aux variations des indices boursiers.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié aux montants dus par des contreparties et survient chaque fois que des fonds sont consentis, engagés, dus ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites, y compris des ententes de réassurance. La société est principalement exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements dans des titres de créance.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit en établissant des limites de concentration relatives aux contreparties, aux notations et aux catégories d'actifs. Afin de réduire davantage le risque de crédit, la société assure un suivi régulier de la situation financière des contreparties. Ces exigences sont décrites dans notre politique de placement.

### **Risque d'assurance**

La société formule des hypothèses et procède à des estimations lorsqu'elle évalue les risques liés à la réassurance et à l'assurance, et des écarts importants, particulièrement en ce qui a trait à la longévité et au comportement des titulaires de polices, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Toutes les modalités des transactions seront probablement déterminées par des facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris nos estimations. Si nous réassurons un bloc d'affaires, rien ne garantit que la transaction donnera les résultats prévus au moment de l'acquisition du bloc. Ces transactions nous exposent au risque que les résultats réels diffèrent de façon significative de ces estimations.

Nous gérons le risque d'assurance en choisissant d'acheter ou non de la réassurance pour certains montants de risque pris en charge au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite, et nous pourrions également envisager de réassurer davantage certains montants de risque que nous prenons en charge en vertu de nos ententes de réassurance.

## **Risque juridique**

Dans l'avenir, nous pourrions être partie à diverses poursuites judiciaires qui surviennent régulièrement dans le cours normal des activités, y compris des poursuites judiciaires visant à établir une responsabilité directement par l'intermédiaire de contrats d'assurance ou indirectement par l'intermédiaire de contrats de réassurance émis par nos filiales. Les demandeurs réclament parfois des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. Nous ne croyons pas que les coûts liés à de tels litiges normaux et réguliers auront une incidence significative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. De temps à autre, nous sommes partie à d'autres types de poursuites judiciaires, dont certaines font valoir ou pourraient faire valoir des réclamations ou chercher à imposer des amendes et des pénalités. Nous sommes d'avis que toute obligation pouvant découler d'autres poursuites judiciaires en cours n'aura pas de répercussions significatives sur nos états financiers.

## **Risque opérationnel**

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte en raison de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou ayant failli, ou en raison d'événements externes. Les processus de contrôle interne de la société sont appuyés par le maintien d'un registre des risques et d'un examen indépendant de l'audit interne. Le risque de fraude est géré au moyen d'un certain nombre de processus, notamment la vérification des antécédents du personnel embauché, la confirmation annuelle du code de déontologie, une formation en matière de lutte contre la corruption et la séparation des tâches.

Nous avons conclu d'importantes ententes d'impartition relativement à l'administration des régimes de retraite et à d'autres fonctions. Ces ententes sont assujetties à des ententes avec les niveaux de service officiels, sont exécutées dans les limites d'approbation convenues et font l'objet d'un examen régulier par la haute direction. Les ententes d'impartition significatives sont approuvées et surveillées par le conseil d'administration.

Des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ont également été établis afin de gérer la capacité de la société à exercer ses activités dans des conditions défavorables.

## **Méthode comptable et estimations critiques**

La préparation des états financiers exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges, qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision ne touche que cet exercice ou dans l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision touche à la fois l'exercice considéré et les exercices futurs.

Les jugements critiques formulés par la direction et utilisés dans la préparation des présents états financiers sont résumés ci-dessous :

### **Corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations**

#### *Titres à échéance fixe disponibles à la vente*

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, si la société n'a pas l'intention de vendre les titres ou si elle n'est pas tenue de les vendre avant le recouvrement de leur coût amorti, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché.

Dans le cadre de cette évaluation, la direction calcule d'abord la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti, et elle tient compte de tout changement de la notation du titre par une agence de notation, ainsi que de toute condition propre au titre. Si cette évaluation qualitative indique qu'une perte de crédit peut exister, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui devraient être perçus est comparée au coût amorti du titre. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus est calculée au moyen de l'actualisation des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif implicite du titre à échéance fixe disponible à la vente au moment de son acquisition.

Si la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est inférieure au coût amorti, il existe une perte de crédit, et une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

#### *Pertes de crédit attendues*

La société comptabilise en résultat au poste Profits (pertes) liés aux placements une correction de valeur pour pertes de crédit, d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés que la société ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) met en commun les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type d'immeuble en fonction de données d'entrée propres à chaque type d'immeuble visé par un prêt. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

*Prêts hypothécaires* – Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c'est-à-dire les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c'est-à-dire lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a perte de crédit. En ce qui concerne les prêts évalués individuellement, la correction de valeur pour pertes de crédit est établie au moyen des mêmes méthodes que celles utilisées pour l'ensemble du portefeuille, à l'exception des prêts garantis.

La correction de valeur pour un prêt garanti, soit habituellement un prêt hypothécaire, est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté.

*Prêts privés* – Les corrections de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

*Montants recouvrables au titre de la réassurance* – Dans l'éventualité où les réassureurs ne respecteraient pas leurs obligations envers la société en vertu des modalités des ententes de réassurance, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les montants recouvrables au titre de la réassurance pourraient devenir irrécouvrables. Dans de tels cas, les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour montants irrécouvrables au titre de la réassurance, conformément aux directives relatives aux pertes de crédit, qui exigent la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit.

**Les retenues de fonds au titre de la réassurance** correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière.

**Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD »)** sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les contrats d'assurance sont regroupés en cohortes par type de contrat et par année d'émission conformément à l'estimation du passif connexe au titre des prestations futures. Les FAD sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés en fonction de la durée prévue des contrats connexes, de manière à ce que l'amortissement se rapproche de l'amortissement linéaire. Les FAD seront amortis selon le mode linéaire en fonction de la base d'amortissement, ce qui donne une représentation constante de la durée du contrat.

<b>Produits</b>	<b>Base d'amortissement</b>
Produits d'assurance vie traditionnels .....	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates .....	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie .....	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes indexées à capital fixe, rentes à capital variable .....	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle .....	Valeur nominale initiale

La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques (notamment celles liées à la mortalité, aux rachats, aux déchéances et au maintien des primes) qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus dans le poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés dans l'état du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée. Les FAD pour les contrats de courte durée sont imputés aux charges au prorata des produits tirés des primes comptabilisés.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, les FAD étaient amortis avec les intérêts sur les bénéfices bruts ou les primes brutes, et une libération rétrospective et prospective était effectuée par l'intermédiaire des états du résultat net. Les reports réels et projetés étaient inclus dans le ratio de la valeur des charges pouvant être différées par rapport à la valeur des bénéfices bruts estimatifs. En outre, les FAD faisaient l'objet de tests de comptabilisation des pertes, et les variations étaient comptabilisées dans les états du résultat net, tandis que des ajustements des FAD selon la comptabilité reflet pour tenir compte des profits et des pertes latents étaient comptabilisés dans les états du résultat global.

**La valeur des affaires acquises** correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La valeur des affaires acquises peut être positive ou négative. Si elle est positive, la valeur des affaires acquises est comptabilisée à titre de composante des FAD. La valeur des affaires acquises est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

Les prestations futures correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures sont les suivantes : mortalité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. Au troisième trimestre de chaque exercice, la société revoit les hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris les hypothèses relatives aux charges liées aux sinistres. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices dans les états du résultat net.

La variation des prestations futures qui est comptabilisée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les prestations futures à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et de la courbe des taux d'actualisation courante. Dans le cas des contrats émis après la date de transition, le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les prestations futures pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction du taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur. Le dernier point liquide de la courbe des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieur pour chaque territoire correspond à un taux à terme ultime, qui est calculé à l'aide d'hypothèses relatives à la croissance économique et à l'inflation et d'un écart lié aux instruments de qualité moyenne à supérieur à long terme.

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, un taux d'actualisation arrêté au niveau des cohortes était établi afin de refléter les taux de capitalisation des intérêts qui étaient arrêtés à la passation des contrats sous-jacents.

La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures au moment de la transition excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

La société examine périodiquement ses estimations des provisions techniques au titre des prestations futures et les compare à ses résultats techniques réels. Les écarts entre les résultats techniques réels et les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix de ces polices, garanties et avenants, ainsi que dans le calcul des passifs connexes, se traduisent par des variations du bénéfice et pourraient donner lieu à des pertes. L'incidence des variations de ces passifs estimatifs est incluse dans les états consolidés du résultat net pour la période au cours de laquelle les variations surviennent.

Avant la date de transition à l'ASU 2018-12, le passif au titre des primes nettes était comptabilisé au moyen d'hypothèses arrêtées au moment de l'émission, sans libération rétrospective. Les hypothèses incluaient des écarts défavorables et des escomptes incorporés au taux que la société s'attend à gagner, moins les écarts défavorables, les pertes étant comptabilisées au niveau du bloc global.

### **Passif lié aux bénéfices différés**

En ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé à titre de sinistres et de prestations aux titulaires de polices au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats de rente. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé à titre de sinistres et prestations aux titulaires de polices dans les états consolidés du résultat net.

Le passif lié aux bénéfices différés est comptabilisé dans les prestations futures et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports en avant.

Avant l'adoption de l'ASU 2018-12, la société évalue les résultats techniques et les frais de règlement réels liés aux contrats d'assurance. Ces évaluations sont comparées aux estimations initiales, et des ajustements sont apportés au passif lié aux bénéfices différés afin de s'assurer qu'il reflète adéquatement les obligations de la société et la rentabilité des contrats.

**Les soldes de comptes des titulaires** représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans le poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 10, « Instruments dérivés ».

**Des passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres (les « FRS »)** sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement réglés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres au titre de l'assurance maladie et de l'assurance IARD sont inclus au poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

**Dépôts :** les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

**Les prestations au titre du risque de marché,** qui sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime, sont évaluées à la juste valeur, pour chaque contrat individuel. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société classe l'avenant de revenu viager comme des prestations au titre du risque de marché. L'avenant de revenu viager offre des garanties de retrait minimum sur certains produits indexés de rentes à capital fixe.

Le total des honoraires attribués comprend les honoraires explicites liés à cet avenant et ne peut être négatif ni supérieur au total des honoraires contractuels et des cotisations recouvrables auprès du titulaire du contrat. Les seules charges sont liées à l'avenant et au rachat. Les frais de rachat ne sont pas inclus dans l'évaluation de la juste valeur, car ils ne financent aucune prestation future. Les flux de trésorerie sont projetés au moyen de scénarios sans risque générés par la société.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les prestations au titre du risque de marché ayant une valeur positive sont inscrites à titre d'autres d'actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs liés aux prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière.

**Les passifs liés aux retenues de fonds** représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles la Compagnie de Rentes Brookfield agit à titre de société cédante. Bien que les actifs associés aux passifs liés aux retenues de fonds soient légalement détenus par la Compagnie de Rentes Brookfield, le réassureur est assujéti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, comme il est assujéti à ceux associés aux actifs investis qu'il détient directement. Le solde des passifs liés aux retenues de fonds de la Compagnie de Rentes Brookfield comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et est porté au crédit des primes, des produits tirés des (pertes liées aux) placements, des prestations à payer et des autres charges déduites à mesure qu'ils sont engagés au coût. Les passifs liés aux retenues de fonds sont comptabilisés au poste Autres passifs dans l'état de la situation financière.

**Réassurance acceptée :** NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec une société d'assurance en vue de réassurer les rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts et les retraits, sont comptabilisées au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

**Polices d'assurance avec participation :** dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Ces participations sont incluses dans le poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

### **Primes, prestations, sinistres survenus et charges**

Les primes sur les produits d'assurance vie et d'assurance maladie ordinaires traditionnelles sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles. Les prestations et les charges sont associées aux primes acquises de manière à comptabiliser les bénéfices sur la durée des contrats d'assurance.

Les primes sur les rentes reçues relativement aux contrats de rentes à primes temporaires et les contrats de rentes complémentaires comportant un risque viager important sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sur les rentes différées sont comptabilisées à titre de dépôts plutôt qu'à titre de produits. Les produits tirés des contrats de rentes différées correspondent principalement aux frais de rachat et, dans le cas des rentes à capital variable, aux frais administratifs facturés aux titulaires de contrat.

Les produits tirés de l'assurance vie universelle et de l'assurance vie entière à prime unique représentent les sommes facturées aux titulaires de polices, y compris les charges au titre de la mortalité, les frais de rachat réellement payés et les frais de gestion des polices gagnés. Les montants inclus dans les prestations correspondent à l'excédent des sinistres sur les soldes de comptes remis aux titulaires de polices et les intérêts crédités aux soldes de comptes.

Les primes sur les produits d'assurance IARD sont comptabilisées à titre de produits sur la période du contrat proportionnellement au montant de la protection d'assurance, qui est généralement réparti également sur la période du contrat. Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés et les frais de règlement des sinistres ainsi que la variation des réserves.

Les primes brutes du secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite sur les polices émises sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les prestations futures sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les prestations aux titulaires de polices sont comptabilisées dans les états du résultat net lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

### **Mesures de la performance utilisées par la direction**

Pour mesurer la performance, nous nous concentrons sur le bénéfice net et le total de l'actif, ainsi que sur certaines mesures non conformes aux PCGR, y compris le bénéfice d'exploitation distribuable et les capitaux propres ajustés. En outre, nous fournissons certaines mesures, comme le total des liquidités générales et le total des liquidités, que nous croyons utiles pour les investisseurs, puisqu'elles fournissent de l'information additionnelle sur les actifs de l'entreprise pouvant être réinvestis. Se reporter à la rubrique « Examen sectoriel » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de nos mesures de la performance au 31 décembre 2022 et pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

### **Mesures non conformes aux PCGR**

Nous surveillons régulièrement certaines mesures non conformes aux PCGR utilisées pour évaluer notre performance et analyser la performance et les tendances des activités sous-jacentes. Nous utilisons ces mesures pour établir les budgets et les objectifs opérationnels, gérer nos activités et évaluer notre performance. Nous sommes également d'avis que ces mesures aident les investisseurs à comparer notre performance opérationnelle à nos résultats des exercices précédents. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées à titre d'information complémentaire aux mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion qui sont calculées et présentées selon les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas comparables aux PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures non conformes aux PCGR décrites de façon semblable présentées par d'autres sociétés, y compris celles de notre secteur. Par conséquent, nos mesures non conformes aux PCGR ne devraient pas être évaluées de façon isolée, mais plutôt prises en considération avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, ainsi qu'avec nos états financiers consolidés pour les exercices présentés. Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous présentons dans le présent rapport de gestion ne doivent pas être considérées comme un substitut des mesures financières établies ou calculées conformément aux PCGR, ni comme étant supérieures à celles-ci. Au cours de l'exercice, nous avons cessé d'utiliser les mesures non conformes aux PCGR du capital excédentaire et du capital net des réserves, car après la conclusion de l'acquisition d'American National, la majorité des capitaux propres de l'entreprise sont investis dans des sociétés d'assurance en exploitation.

#### *Bénéfice d'exploitation distribuable*

Le bénéfice d'exploitation distribuable est une mesure clé de notre performance financière. Nous utilisons le bénéfice d'exploitation distribuable pour évaluer les résultats d'exploitation et la performance de nos activités. Nous définissons le bénéfice d'exploitation distribuable comme le bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé, du bénéfice des placements mis en équivalence, de l'évaluation à la valeur de marché des placements, des réserves et des dérivés ainsi que des coûts de résiliation et de transaction, et il comprend notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans des entreprises associées.

Le bénéfice d'exploitation distribuable est une mesure de la performance opérationnelle. Nous utilisons le bénéfice d'exploitation distribuable pour évaluer nos résultats d'exploitation. Le bénéfice d'exploitation distribuable est une mesure de la performance opérationnelle non calculée conformément aux PCGR. Il est donc peu probable que le bénéfice d'exploitation distribuable soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Nous sommes d'avis que le bénéfice d'exploitation distribuable que nous présentons est utile pour les investisseurs puisqu'il leur permet de mieux comprendre notre performance opérationnelle en leur fournissant des informations sur notre performance continue qui excluent les éléments n'ayant pas, selon nous, d'incidence directe sur nos principales activités. Le bénéfice d'exploitation distribuable présenté procure également aux investisseurs une meilleure comparabilité de notre performance continue d'un exercice à l'autre.

### *Capitaux propres ajustés*

Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur émises par notre société, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. Nous utilisons les capitaux propres ajustés pour évaluer le rendement de nos capitaux propres.

Pour plus de détails au sujet de notre utilisation des mesures non conformes aux PCGR, ainsi qu'un rapprochement du bénéfice net et du total des capitaux propres et de ces mesures, se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

### **Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR**

Le tableau suivant présente un rapprochement de notre bénéfice net et du bénéfice d'exploitation distribuable.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<b>2022</b>	2021	2020
Bénéfice net .....	<b>501 \$</b>	(112) \$	7 \$
Charge d'impôt différé .....	<b>22</b>	(25)	2
Coûts de transaction .....	<b>31</b>	8	—
Amortissement .....	<b>13</b>	—	—
Évaluation à la valeur de marché des placements et des réserves .....	<b>(179)</b>	159	(8)
Bénéfice d'exploitation distribuable .....	<b>388 \$</b>	30 \$	1 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos capitaux propres et des capitaux propres ajustés.

AUX 31 DÉCEMBRE  
EN M\$ US

	<b>2022</b>	2021	2020
Total des capitaux propres .....	<b>1 685 \$</b>	1 345 \$	129 \$
Ajouter :			
Cumul des autres éléments de perte globale (de bénéfice global) .....	<b>523</b>	33	(54)
Actions privilégiées .....	<b>2 580</b>	—	—
Capitaux propres ajustés .....	<b>4 788 \$</b>	1 378 \$	75 \$

### **Information prospective**

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut se rapporter aux perspectives de la société et de Brookfield, de même qu'aux événements ou aux résultats prévus, et peut comprendre de l'information concernant la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, les activités, les résultats financiers, l'impôt et les taxes, les dividendes, les distributions, les plans et les objectifs de la société. En particulier, l'information concernant les résultats, la performance, les réalisations, les perspectives ou les occasions futurs de la société, de Brookfield ou des marchés canadiens, américains ou internationaux constitue de l'information prospective. Dans certains cas, il est possible de repérer l'information prospective grâce à l'utilisation de termes de nature prospective tels que « projeter », « viser », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être attendu », « être possible », « budgéter », « planifier », « estimer », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « ne pas prévoir » ou « croire », ou des variations de ces expressions, ou à l'utilisation de formulations au conditionnel ou au futur relatives à la prise de certaines mesures, à la survenance de certains événements ou à l'obtention de certains résultats.

Les déclarations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos hypothèses et nos attentes à l'égard de la performance future, compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement. De nombreux événements ou facteurs éventuels, qui peuvent échapper à notre connaissance ou à notre contrôle, pourraient changer ces opinions, hypothèses et attentes. Si un changement survient, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation pourraient différer significativement de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives. Les facteurs suivants, notamment, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de nos déclarations prospectives.

Nous apportons cette mise en garde : les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs décrits dans le présent rapport de gestion ne sont pas exhaustifs. Les déclarations prospectives représentent notre point de vue en date du présent rapport de gestion et il ne faut pas s'y fier comme si elles représentaient notre point de vue à toute date ultérieure à cette date. Bien que nous prévoyions que des événements et des faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier notre point de vue, nous déclinons toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si la législation applicable l'exige. Pour plus d'information sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et aux autres risques et facteurs décrits aux présentes.

### **Risques liés à nos filiales en exploitation et au secteur**

*Les fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux, sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle, peuvent avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.*

Les taux d'intérêt ont une incidence importante sur nos activités et la demande des consommateurs à l'égard de nos produits. Les faibles taux d'intérêt réduisent les écarts entre les montants que nous créditons aux titulaires de rentes à terme fixe et aux titulaires de polices d'assurance vie individuelle au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis et les montants que nous gagnons sur les placements qui soutiennent ces obligations, ce qui pourrait avoir une incidence sur la performance de notre entreprise. Bien que nous cherchions à atténuer l'incidence des faibles taux d'intérêt au moyen de mesures telles que la réduction des taux crédités minimaux garantis sur les nouveaux contrats de rente à terme fixe et la baisse des taux crédités sur les contrats en vigueur, lorsque cela est permis, rien ne garantit que ces mesures compenseront entièrement l'incidence d'un faible taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre volume de ventes. Notre capacité de réduire les taux crédités des produits en conséquence peut être limitée par les conditions du marché et la concurrence ainsi que par les garanties de taux crédités minimaux réglementaires ou contractuelles.

Une augmentation graduelle des taux d'intérêt à long terme par rapport aux taux à court terme aura généralement une incidence favorable sur la rentabilité des produits de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, particulièrement les produits d'assurance vie et de rentes à terme fixe sensibles aux taux d'intérêt. Toutefois, une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable à l'égard du maintien de nos produits fondés sur des écarts si les titulaires de contrat transfèrent leurs actifs afin de les réinvestir dans des placements à rendement plus élevé. L'augmentation des taux sur les autres produits d'assurance ou de placement offerts par des concurrents pourrait également donner lieu à une hausse des rachats des clients dans certains segments de nos activités d'assurance directe aux États-Unis. En réaction aux conditions du marché, nous pouvons augmenter les taux crédités, ce qui réduit notre « écart », ou la différence entre les montants que nous gagnons sur les placements et le montant que nous devons payer en vertu de nos contrats.

Bien que nous maintenions un portefeuille de placements diversifié composé d'actifs assortis de diverses échéances afin de soutenir les passifs au titre de nos produits et d'assurer la liquidité et que nous ayons recours à des processus de gestion actif-passif afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos écarts, ces mécanismes pourraient ne pas être entièrement efficaces.

Les taux d'intérêt ont une incidence sur les projections relatives au bénéfice futur estimatif, ce qui pourrait influencer sur l'amortissement de nos actifs au titre des coûts d'acquisition différés estimatifs des contrats d'assurance et sur les estimations des passifs liés aux titulaires de polices au sein de nos activités d'assurance locales aux États-Unis. Une baisse importante du bénéfice futur estimatif pourrait nous forcer à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés ou nous obliger à établir des passifs liés aux titulaires de polices additionnels, ce qui réduirait le bénéfice. Nous examinons périodiquement les hypothèses relatives au bénéfice futur afin de nous assurer qu'elles demeurent appropriées compte tenu des taux d'intérêt actuels.

La faiblesse des taux d'intérêt nuit également aux assureurs IARD. Les produits tirés des placements sont un des facteurs importants qui contribuent à l'obtention d'un rendement du capital investi acceptable. La baisse des taux d'intérêt, qui se traduit par une baisse des produits tirés des placements, nous oblige à obtenir de meilleurs résultats en matière de souscription. Au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, nous avons ajusté les prix des polices afin d'atténuer l'incidence défavorable des faibles taux d'intérêt sur l'assurance IARD.

Dans une conjoncture de faibles taux d'intérêt, nous pourrions être forcés de réinvestir à des taux de rendement inférieurs le produit de placements qui sont échus, qui ont fait l'objet d'un paiement anticipé ou qui ont été vendus, ce qui réduirait notre « écart de placement net », soit la différence entre les montants que nous devons payer aux termes des contrats qui sous-tendent notre fonds général et le taux de rendement que nous pouvons obtenir sur des placements du fonds général afin d'appuyer les obligations aux termes de tels contrats. Toute baisse des taux d'intérêt ou des écarts de taux sur le marché pourrait nuire à nos produits tirés des placements alors que nous investissons des liquidités dans de nouveaux placements dont le rendement peut être inférieur au rendement moyen du portefeuille. De plus, une conjoncture de faibles taux d'intérêt qui s'accompagne de rendements du marché réduits pour les placements pourrait inciter des fournisseurs de capitaux alternatifs à se lancer sur le marché des assurances afin d'obtenir des rendements supérieurs. Une telle situation pourrait aviver la concurrence dans le marché des assurances et exercer de la pression sur les primes, ce qui pourrait avoir une incidence sur les primes souscrites brutes que nous sommes en mesure d'obtenir.

Les fluctuations des écarts de taux peuvent également contribuer au caractère cyclique du secteur et nuire de manière significative au rendement de nos placements, y compris les produits tirés des placements, ou peuvent causer des pertes réalisées et latentes. Nous sommes assujettis aux risques liés aux éventuelles baisses de la qualité de crédit de certains émetteurs ou secteurs précis et à un affaiblissement général de l'économie, lesquels se répercutent habituellement dans les écarts de taux. Notre exposition aux écarts de taux découle principalement de la volatilité des cours et du risque de placement associés à la fluctuation des écarts de taux. Les écarts de taux augmentent ou diminuent selon la perception du marché quant au risque et à la liquidité d'un émetteur ou d'un secteur précis et sont fonction des notations, et de la fiabilité de celles-ci, qui sont publiées par des agences de notation externes. L'élargissement des écarts de taux peut donner lieu à des pertes latentes dans notre portefeuille de placements et augmenter les pertes associées aux instruments dérivés de protection du crédit vendus qui sont utilisés dans des transactions de réplification. L'élargissement des écarts de taux d'émetteurs en raison de la détérioration du crédit peut provoquer une hausse des pertes de valeur. Le rétrécissement des écarts de taux peut provoquer une baisse de nos produits tirés des placements et une hausse de la valeur comptabilisée de certains passifs qui sont évalués selon un taux d'actualisation qui tient compte de notre propre écart de taux.

Un facteur clé qui contribue au caractère cyclique des résultats techniques des assureurs est les fluctuations des taux d'intérêt. Dans une conjoncture de taux d'intérêt élevés, l'augmentation des rendements des placements peut réduire l'apport que les assureurs doivent tirer des résultats techniques pour réaliser un rendement global intéressant. Il peut s'ensuivre une approche moins rigoureuse en matière de souscription dans le marché en général alors que certains souscripteurs pourraient être enclins à offrir des taux de prime inférieurs pour augmenter leur chiffre d'affaires. Une hausse des taux d'intérêt sur les marchés ou des écarts de taux pourraient également réduire la valeur de notre portefeuille de placements du fait de la baisse de la juste valeur des titres à revenu fixe dans notre portefeuille de placements. De plus, une hausse des taux d'intérêt sur le marché pourrait réduire la valeur de certains placements alternatifs détenus en garantie au titre d'ententes de réassurance et nous obliger à augmenter la garantie fournie, réduisant de ce fait nos capitaux disponibles, ce qui pourrait potentiellement nous obliger à obtenir des capitaux supplémentaires que nous ne pourrions pas nécessairement obtenir selon des modalités favorables, si tant est que nous puissions en obtenir.

***Les fluctuations des taux d'intérêt et d'autres événements pourraient nous obliger à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés.***

Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les rachats et les retraits d'assurance vie et de rentes peuvent augmenter à mesure que les titulaires cherchent à acheter des produits dont les rendements sont plus élevés ou perçus comme étant plus élevés, ce qui a une incidence sur les estimations des bénéfices futurs. Lorsque les taux d'intérêt baissent, l'effet inverse se produit. Une baisse importante des bénéfices futurs pourrait nous obliger à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation, dans la mesure où l'amortissement excédait les frais de rachat ou d'autres frais gagnés à titre de produits au moment du rachat et du retrait.

***Nos activités commerciales dépendent de notre capacité à distribuer, à exécuter et à administrer de façon appropriée nos polices et à gérer les réclamations.***

Le succès de nos activités d'assurance directe aux États-Unis dépend principalement de la souscription et de la gestion de l'assurance vie, des rentes, de l'assurance IARD et de l'assurance maladie pour les particuliers, les familles et les entreprises. Tout problème ou tout écart qui survient dans nos pratiques d'établissement des prix, de souscription, de facturation, de gestion, de traitement des réclamations ou autres, que ce soit en raison d'une erreur de la part d'un membre du personnel, d'une erreur d'un fournisseur ou de problèmes technologiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation, particulièrement si ces problèmes ou écarts sont reproduits dans plusieurs polices.

***Les progrès en matière de technologie médicale pourraient avoir une incidence défavorable sur certains de nos secteurs d'activité.***

Le dépistage génétique et les techniques de visualisation pour le diagnostic progressent rapidement. La présence, l'accessibilité (particulièrement dans le cas des tests génétiques offerts directement aux consommateurs) et l'exactitude accrues de ce type de tests pourraient accroître le risque d'antisélection, car les personnes qui apprennent qu'elles sont prédisposées à certaines conditions médicales pouvant réduire l'espérance de vie pourraient être plus susceptibles d'acheter et de maintenir une assurance vie. À l'inverse, les personnes qui apprennent qu'elles n'ont pas de prédisposition génétique aux conditions associées à une espérance de vie réduite pourraient ne pas acheter d'assurance vie ou laisser leur police existante tomber en déchéance, et être plus susceptibles d'acheter certains produits de rentes. Notre accès aux renseignements médicaux connus de nos potentiels titulaires de polices, y compris les résultats de tests génétiques et de tests diagnostiques, et notre capacité à les utiliser sont essentiels à la réalisation de nos activités de souscription d'assurance vie et de rentes. Certains États restreignent l'accès des assureurs à l'information génétique et leur utilisation de celle-ci, et d'autres règlements et lois semblables pourraient être adoptés. Ce type de réglementation ou de loi exacerberait probablement le risque d'antisélection lié aux tests génétiques et diagnostiques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités d'assurance directe aux États-Unis.

En plus de rendre possibles les diagnostics précoces et d'offrir une connaissance du risque de maladie, les progrès médicaux peuvent augmenter la santé globale et la longévité. Dans une telle éventualité, la période au cours de laquelle les paiements sont effectués en vertu de certains de nos produits de rentes serait prolongée au-delà de nos hypothèses actuarielles, ce qui réduirait la rentabilité de ces activités. Cette situation pourrait nous obliger à modifier nos hypothèses, nos modèles ou nos réserves.

***Nous pourrions subir des pertes importantes en raison d'événements catastrophiques.***

L'assurance IARD au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis est exposée aux catastrophes causées par des phénomènes naturels, comme les ouragans, les tornades, les feux de forêt, les sécheresses, les tremblements de terre, la neige, la grêle et les tempêtes de vent, ainsi que par des événements d'origine humaine, tels que le terrorisme, les émeutes, les explosions, les émissions de matières dangereuses et les pannes de services publics. L'assurance vie et l'assurance maladie au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis sont exposées au risque de mortalité ou de maladie catastrophiques, comme une pandémie, une éclosion d'une maladie facilement transmissible ou un autre événement qui entraîne un grand nombre de décès ou une morbidité élevée. Nos activités de placement sont exposées aux catastrophes en raison des prêts hypothécaires et des placements directs liés à des biens immobiliers et de certains prêts liés aux infrastructures structurés de façon similaire. Nos résultats d'exploitation peuvent varier considérablement d'une période à l'autre, car la probabilité que des événements catastrophiques se produisent, de même que le moment de leur survenance, leur gravité, leur nombre ou leur type, ne peuvent être prédits avec exactitude. Les pertes que nous pourrions subir à la suite d'événements catastrophiques dépendent essentiellement de la gravité de ceux-ci et de l'ampleur de notre exposition à la région touchée.

***Les changements climatiques et l'intensification de la réglementation à l'égard de ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.***

Il est à craindre que la fréquence et la gravité accrues des catastrophes liées aux conditions météorologiques et d'autres sinistres, comme les ouragans et les feux de forêt, subis par le secteur au cours des dernières années soient représentatives de l'évolution des régimes climatiques, qu'elle soit causée par les changements climatiques mondiaux occasionnés par les activités humaines ou autrement, vers une éventuelle persistance de tels événements. La multiplication des catastrophes liées aux conditions météorologiques se traduirait par une augmentation des pertes globales, que nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer, particulièrement dans un environnement hautement réglementé et concurrentiel, et par une hausse des coûts de réassurance. Ce même scénario pourrait également se traduire par une exposition accrue au risque de crédit des réassureurs et des autres contreparties avec lesquelles nous exerçons nos activités. Certains modèles de catastrophe supposent une augmentation de la fréquence et de la gravité de plusieurs phénomènes météorologiques ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence disproportionnée sur les assureurs dont le risque est concentré dans des régions particulières. Cela augmenterait probablement le risque lié à la souscription d'assurance de biens dans les zones côtières ou les zones vulnérables aux feux de forêt ou aux inondations, en particulier dans les territoires qui imposent des restrictions en matière de tarification et de souscription. La menace d'une élévation du niveau de la mer ou d'autres sinistres catastrophiques causés par les changements climatiques pourrait également faire diminuer la valeur des biens dans les zones côtières ou dans d'autres collectivités, réduisant ainsi le montant total de la couverture d'assurance nécessaire. Les risques liés aux changements climatiques posent également des défis en ce qui concerne notre capacité d'assumer, de modéliser et d'évaluer efficacement les risques.

De plus, les changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les actifs dans lesquels nous investissons, ce qui pourrait entraîner des pertes réalisées et latentes au cours de périodes futures qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats d'exploitation ou notre situation financière. Ces risques de placement peuvent comprendre, sans s'y limiter, les changements dans les caractéristiques de l'offre et de la demande pour les combustibles fossiles, les progrès réalisés dans le domaine des technologies à faibles émissions de carbone et du développement des énergies renouvelables, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les risques physiques et les risques d'exploitation auxquels sont exposés les secteurs et les émetteurs, ainsi que la transition des émetteurs vers la prise en compte des risques liés au climat au sein de leur propre entreprise. Il est impossible de prévoir avec certitude quels actifs, secteurs ou marchés, le cas échéant, seront touchés de façon significative et défavorable, pas plus qu'il n'est possible de prévoir l'ampleur des conséquences.

Par ailleurs, nous ne pouvons prévoir l'incidence sur nos activités ou sur la valeur de nos placements qu'auront les interventions juridiques, réglementaires et sociales déclenchées en réaction aux préoccupations à l'égard des changements climatiques. Nous sommes assujettis à des règlements complexes et évolutifs et à des débats sur les politiques publiques liés aux changements climatiques difficiles à prévoir et à quantifier et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. Par exemple, en novembre 2021, le Department of Financial Services de New York a finalisé son document intitulé *Guidance for Domestic Insurers on Managing the Financial Risks from Climate Change* (lignes directrices à l'intention des assureurs locaux sur la gestion des risques financiers découlant des changements climatiques). De manière générale, ces lignes directrices indiquent qu'un assureur domicilié dans l'État de New York devrait tenir compte des risques liés au climat dans sa structure de gouvernance au niveau de l'assureur ou du groupe, envisager l'incidence des facteurs liés au climat sur ses décisions d'affaires en fonction d'horizons temporels adaptés à l'assureur et à ses activités, intégrer les risques liés au climat à son cadre de gestion des risques financiers actuel, avoir recours à l'analyse de scénarios pour éclairer les stratégies commerciales et l'identification et l'évaluation des risques, ainsi que communiquer ses risques liés au climat et collaborer avec le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et d'autres initiatives au moment d'élaborer des approches en matière de communication de l'information. En outre, la National Association of Insurance Commissioners (la « NAIC ») et les organismes fédéraux, y compris la SEC et le Federal Insurance Office, se concentrent de plus en plus sur l'évaluation et la communication des risques liés aux changements climatiques. En mars 2022, la SEC a proposé de nouvelles règles qui, entre autres, visent à établir un cadre pour la présentation des risques liés au climat et à normaliser celui-ci. Dans la mesure où les règles proposées imposent des obligations d'information supplémentaires, nous pourrions devoir faire face à une hausse des coûts. Par ailleurs, la SEC a également annoncé qu'elle examine attentivement les informations relatives aux changements climatiques qui sont fournies actuellement dans les documents publics. Si la SEC allègue que les informations relatives aux changements climatiques que nous avons fournies sont trompeuses ou insuffisantes, nous pourrions faire l'objet de mesures d'application de la loi. En avril 2022, le groupe de travail sur les risques liés au climat et la résilience climatique de la NAIC a publié un nouveau sondage concernant l'information à fournir sur les risques liés au climat. Ce sondage

remanié a été adopté lors de la réunion plénière de la NAIC comme un outil de gestion des risques dont les autorités étatiques de réglementation de l'assurance peuvent se servir, sur une base volontaire, pour évaluer les risques liés au climat d'un assureur. Les sociétés d'assurance locales comprises dans notre système de sociétés de portefeuille qui sont tenues de répondre au sondage concernant l'information à fournir sur les risques liés au climat doivent se conformer à la nouvelle norme de présentation de l'information d'ici le 30 novembre 2022. La NAIC envisage également d'apporter des améliorations aux documents intitulés *Financial Condition Examiners Handbook* (manuel des examinateurs financiers) et *ORSA Guidance Manual* (manuel sur les lignes directrices en matière d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques et de leur incidence sur la solvabilité. Les directives ou la réglementation gouvernementales relatives aux changements climatiques, ou les décisions prises par nos propres dirigeants à la suite de l'évaluation de l'incidence des changements climatiques sur nos activités, pourraient faire augmenter les coûts engagés pour conduire nos activités.

***Les secteurs de l'assurance et de la réassurance sont très concurrentiels; les pressions concurrentielles peuvent faire en sorte que moins de contrats de réassurance soient souscrits, que les taux de prime soient inférieurs, que les frais engagés relativement à l'acquisition et à la fidélisation de la clientèle soient accrus et que les modalités des polices soient moins favorables.***

Nous exerçons nos activités dans des marchés hautement concurrentiels. Les clients peuvent nous évaluer, nous et nos concurrents, en fonction d'un certain nombre de facteurs, tels que nos capitaux et la façon dont notre solidité financière est perçue, notre capacité de souscription, notre savoir-faire, notre capacité d'innover, notre présence locale, notre réputation, l'expérience et les compétences de nos employés, nos relations avec les clients, la portée géographique de notre entreprise, les produits et les services que nous offrons (y compris la facilité de faire affaire sur les plateformes de placement électroniques), les primes que nous chargeons, les notations que des agences de notation indépendantes nous attribuent, les modalités de nos contrats et notre rapidité de traitement des règlements.

Au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, la forte concurrence a mené nos concurrents, dont bon nombre profitent d'une réputation bien établie à l'échelle nationale et d'importantes ressources financières et de marketing, à intensifier leurs activités de marketing et de publicité, à introduire de nouveaux produits d'assurance et à pratiquer une tarification audacieuse. L'intensification de la concurrence pourrait accroître la pression sur les prix d'un certain nombre de nos produits et services, particulièrement à mesure que les concurrents cherchent à gagner des parts de marché, et pourrait limiter notre capacité à maintenir ou à accroître notre rentabilité. En raison de son coût d'entrée relativement faible, Internet est devenu un segment où tant les entreprises bien établies que les nouvelles se livrent une vive concurrence. De plus, les cycles de développement et de durée de vie des produits ont été réduits dans plusieurs gammes de produits, ce qui a accru la concurrence liée à leurs caractéristiques.

Nous sommes en concurrence avec les produits de placement variés offerts par des sociétés de services financiers autres que des sociétés d'assurance, comme des banques, des conseillers en placement, des sociétés de fonds communs de placement et d'autres institutions financières. En outre, les attentes des clients évoluent à mesure que les technologies progressent et que les consommateurs s'habituent à profiter de services et de produits personnalisés et conviviaux provenant de divers secteurs d'activité. En conséquence, les consommateurs ont de nouvelles attentes en matière d'assurance. Nous répondons aux nouvelles attentes des consommateurs en investissant dans les technologies, en mettant particulièrement l'accent sur les plateformes de vente et de service visant les consommateurs, en faisant la promotion à l'interne d'une initiative axée stratégiquement sur la culture de l'innovation, et en créant des forums internes afin de proposer des solutions de prochaine génération fondées sur la perception des consommateurs. Toutefois, si nous ne réagissons pas efficacement à l'intensification de la concurrence et aux attentes croissantes des consommateurs, nous pourrions échouer à faire croître notre entreprise ou perdre notre part de marché.

Nous livrons concurrence à d'autres assureurs pour attirer des producteurs d'assurance, en nous appuyant principalement sur notre situation financière, notre réputation, notre longévité, nos services de soutien, notre rémunération, les caractéristiques de nos produits et nos prix. Nous pourrions ne pas être en mesure de rivaliser avec des assureurs qui adoptent une tarification ou une rémunération ambitieuse, qui offrent un large éventail de produits ou de gammes de produits, ou qui ont de vastes campagnes promotionnelles et publicitaires. Attirer des professionnels qualifiés et fidéliser les employés existants demeure un défi pour les employeurs. Les entreprises se livrent une concurrence féroce dans le contexte en constante évolution du marché des talents. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de nous distinguer en tant qu'employeur de choix.

Au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de rentes, nous livrons concurrence directe à un certain nombre d'acteurs bien établis et de nouveaux venus dans le secteur, y compris des sociétés d'assurance et de réassurance, des institutions financières et des gestionnaires de placements traditionnels et alternatifs. Nos concurrents varient selon la gamme de produits qu'ils offrent et le territoire qu'ils couvrent. Parmi nos principaux concurrents se trouvent d'autres sociétés de réassurance et d'assurance, des régimes de retraite de grande envergure et des sociétés de gestion d'actifs qui procurent des capitaux de longue durée. Il y a actuellement six entreprises de grande envergure à l'échelle nationale que nous comptons parmi nos concurrents pour nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite au Canada, et il est possible que des assureurs mondiaux se lancent sur le marché canadien. Ces concurrents sont principalement des sociétés d'assurance et de réassurance en matière de rentes et des institutions financières diversifiées. Par rapport à nous, certains de ces concurrents ont des ressources financières supérieures, ont établi des relations d'affaires continues et de longue date dans le secteur, représentent une plus grande part de marché, acceptent un niveau de risque supérieur tout en maintenant leurs notations de solidité financière, ou ont des notations, pour ce qui est de la solidité financière, du paiement des demandes de règlement ou du crédit, qui sont supérieures aux nôtres. Chacun de ces éléments peut représenter un avantage concurrentiel important. De plus, l'absence de solides barrières à l'entrée au secteur de la réassurance et le lancement de produits et de véhicules provenant des marchés financiers alternatifs procurent des sources supplémentaires de capacité d'assurance et de réassurance et avivent la concurrence.

Nous livrons concurrence à de nouvelles sociétés qui entrent sur les marchés de l'assurance et de la réassurance, surtout des sociétés dont les technologies ou les modèles d'affaires sont nouveaux ou « perturbateurs ». Certaines sociétés technologiques et autres tierces parties ont créé et peuvent créer dans l'avenir des modèles d'affaires, des procédés ou des plateformes fondés sur la technologie qui pourraient nuire à notre situation concurrentielle. L'arrivée de nouveaux services et de nouvelles technologies pourrait avoir une incidence sur la demande pour des produits et des services d'assurance et de réassurance, les primes exigées, la rentabilité de ces produits et services et les risques liés à la souscription de certaines lignes d'activité. De plus, certains intervenants des marchés financiers ont créé des produits alternatifs visant à concurrencer les produits de réassurance. Le secteur des assurances est depuis peu confronté à une concurrence accrue provenant d'une nouvelle capacité de souscription, comme les placements substantiels effectués par des fonds de retraite, des fonds communs de placement, des fonds de couverture et d'autres sources de capitaux alternatifs principalement dans les assureurs et réassureurs de catastrophes naturelles. L'omission de notre société d'évaluer les nouveaux services et technologies qui peuvent s'appliquer aux secteurs de l'assurance et de la réassurance ou les perturber pourrait nuire à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Une perturbation ou une détérioration des marchés des capitaux mondiaux ou des ralentissements économiques pourraient avoir une incidence sur la nature de la concurrence à laquelle nous sommes confrontés, y compris en raison de la COVID-19 et des mesures prises par les gouvernements en réponse à cette pandémie. Par exemple, i) une intervention gouvernementale pourrait faire en sorte qu'un de nos concurrents reçoive une aide financière ou autre; ii) des gouvernements pourraient procurer une capacité d'assurance et de réassurance dans des marchés et pour des consommateurs que nous ciblons; ou iii) des gouvernements pourraient prendre des mesures pour baisser les taux d'intérêt, ce qui aurait une incidence sur la valeur des placements à revenu fixe et sur leur rendement. De plus, puisque de nombreux aspects de notre entreprise sont réglementés, tout changement de nature législative ou autre qui aurait une incidence sur le cadre réglementaire de notre entreprise pourrait, avec le temps, avoir pour effet de soutenir certains aspects du secteur des services financiers ou de les alourdir. Notre position concurrentielle dans le secteur des rentes et dans le secteur plus large des services financiers pourrait s'en ressentir.

Compte tenu de la nature hautement concurrentielle du secteur des assurances, rien ne garantit que nous serons en mesure de conserver ou d'augmenter notre part du marché et de continuer de relever des occasions d'affaires intéressantes dans nos canaux desservant les particuliers ou les institutions ni que la pression concurrentielle n'aura pas d'incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

## Risques relatifs à la réglementation

*Nos activités d'assurance sont hautement réglementées, et cette réglementation, de même que les politiques en matière de surveillance et d'application de la loi, ou des modifications de celles-ci, pourrait entraîner des répercussions significatives sur notre structure du capital ou nos flux de trésorerie, réduire notre rentabilité et limiter notre croissance.*

Nous sommes assujettis à de nombreux règlements et lois en matière d'assurance qui encadrent presque tous les aspects de nos activités. Nous sommes également visés par d'autres lois et règlements dont l'administration et l'application sont assurées par différentes autorités gouvernementales dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Les lois et règlements qui s'appliquent à nous sont complexes et peuvent faire l'objet de modifications, et s'y conformer exige beaucoup de temps et de ressources humaines. Des modifications apportées à ces lois et règlements, ou leurs interprétations par les tribunaux ou les autorités de réglementation, pourraient entraîner une hausse significative des coûts que nous engageons pour conduire nos activités et donner lieu à des changements dans nos pratiques pouvant limiter notre capacité à croître et à améliorer notre rentabilité. Des mises à jour de la réglementation ou des mesures prises à notre encontre pourraient avoir une incidence financière défavorable significative et nuire à notre réputation. Entre autres choses, nous pourrions faire l'objet d'amendes, d'une suspension de nos activités commerciales, en totalité ou en partie, ou de restrictions ou de conditions à l'égard de celles-ci.

Nous sommes exposés au risque que l'interprétation d'une question d'ordre juridique par une autorité de réglementation ou une autorité d'application particulière puisse entrer en conflit avec celle d'une autre autorité de réglementation ou d'une autre autorité d'application, ou qu'elle change au fil du temps à notre détriment. Les enquêtes et les examens réglementaires, qui peuvent être vastes et imprévisibles, pourraient soulever des questions qui n'ont pas été relevées précédemment et pourraient donner lieu à de nouvelles poursuites judiciaires contre nous ainsi qu'à de nouvelles réglementations à l'échelle du secteur, ce qui pourrait nous nuire. En outre, les autorités de réglementation nous font parvenir de plus en plus de demandes de renseignements au sujet de questions qui ne sont pas directement liées à une réglementation qui s'applique à nous, comme les changements climatiques, la diversité et les placements que nous détenons dans certaines sociétés ou certains secteurs. Répondre à de telles demandes augmente nos coûts de conformité.

La supervision et la réglementation des sociétés d'assurance sont généralement conçues dans l'intérêt des titulaires de polices et des créanciers plutôt que dans celui des actionnaires ou d'autres investisseurs de l'entreprise. Les lois et les règlements en matière d'assurance qui nous sont applicables peuvent notamment :

- imposer des règles et des restrictions sur la commercialisation, la distribution, l'administration et la modification de nos produits de rentes et de nos polices d'assurance;
- exiger le maintien de certains niveaux de solvabilité, dont des niveaux minimaux de capital et d'excédent;
- exiger le maintien de certains niveaux cibles de capital, de marges de solvabilité minimales générales et relatives à nos activités commerciales à long terme, d'exigences accrues en matière de capital et d'un ratio de liquidité minimal;
- exiger des examens périodiques de notre situation financière;
- exiger la présence de bureaux et de représentants dans le territoire concerné;
- restreindre les ententes avec les agents générateurs de produits importants;
- exiger que nous obtenions des licences ou des autorisations de la part des autorités de réglementation;
- réglementer les transactions, notamment les placements dans les sociétés liées ou les parties liées (ce qui peut comprendre Brookfield) ou des transactions avec celles-ci, ainsi que les garanties au sein d'un groupe;
- dans certains territoires, limiter le versement de dividendes ou d'autres distributions;
- exiger la présentation de renseignements financiers et autres aux autorités de réglementation, notamment des états financiers, des rapports sur la situation financière, et des rapports annuels sur le capital et la solvabilité;
- imposer des restrictions sur la nature, la qualité et la concentration des placements;

- réglementer l’admissibilité d’actifs et de capitaux;
- prévoir une participation au règlement des réclamations après l’échéance des polices;
- fixer certaines exigences minimales en matière d’exploitation ou certaines normes de service à la clientèle telles que la ponctualité de la mise en forme finale des polices ou un délai minimal pour les avis de non-renouvellement ou les modifications apportées aux modalités;
- permettre la réalisation de certains examens périodiques de notre situation financière.

Les conséquences de ces règlements, tout particulièrement les restrictions sur les placements dans les sociétés liées ou les parties liées, pourraient avoir un effet défavorable sur les rendements de notre portefeuille de placements. Dans le cadre d’évaluations des risques régulières obligatoires, les autorités de réglementation pourraient prendre des mesures qui ont pour effet de restreindre nos activités commerciales, ce qui pourrait par conséquent avoir une incidence significative sur notre capacité d’atteindre nos objectifs de croissance et nos cibles en matière de bénéfice. Toutes nos filiales d’assurance sont assujetties au montant minimal requis pour le capital et l’excédent. En cas de non-respect des exigences applicables ou des exigences de capital minimal prévues par la loi, nous pourrions être assujettis à une surveillance ou à des mesures correctives par les autorités de réglementation, lesquelles pourraient comprendre l’imposition de limites à d’autres activités de souscription ou de financement, la supervision, la mise sous séquestre ou la liquidation. En outre, chaque entreprise d’assurance réglementée que nous exploitons est visée par un certain nombre de restrictions sur les actifs que nous pouvons détenir en vertu des règlements et des règles fiscales applicables, et les autorités de réglementation peuvent, comme cela s’est produit par le passé, modifier ces restrictions, ce qui peut par conséquent avoir une incidence sur notre politique en matière de placements et sur les produits et le taux de croissance projetés au titre de ces placements. De plus, à la lumière du profil de risque qu’elles nous attribuent, les autorités de réglementation peuvent exiger que nous détenions des capitaux supplémentaires à titre de capital réglementaire (notamment dans le cadre de notes d’orientation qui nous sont fournies confidentiellement par l’autorité de réglementation), ce qui peut notamment avoir un effet sur nos activités de souscription et le montant des dividendes que nous pouvons verser.

Il s’ensuit que nous estimons essentiel, dans le cadre de l’exercice de nos diverses activités, d’établir et d’entretenir de bons rapports de travail avec les diverses autorités de réglementation compétentes à l’égard de nos activités. Si ces rapports et notre réputation devaient se détériorer, nos activités pourraient en subir une incidence défavorable significative. Par exemple, nous devons obtenir divers consentements et diverses approbations des autorités qui nous réglementent, tant relativement à des transactions que nous concluons que dans le cours normal de nos activités. Si nous n’arrivons pas à entretenir de bons rapports de travail avec ces autorités de réglementation, il pourrait nous être plus difficile, voire impossible, d’obtenir ces consentements et ces approbations, ou nous pourrions ne pas les recevoir en temps utile.

Les secteurs de la réassurance et de l’assurance ont connu une volatilité importante en raison d’enquêtes, de litiges ou d’activités réglementaires de la part de diverses autorités, notamment gouvernementales, chargées de l’application de la loi ou responsables du secteur de l’assurance, concernant certaines pratiques des secteurs de la réassurance et de l’assurance. Si l’on devait conclure à la violation par nous ou nos filiales de lois ou de règlements existants ou nouveaux aujourd’hui ou dans l’avenir, nous pourrions être exposés au risque d’une intervention par des autorités de réglementation, notamment par voie d’enquête et de surveillance, et à des instances judiciaires ou administratives. De plus, notre réputation pourrait en souffrir, et nous pourrions faire l’objet d’amendes, de sanctions ou d’une suspension de nos activités commerciales ou d’une interdiction de nous livrer à celles-ci, en totalité ou en partie, ou nous pourrions être poursuivis en justice par des contreparties, en plus de devoir consacrer d’importantes ressources à la collaboration dans le cadre d’enquêtes réglementaires, et n’importe lequel de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats d’exploitation. Ces événements, s’ils se produisent, pourraient avoir un effet sur le marché concurrentiel et notre façon d’exercer nos activités et de gérer notre capital et pourraient donner lieu à une baisse des produits et à une augmentation des coûts.

Enfin, des normes internationales continuent d’émerger en réponse à la mondialisation du secteur de l’assurance et à l’évolution des normes en matière de réglementation, de protection des renseignements personnels, de mesure de solvabilité et de gestion des risques. Toute convention ou tout mandat international qui a une incidence directe ou indirecte sur la nature de la réglementation ou des activités du secteur dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait avoir une incidence négative sur nous.